

CHAPITRE IX

L'abbé Michel Forques, 1845-1847, et l'abbé Joseph Auclair, 1847-1851, neuvième et dixième curés

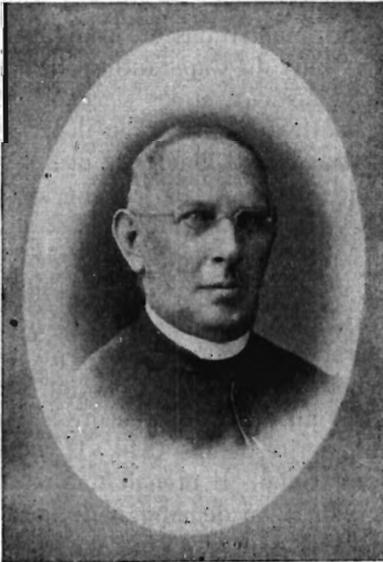
Pendant que le départ de l'abbé Derome de la cure de Sainte-Marie s'annonçait de plus en plus certain, l'Archevêque lui cherchait un remplaçant. Il jeta d'abord les yeux sur l'abbé J.-Ph. Lefrançois, alors curé du Cap-Santé¹. Ce dernier, qui pourtant souhaitait un déplacement, répondit, le 7 septembre 1845 : " Sainte-Marie est vraiment peu enviable sous certain rapport, comme dit Votre Grandeur, et je le savais déjà depuis longtemps après en avoir été voisin pendant douze ans (à Sainte-Claire). Le nombre des communicants est aussi grand, s'il ne surpasse pas celui du Cap-Santé, sans parler de la rivière et des inondations du printemps. Il faut bâtir, et les revenus n'excèdent pas ceux du Cap-Santé, même avec Saint-Elzéar, qui doit être séparé prochainement, et les gens ne valent pas ceux du Cap-Santé. Je prie donc Votre Grandeur d'en disposer en faveur d'un plus brave que moi " ². De deux choses l'une : ou bien le curé Lefrançois n'était pas un vaillant, ou bien Sainte-Marie, comme toute la Beauce, peut-être, avait vraiment une mauvaise réputation, et divers indices nous inclinent à adopter de préférence la seconde hypothèse.

L'Archevêque tourna alors les yeux vers le curé de Sainte-Marguerite, beaucoup plus jeune mais d'une santé délicate, l'abbé Michel Forgues. Il était né à Saint-Michel en 1811 et avait été ordonné le 23 sept. 1837. Il n'avait donc que huit ans de prêtrise, au cours desquels il avait été vicaire à Saint-Roch de Québec, professeur au Séminaire, vicaire à Saint-Henri, enfin premier curé à Sainte-Marguerite depuis 1840. Il connaissait les gens de Sainte-Marie et en était connu. Il prenait une paroisse munie d'un vicaire. Malgré cela, Mgr Signay lui demandait de faire son sacrifice et ne lui laissait pas l'alternative de refuser. Sa nomination prenait effet à la Saint-Michel, suivant la tradition³. Il arriva, en effet, le

29 septembre 1845, avec des pouvoirs d'archiprêtre ou de vicaire forain. M. Derome quittait le même jour ; ils purent se serrer la main.

M. Forgues paraît avoir été un homme d'ordre plus que son prédécesseur. On le voit par la correspondance échangée entre lui et l'Archevêché, après qu'il se fût mis au courant des choses. Plusieurs actes au registre de 1845 étaient défectueux ou dépourvus de signature ; il fallut renvoyer le registre à M. Derome, **en janvier 1846, pour y faire les corrections ou additions nécessaires.** Les comptes des marguilliers en charge pour les cinq dernières années n'avaient pas **été rendus et** il n'y avait pas d'entrées assez complètes dans les divers livres pour permettre de faire l'opération régulièrement. Après avoir examiné la situation sous tous ses angles, il fut convenu **avec l'Archevêque** que, faute de reddition de comptes complète, le curé noterait dans les livres que chaque marguillier, après son exercice, toutes dépenses payées, avait remis une somme de tant au coffre de la fabrique⁴.

Le grand œuvre de M. Forgues, durant son court séjour à Sainte-Marie, devait être la reconstruction du presbytère. Celui qu'on avait datait de 1790 et tombait de vétusté. Deux lettres du curé au secrétaire de l'Archevêché, M. C.-F. Cazeau, nous apprennent que l'affaire est déjà dans l'air, au début de 1846⁵.



M. MICHEL FORGUES

(1811 — 1882)

Le 12 janvier, il écrit que, la veille, une première assemblée de paroisse s'est déclarée unanimement pour un nouveau presbytère de 40 pieds par 35, un étage avec mansardes au-dessus et une cuisine attenante de 20 pieds par 20. Le curé demande s'il faut faire signer une requête par les paroissiens et s'il faut que soit envoyé un délégué de l'Archevêché pour fixer la place et les dimensions de la construction. Or, pour procéder légalement, il fallait précisément remplir ces ennuyantes formalités.

Le 26 janvier, voilà le curé qui écrit de nouveau : il n'a fait lui-même aucune demande ; ce sont les marguilliers et les paroissiens qui ont pris les devants et ils sont unanimes. " Mais signer une requête, c'est là ce qui les effarouche ; ils craignent de se faire prendre et disent que les jarrets noirs ne signent jamais ; qu'ils ont été attrapés trop souvent ; que lorsque l'ancien presbytère de Sainte-Marie a été bâti, les habitants ont plaidé deux ans, et qu'ils craignent qu'il ne leur en arrive autant ". Le curé pense lui-même qu'il est urgent de bâtir l'été suivant ; mais il laissera faire son monde : avec le temps, les appréhensions viennent à tomber.

Il y avait auparavant une lacune sérieuse qu'il fallait combler, pour être dans la légalité, et le projet du presbytère fit ouvrir les yeux sur elle : pour étrange que cela paraisse aujourd'hui, la paroisse, après plus de cent ans d'existence, n'était pas encore érigée civilement. Elle avait été, comme une foule d'autres, la victime de circonstances à portée aussi vaste que l'ancienne colonie française du Canada. Consultons à ce sujet la grande histoire du pays.

Les relations de l'Église et de l'État, sous le régime français, n'étaient pas toujours cordiales, surtout en raison des prétentions gallicanes des autorités civiles, tant coloniales que métropolitaines. Une seule fois, en 1721, sous Mgr de St-Vallier, on avait fait reconnaître civilement par l'Intendant les paroisses pour lors érigées. Satisfait de ce grand pas, occupé ensuite par les guerres coloniales, on en était resté là. Plusieurs paroisses nouvelles, depuis lors, n'avaient pas même reçu l'érection canonique. La Nouvelle-Beauce, ouverte en 1737, avec Sainte-Marie et Saint-Joseph, était du nombre. Ces deux paroisses, du reste, avaient été desservies comme missions jusqu'à la nomination du premier curé en titre, l'abbé Verreau, en 1766. Mais on était alors dans l'inquiétude et dans l'appréhension des nouveaux maîtres du pays, surtout pour les institutions catholiques. Ce fut un peu la vie des catacombes, jusqu'à l'Acte de Québec (1774) ; et, même par la suite, on ne s'empessa pas trop d'innover, par crainte d'un retour offensif.

Cependant, le gouvernement d'alors, c'est-à-dire le Conseil du Gouverneur, avant l'Acte constitutionnel de 1791, était bien disposé. Voyant

qu'il y avait dans la régie des affaires de fabriques des illégalités, mises particulièrement en relief par les tribunaux (on se souvient des procès qui avaient marqué la construction de notre ancien presbytère), le Conseil du Gouverneur avait passé une première législation intitulée "Acte ou ordonnance qui concerne la construction et la réparation des Églises, Presbytères et Cimetières", acte sanctionné par Lord Dorchester le 30 avril 1791. Des commissaires avaient été nommés en conséquence, le 23 juin suivant, et Gabriel-Elzéar Taschereau y figurait, probablement parce qu'il avait été un promoteur de cette législation. On devait avoir à lutter davantage par la suite, avec la législation du Bas-Canada, instituée en 1792.

En 1831 et 1832, la Chambre fut mise en effervescence par l'affaire Bourdages, un sursaut du vieux gallicanisme mal endormi. Nous n'avons pas à refaire cette histoire ; mais il s'agissait d'établir une loi pour les assemblées de fabriques, leurs attributions et la participation des notables à ces assemblées. Un comité spécial de la Chambre fut constitué, qui adressa aux curés sur ces matières un questionnaire en quatorze points⁶. Nous avons noté les réponses suivantes :

PAROISSE ST-JOSEPH, NOUVELLE-BEAUCE

" Il n'y a que dix-huit mois que je suis dans cette paroisse comme curé et je me suis conformé au bon usage que j'y ai trouvé établi, de n'admettre aux assemblées, tant pour les élections que pour les redditions de comptes, que les anciens et nouveaux marguilliers, et ce sont les seuls que j'ai toujours demandés lorsque j'ai annoncé des assemblées au prône, usage qui paraît toujours avoir existé depuis 1740, d'après le plus ancien registre qui s'est trouvé dans les archives de cette paroisse (. . .) Quant à ce mot *notables*, je crois que par là on devrait entendre le seigneur de la paroisse, les principaux officiers de milice et les personnes de profession, si toutefois ils se comportent bien ; autrement le premier *valtreux* qui aura un petit morceau de terre et une petite maisonnette se croira aussi bien notable que l'habitant le plus respectable."

St-Joseph, Nouvelle-Beauce, (signé) L. POULIN PIRE
23 février 1831.

PAROISSE DE SAINTE-MARIE, NOUVELLE-BEAUCE

" C'est une coutume constamment suivie dans la paroisse Sainte-Marie, dans la Nouvelle-Beauce, de procéder à l'élection d'un marguillier et à la reddition des comptes, dans une assemblée, tant des anciens que des nouveaux marguilliers, convoquée à cet effet, au son de la cloche, dans la Sacristie de la paroisse. Quant à votre douzième question, la Paroisse de Sainte-Marie ayant toujours été satisfaite de son mode d'assemblée, je n'ose nullement

désigner quels devraient être ces notables dans le cas où on en admettrait quelques-uns.”

Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce, (signé) VILLADE, P^{RE}
24 février 1831.

Cependant, ou bien M. Villade commettait une inadvertance, ou bien il recourait à une restriction mentale ; car, les registres paroissiaux sont là pour le rappeler, le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, dans son temps, ne manquait jamais une assemblée de fabrique. Avait-il été marguillier jadis ? Nous en doutons fort.

Le résultat le plus clair de cette controverse politique fut d'alerter l'autorité religieuse et de la pousser à mettre les choses en règle là où elles ne l'étaient pas. Et la première chose à faire, pour une bonne partie des paroisses, c'était leur érection canonique. Des recommandations de Mgr Signay signalèrent l'urgence de cette mesure.

Ainsi donc, et c'était alors du temps de M. Villade, on avait procédé à l'érection canonique de Sainte-Marie. Une requête avait d'abord été adressée à l'Évêque, le 15 mai 1833, couverte de deux cent-vingt marques ou signatures⁷. Mgr Signay avait commissionné son coadjuteur, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, le 8 juin, pour aller procéder à l'enquête dite *de commodo et incommodo* ; des avis à cette fin avaient été publiés dans les trois paroisses de Saint-Henri, de Sainte-Marie et de Saint-Joseph, et, finalement, Mgr Turgeon s'était rendu sur les lieux, le 2 juillet, pour vérifier le bien-fondé de la requête et dresser son procès-verbal⁸. Mais, pour quelque raison extrinsèque, que nous ne discernons pas bien, mais qui pourrait avoir une relation avec la division de Saint-Isidore, le décret d'érection canonique n'avait été émis que le 22 mai 1835. Le titulaire de la paroisse, nous croyons l'avoir signalé déjà, était le Saint Nom de Marie et la fête patronale tombait donc le 12 septembre. Le nom avait été donné vraisemblablement en l'honneur de l'épouse du premier seigneur, qui s'appelait Marie-Claire Fleury de la Gorgendière.

Quant aux limites attribuées à la paroisse par le décret canonique, elles étaient celles-là mêmes de la seigneurie Taschereau, au nord-est de la rivière, plus le premier rang de la seigneurie Linière, au sud-ouest. Une partie limitrophe de la seigneurie Jolliet avait aussi demandé à faire partie de Sainte-Marie. Mais la paroisse de Saint-Bernard, qui existait déjà sur le papier, depuis le 10 novembre 1825, avait besoin de cette partie de territoire pour demeurer viable ; on décida de la lui laisser⁹. C'était partie remise seulement. Après de nombreuses hésitations, le projet de Saint-Bernard vint à se fixer à son site actuel et les habitants de Jolliet qui désiraient appartenir à Sainte-Marie et qui n'avaient pas cessé, en fait de fré-

quenter son église, lui furent rattachés par un décret canonique du 10 août 1842¹⁰.

Et l'on avait ensuite négligé de procéder à l'érection civile de la paroisse, requise au point de vue juridique par une loi du gouvernement. Joseph-Edmond Roy raconte comment cette loi, relativement libérale pour le temps, avait fini par passer au parlement, en différentes étapes, de 1827 à 1841¹¹.

Quand on decida enfin d'agir, sous la poussée des circonstances, c'est le notaire Joseph-Noël Chassé qui prépara et fit signer la requête aux Commissaires pour l'érection civile des paroisses. On lui alloua pour cela un honoraire de 10 louis (\$40.). Les autres procédures coûtèrent 21 louis, 14 chelins et 10 deniers, d'après les comptes de fabrique¹². Les commissaires, Charles Panet, Louis Massue et Georges-Barthélémi Faribault, ayant fait leur rapport, suivant la loi, la proclamation d'érection civile fut signée à Montréal, le 10 octobre 1846, par le gouverneur Cathcart, attribuant à la paroisse de Sainte-Marie les limites suivantes :

“ La dite paroisse comprendra, premièrement, une partie de la seigneurie Taschereau, savoir : une étendue de territoire d'environ neuf milles de front sur environ cinq milles de profondeur, bornée au nord-est partie par le township de Frampton, et partie par la paroisse de Sainte-Marguerite de Jolliet ; au nord-ouest par la dite partie de la seigneurie Jolliet ; au sud-ouest par la rivière Chaudière et au sud-est par la seigneurie de Saint-Joseph ; secondement, partie de la seigneurie de Linière, comprenant une étendue de territoire d'environ neuf milles de front sur environ un mille et demi de profondeur, bornée au nord-est par la rivière Chaudière ; au nord-ouest par la paroisse de Saint-Bernard ; au sud-ouest par le second rang ou concession de la dite seigneurie de Linière, appelé rang Saint-Thomas ; et au sud-est par la dite seigneurie de Saint-Joseph ; et, troisièmement, cette partie de la dite seigneurie de Jolliet comprenant une étendue de territoire d'environ trois milles de front sur environ deux milles et demi de profondeur dans la partie nord-ouest d'icelle et un mille et demi dans la partie sud-est de la dite seigneurie bornée au nord-ouest partie par la ligne de séparation entre les terres du sieur Charles Roc dit Tardif et celles de sieur Jacques Brochu et son prolongement en ligne droite jusqu'à la rivière Chaudière, et partie par la ligne de séparation entre la terre de sieur Zacharie Parent et la terre de sieur Charles Parent, et les dites terres ayant leur front sur le chemin appelé route Justinienne ; au nord-est par la seigneurie de Sainte-Marie ou Taschereau ; au sud-ouest par la rivière Chaudière, la dite partie de la seigneurie de Jolliet ayant été annexée à la dite paroisse de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce et faisant part et partie d'icelle, en vertu du décret canonique en date du dix août mil huit cent quarante-deux ”¹³.

Nantie de toutes les formalités juridiques, la fabrique de Sainte-Marie pouvait maintenant agir sans inquiétude comme personne civile.

Cependant, devant la répugnance des paroissiens à signer une requête en forme, l'Archevêque n'insista pas pour exiger ce qui eût été la première procédure pour en venir à la construction d'un nouveau presbytère. Le 3 février 1847, Mgr Signay commissionnait M. Joseph Lacasse, curé de Saint-Henri, pour aller enquêter sur les lieux et dresser un procès-verbal¹⁴. Ensuite les choses allèrent bon train. Après avoir annoncé sa venue, le curé Lacasse rencontra les paroissiens réunis dans la sacristie, le 11 février. Il constata que la majorité consentait effectivement à reconstruire le presbytère et que le meilleur site, de l'avis commun était celui de l'ancien presbytère. Comme dimensions, on demandait une bâtisse de 45 pieds de longueur sur 32 pieds de largeur, pour le presbytère proprement dit. Puis on réclame d'ajouter 20 pieds à la longueur, pour l'usage des paroissiens, comme salle publique, vu qu'ils n'avaient point d'autre pied-à-terre près de l'église, avant et après les offices¹⁵. Dès le 15 du même mois, Mgr Signay accordait la permission de construire selon les dimensions proposées, exigeant cependant un espace de neuf pieds et demi entre plancher et plafond, au lieu de huit pieds et demi, la différence d'un pied prise aux dépens des mansardes¹⁶.

Entre temps, les choses se mettaient en branle dans la paroisse. Dans une assemblée de fabrique, le 14 février 1847, les marguilliers louaient d'abord la maison de Henri Gervais dit Talbot, marchand, sur la place de l'église, "en attendant qu'on bâtisse un nouveau presbytère"¹⁷. Il s'agissait, évidemment, de libérer les lieux avant de commencer les travaux.

Puis, deux semaines après, le 28 février, la finance de l'entreprise venait à l'ordre du jour d'une assemblée de paroisse. Les paroissiens décidaient de représenter à Mgr l'Archevêque que leur fabrique était en moyen de les aider à la construction. Nous voyons par les comptes qu'il y avait en caisse, à la fin de 1846, la somme de L329,15,11. Ils demandaient "que Sa Grandeur veuille bien leur permettre de prendre dans le coffre de la fabrique une somme suffisante pour payer le coût de la dite bâtisse, ne pouvant pour leur part fournir plus de deux cents livres courant sans se mettre à la gêne"¹⁸. On visait à éluder le cauchemar d'une répartition. Le curé, en envoyant cette pétition à l'Archevêque, le 1er mars, en certifiât le contenu et affirmait que les 200 livres sterling requises étaient assurées par une souscription devant témoins¹⁹. Quel contraste entre cette bonne entente et les venimeuses querelles du premier presbytère, en 1790 ! Mgr Signay ne put refuser une faveur aussi méritée : il l'accorda le 19 mars, précisant toutefois qu'il ne faudrait pas dépenser plus de L300 du fonds de la fabrique et même que, de cette somme, le montant de L40 fût mis en réserve pour les aménagements divers qui pourraient s'imposer

après l'exécution du marché par l'entrepreneur. C'était de stricte prudence. Et le tout devait être au préalable voté par une assemblée de fabrique, qui en dresserait un acte en bonne et due forme ²⁰.

Il en fut fait ainsi. Bien qu'il n'y eût pas de répartition stricte, on nomma des syndics pour faire le marché de construction et en surveiller l'exécution. Nous n'avons pas vu l'acte de ce marché, accordé à Pierre Fortier, menuisier, le 5 avril 1847. Mais les livres de comptes de la fabrique nous permettent de suivre les travaux qui coûtèrent le total de L305,1,0, les matériaux étant fournis par les syndics. Selon toute probabilité, on dut étrenner le presbytère neuf au printemps de 1848.

Mais ce ne fut pas M. Michel Forgues qui y entra comme curé. Il avait quitté la paroisse presque à l'improviste, le 5 ou le 6 octobre 1847, à peine deux ans après son arrivée. Aucun indice dans les archives pour expliquer son départ ; nous en sommes réduits à des conjectures. Comme il rentra à ce moment au Séminaire de Québec, à titre d'assistant-procureur, d'abord, puis devint procureur en titre, deux ans après, le 27 août 1849 ²¹, nous pouvons présumer qu'on le sollicita pour y occuper une charge très importante en voie de tomber en déshérence. Peut-être avait-il une réputation de maître en chiffres ? Il devait, après avoir rempli pendant dix ans (1849-1859) la fonction de procureur du Séminaire de Québec, retourner définitivement dans le ministère, comme curé à Rimouski, puis à Saint-Laurent, I.O., où la mort viendrait le chercher, en 1882. Tout ce que nous avons d'appréciation sur son règne à Sainte-Marie, c'est une page du journal intime du Couvent, qui nous fournit en même temps quelques précisions sur son activité :

“ Nous n'avons pas mis grand temps pour nous apercevoir que le bon Dieu nous avait bien dédommagées en nous le donnant. Il nous encourageait beaucoup dans toutes nos tracasseries, visitait souvent les classes ; la partie qu'il paraissait aimer le plus était l'arithmétique. Il était chez lui dans ces moments-là. C'est ce bon père qui a commencé à nous donner une messe régulière. Il avait beaucoup d'ordre. Il disait à ses confrères, que les services que rendent les Sœurs dans une paroisse méritent bien la peine que le curé se gêne un peu pour leur donner une messe régulière. Sans cet ordre, disait-il, bien des choses souffrent. Au bout de deux ans, il a fallu le perdre. Que de larmes il a fallu verser avant d'avoir un curé ! C'était l'année du typhus ; notre bon curé ayant été secourir les malades à la Grosse-Île, s'est laissé prendre par la maladie. Il a été se faire soigner à l'Hôpital-Général ; nous le pleurons comme mort avant le temps. Sa santé étant rétablie, il s'en revint. Mais les bruits couraient qu'il allait partir à la Saint-Michel. Enfin, la triste nouvelle nous a été annoncée d'une manière certaine. Il a bien fallu se résigner. Mr. Auclair vint le remplacer. Perdant le bon M. Forgues, nous nous sommes trouvées heureuses d'avoir ce saint prêtre pour curé. Mais le temps de nos

épreuves n'était pas fini. Au bout de 3 jours, le voilà pris du typhus et obligé de se rendre à son tour à l'Hôpital-Général. Nous avons été sept semaines à faire des quatre-temps”.

On doit dire, pour faire comprendre ces derniers mots de l'annaliste, que les religieuses étaient tenues, comme elles le sont encore, de se présenter à un confesseur étranger à tous les quatre-temps.

M. l'abbé Joseph Auclair, le nouveau curé, avait reçu sa nomination de Mgr Signay, le 2 octobre 1847, avec ordre de prendre son poste pour le second dimanche du mois. Il était alors vicaire à Saint-Roch de Québec, un prêtre relativement jeune encore, ordonné le 21 septembre 1839. Durant la maladie qui l'éloigna de Sainte-Marie sitôt après son arrivée, ce fut l'abbé C.-Zéphirin Rousseau, s'intitulant “desservant”²², qui vint prêter main-forte au vicaire, alors M. Hyacinthe Potvin. Cet abbé Rousseau, vicaire lui-même à Saint-Henri depuis quelques années, avait fait pareillement du ministère de dévouement auprès des pestiférés de la Grosse-Ile. Comme il s'en était tiré indemne, on pouvait le considérer comme inoculé contre le virus redoutable ! M. Auclair était de retour à son poste vers la fête de l'Immaculée Conception.

Cet automne-là, pendant que se poursuivait la construction du presbytère, on entreprit l'exécution simultanée d'un autre projet, des répara-



M. JOSEPH AUCLAIR

(1813 — 1887)

tions à l'église. Dès le 25 juin 1843, le marguillier en charge avait été autorisé à acheter du bois pour ces travaux ²³. Le 11 juillet 1847, une assemblée de fabrique prenait la décision finale sur ce vieux projet ²⁴. Le marché en fut passé le 6 novembre suivant, devant le notaire J.-B. Bonneville. Louis Morisset, menuisier, s'engageait à remplacer tout le plancher et les lambourdes de l'église, à refaire en neuf tous les bancs, sauf le banc d'œuvre, et le baptistère, comme ceux de Saint-Henri, avec une porte sur les allées. L'ouvrage devait être terminé pour le premier août 1848. On avait d'abord songé à creuser la cave et à la vider des corps qui s'y trouvaient inhumés ²⁵. Mais on y renonça ensuite, puisque le 8 juillet 1849, la fabrique résolut de demander à l'Archevêque d'élever le tarif des sépultures dans l'église, de 96 à 150 francs, à cause du plancher et des bancs neufs qu'il faudrait endommager ²⁶. Ce qui fut accordé, toutefois avec une réduction du tarif à 75 francs, dans le cas des sépultures d'enfants ²⁷.

Mais la même assemblée de fabrique du 11 juillet 1847 avait jugé qu'il était nécessaire de réparer les tours de l'église et avait décidé qu'on paierait les matériaux et l'ouvrage nécessaires avec le revenu des quêtes spéciales faites depuis 1846 et qu'on ferait dans la suite. C'est Charles Lacroix, forgeron, Thomas Morisset, ferblantier, et des maçons, qui firent cet ouvrage, en 1847 et 1848. En 1849, on fit peindre les bancs neufs en imitation de chêne, par William Slone, peintre de la paroisse. Les finances paroissiales furent ainsi mises à une dure épreuve : à la fin de 1847, il ne restait à la fabrique que L7,14,3½ ; à la fin de 1848, seulement, L4,15,0 ; en 1849, on devait emprunter.

Malgré cela, le 17 février 1850, les marguilliers assemblés se sentaient encore le courage de faire une largesse, en souscrivant la somme **de 30 livres**, payable **en quatre ans**, pour aider à " l'achat d'un ornement pontifical pour Monseigneur l'Archevêque de Québec " ²⁸. Mgr Signay ne devait mourir que le premier octobre 1850 ; mais déjà, depuis plusieurs années, Mgr Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur, administrait le diocèse.

Nous avons déjà dit un mot de l'orgue et de l'organiste. Il en fut question encore, au début du pastorat de M. Auclair. L'organiste Georges Louis fut réengagé pour 9 ans, le 26 décembre 1847 (notaire J.-Joseph Rény), " pour toucher l'orgue dans l'église de la dite paroisse de Sainte-Marie les dimanches et fêtes d'obligation seulement. " La première année, on lui allouait 22 livres courant (\$88.00) ; ensuite, on lui promettait 25 livres par année (\$100.00). Il gagnait sa vie, au surplus, comme marchand. Quant à l'orgue neuf, il semble qu'il n'était pas entièrement terminé ou qu'on dut lui faire bientôt des réparations, puisque les comp-

tes de 1849 et 1850 comportent des déboursés de plus de \$100.00 à Cyrille Brunelle, menuisier de Sainte-Marie, " pour boîte d'orgue."

Quand tous ces travaux furent terminés, la fabrique s'avisait qu'il était à propos d'assurer ses biens. A une assemblée du 30 mai 1850, on décida " de faire partie de l'assurance mutuelle pour les Églises, laquelle assurance mutuelle n'est encore qu'à l'état de projet ²⁹. L'Église, la sacristie et leur mobilier seraient assurés pour 2,000 louis, le presbytère et ses dépendances, pour 500 louis. Ce n'était pas exagéré. Ajoutons toutefois que cette résolution ne semble pas avoir été mise en vigueur : tout d'abord l'assurance des fabriques ne fut incorporée que le 23 mai 1853, et puis la fabrique de Sainte-Marie décidera de nouveau, le 18 décembre 1859, d'en faire partie.

M. Auclair prenait la vie en rose. Il était jovial par tempérament, expansif et même badin dans ses relations. La première lettre qu'il écrivait à son ami, M. Cazeau, secrétaire de l'Archevêché, le 2 février 1848, nous le révèle ainsi : " Je n'ai pas encore appris, dit-il, qu'il circulât aucune requête pour m'envoyer de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce : ils feront bien, car je la signe en tête pour les punir ! Ça viendra, car c'est la vengeance populaire dans la Beauce, comme disent les gens (quelques-uns) de Saint-Joseph et de Saint-Elzéar, de ce temps-ci " ³⁰. Il y avait peut-être en ceci une allusion à la requête signée dans le dos de M. Forgues, peu longtemps auparavant, pour faire revenir M. Derome à Sainte-Marie.

Le curé Auclair, préoccupé des besognes matérielles, ne négligeait pas pour autant le côté spirituel de sa charge. Déjà M. Forgues avait obtenu de l'Archevêque, à la date du 10 novembre 1846, l'établissement officiel dans la paroisse, de la Neuvaine à saint François-Xavier, de la Confrérie du T. S. Rosaire et de la Société de Tempérance. A la demande du curé Auclair, l'Archevêque institua en plus l'Archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie, le 25 avril 1849, et la Confrérie du Saint Scapulaire, le 24 septembre 1850. Quant à la Société de Tempérance, le curé soutint, pour une raison quelconque, que le diplôme de 1846 n'était pas valide et il en obtint un nouveau, du 7 mars 1849. C'était peut-être qu'on n'avait pas vraiment pris au sérieux cette affaire de tempérance, jusqu'à la grande campagne entreprise, en 1847, à l'instigation du Grand-Vicaire Alexis Mailloux, et où l'abbé Charles Chiniquy devint si populaire comme prédicateur, avant le scandaleux naufrage que l'on sait.

Toujours est-il que la Nouvelle-Beauce et les environs étaient sur l'itinéraire des retraites de tempérance, à la fin de l'automne de 1848. Ce n'était pas sans besoin. Voyons plutôt le rapport que faisait M. Auclair

de la retraite à Sainte-Marie, écrivant au Secrétaire de l'Archevêché, le 5 décembre 1848 ³¹ :

“ Monsieur,

Si le diable a jamais eu une *cache* dans sa vie infernale et diabolique, c'est à la retraite de Sainte-Marie qu'il l'a attrapée ! Sieur Bacchus et miss Vénus, montés de compagnie dans un tombereau parce qu'ils n'ont pas eu le temps de choisir leur voiture, sont allés établir leur cartier à Saint-Joseph, jusqu'à l'apparition du grand exorciseur de tous les diables.

Figures de rhétorique à part, notre retraite a été peut-être la plus merveilleuse, si l'on considère l'état d'ou nous sommes sortis ! Nos gens ne comprennent pas eux-mêmes ce qu'ils ont opéré ; ils ont été poussés malgré eux par la grâce ! La Tempérance, l'écueil contre lequel on croyait devoir se briser l'éloquence du prédicateur, la Tempérance a été son triomphe ! Aussi le bon Dieu semble s'en mêler d'une manière toute visible. Un homme très chrétien avait badiné au sujet des croix quelques jours auparavant ; le jour de la clôture, sa femme tombe bien malade et sans parole : il se croit puni de son badinage, promet de prendre une croix, et sa femme recouvre l'usage de la parole à l'instant même. Voilà ce qu'on dit. Deux jours après, une femme qui a fait sa retraite tombe malade et meurt, on ne sait de quelle maladie ; son mari n'a pas de croix ! La femme qui l'a ensevelie est tombée malade ; elle se meurt de la même maladie : son *homme* n'a pas de croix. Grande rumeur, en conséquence ! Les gens y voient le doigt de Dieu ! Moi, je n'y vois pas grand' chose ! Vous y verrez ce que vous voudrez ! Mais, toujours, on se met de la Tempérance ”...

Après Sainte-Marie, les retraites continuèrent vers le haut de la Beauce et le Grand Vicaire Alexis Mailloux passait ensuite pour établir les Sociétés de tempérance. Le 21 décembre 1848, M. Auclair s'adressait à son correspondant de l'Archevêché, sur le même ton familier et badin ³² : “ Je l'ai reçue (votre première lettre) trois jours avant celle d'hier, dans un temps où nous étions occupés à vider les tonnes de la Beauce ”... “ Pas de nouvelles par ici. Pourtant je pourrais vous dire que toute la Beauce, qui *ne crachait pas dedans*, s'est enrôlée sous la bannière de la tempérance totale. J'en excepte Sainte-Marguerite qui ne s'est pas montrée généreuse tant s'en faut. Là, le Grand Vicaire a éprouvé une opposition qu'il n'a rencontrée nulle part ”.

C'est vers la fin du règne de M. Auclair à Sainte-Marie, que la fabrique décida de changer les trois autels de l'église. Déjà, à sa visite du 22 juin 1842, Mgr Signay avait recommandé de remplacer le maître-autel. La chose avait pu être mise en oubli au milieu des affaires diverses qui s'étaient présentées. En tout cas, le 15 juin 1851, la fabrique en assemblée passait un marché avec Thomas Fournier, architecte de Québec, pour faire en neuf les tabernacles des trois autels. Pour le maître-autel, l'archi-

tekte exhibait un plan, qui était approuvé. Il devait livrer ce premier travail à la fin de l'automne et les deux petits autels en juin de l'année suivante, le tout au prix de 80 louis ou \$320.00. La seule description que nous donne le marché de construction, c'est que le fond des autels devait être imité de marbre blanc et les pièces de sculpture devaient être dorées³³. Après l'exécution de ce marché, la fabrique pouvait faire une générosité, en décidant, le 26 décembre 1852, de donner les trois vieux tabernacles à la paroisse de Saint-Elzéar. Nous constatons qu'ils ne sont plus là, cependant, du moins celui du maître-autel. Par ailleurs, M. Gérard Morisset nous a déjà affirmé que le beau tabernacle sculpté de la sacristie de Saint-Bernard vient de Sainte-Marie. Si tel est le cas, il pourrait bien avoir passé tout d'abord par Saint-Elzéar ; mais, alors, il serait tout identifié, car, nous l'avons vu précédemment, les trois tabernacles enlevés de Sainte-Marie en 1852, avaient été confectionnés à Québec par François Baillargé en 1811 et 1812.

Le 29 septembre 1851, M. le curé Auclair, après quatre ans seulement, quittait notre paroisse. Rien de sa part ne pouvait expliquer son départ. Il avait dû en être question dès l'été. Le 4 septembre, Mgr Pierre-Flavien Turgeon lui donnait cette décision comme définitive³⁴. Mais elle avait eu sa cause déterminante de la part de celui qui venait succéder à M. Auclair. En effet, c'était un simple changement de cure entre lui et M. Louis Proulx, curé de la cathédrale de Québec. Nous en verrons les raisons en parlant de ce dernier.

M. Joseph Auclair devait demeurer curé de Québec jusqu'à sa mort, survenue le 29 novembre 1887, après 36 ans de règne à cet endroit.

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, Registre des Lettres 21, p. 274 : lettre du 2 sept. 1845.
- 2 *Ibidem*, cartable Sainte-Marie I, no 169.
- 3 *Ibidem*, Lettres 21, p. 287.
- 4 *Ibidem*, Sainte-Marie I, no 178, et Lettres 21, p. 437.
- 5 *Ibidem*, Sainte-Marie I, nos 175 et 186.
- 6 "Question soumise par un Comité spécial de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada aux Curés du diocèse de Québec, relativement aux affaires des fabriques ; avec les réponses des Curés, Québec, 1832."
- 7 AAQ, Sainte-Marie I.
- 8 *Ibidem*, Requêtes, V. H., f. 120r.
- 9 *Ibidem*, Requêtes, V.H., f. 120r.
- 10 *Ibidem*, Saint-Bernard I, no 14.
- 11 *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, vol. V, p. 10.
- 12 FSM, Livre de comptes II, 1846.
- 13 *Municipalités et Paroisses de la Province de Québec*, compilées par C. E. Des champs, Québec, 1897, pp. 716s.
- 14 AAQ, Registre K, f. 165.
- 15 *Ibidem*, Sainte-Marie I, no 192: procès-verbal du 11 février 1847.
- 16 *Ibidem*, Registre K, f. 166.
- 17 FSM, Livre de comptes II, pp. 27-31.
- 18 *Ibidem*.
- 19 AAQ, Sainte-Marie I, no 200.
- 20 *Ibidem*, Registre des Lettres, 21, p. 603.
- 21 ASQ, Grand Livre des délibérations.
- 22 Registre des baptêmes, mariages et sépultures de Sainte-Marie.
- 23 FSM, Livre de comptes II.
- 24 *Ibidem*, p. 47.
- 25 AAQ, Sainte-Marie I, no 205 ; lettre du 2 fév. 1848.
- 26 *Ibidem*, no 225 ; lettre du 15 août 1849.
- 27 *Ibidem*, Registre K, f. 221.
- 28 FSM, Livre de comptes II, p. 72.
- 29 *Ibidem*.
- 30 AAQ, Sainte-Marie I, no 205.
- 31 *Ibidem*, no 213.
- 32 *Ibidem*, no 211.
- 33 FSM, Livre de Comptes II, pp. 80 et 81.
- 34 AAQ, Registre des Lettres, 24, p. 184.

CHAPITRE X

Le curé Louis Proulx arrive à Sainte-Marie

En arrivant curé à Sainte-Marie, à l'âge de 47 ans, le 29 septembre 1851, l'abbé Louis Proulx avait déjà de l'expérience et des antécédents hors de l'ordinaire. Nous ne pouvons vraiment nous retenir de les signaler, pour esquisser le portrait du nouveau personnage.

Il était né, le 10 avril 1804, à la Baie-du-Fetbyre, comté d'Yamaska. Après ses études classiques à Nicolet, il avait enseigné la rhétorique, la philosophie, et même assumé la direction des études et de la discipline, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, de 1826 à 1830. Il avait reçu la prêtrise à Boucherville, en 1828. La sagesse de sa direction autant que l'éclat de ses talents le firent désigner, en 1830, par son ancien supérieur de Nicolet, M. Jean Rimbault, pour aller prêter main-forte au fondateur du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, M. Antoine Painchaud, en vue de relever la discipline de ce nouveau collège, que la direction maladroite du célèbre abbé Étienne Chartier avait plongée dans un chaos indescriptible. M. Proulx accepta par dévouement cette déportation, mais n'y vécut que trois années, le temps de remettre l'ordre où régnait l'anarchie.

Par la suite, nous le voyons exercer le ministère paroissial à Saint-Pierre-les-Becquets, avec desserte de Saint-Jean-Deschaillons (1834-35), puis à Saint-Antoine de Tilly, pendant douze ans (1835-1847). C'est de là que le futur archevêque Mgr Pierre-Flavien Turgeon jugea à propos de le retirer, pour en faire son conseiller à la curie diocésaine, en attendant peut-être d'en faire son coadjuteur, ce qui n'aurait pas manqué d'être une élection heureuse, car M. Proulx avait incontestablement du "bois d'évêque."

Pendant son séjour à l'Archevêché, il se révéla un nouveau talent, celui de polémiste religieux. Il écrivit, en effet, quelques articles, dans le *Journal de Québec*, sous le pseudonyme de "Marteau", où il frappait les idées libérales et anticléricales de *L'Avenir*, et il contribua pour beaucoup

à faire tomber ce journal de Montréal. Au reste, il s'employait aussi à des œuvres constructives, comme la fondation des Sœurs de la Charité de Québec, dont il fut le premier chapelain et l'insigne bienfaiteur. Son nom y est resté en vénération, intimement relié à celui de la Mère Mallet, comme le nom du sulpicien Louis Normant est demeuré relié à celui de la Vénérable Mère d'Youville¹. Il contribua pareillement à la fondation des Sœurs du Bon-Pasteur, avec Mère Marie du Sacré-Cœur (Mme F.-X. Roy).

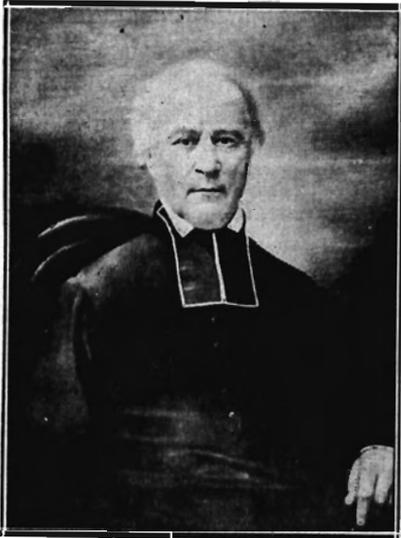
La cure de Notre-Dame de Québec devint vacante, le 16 mai 1850, par la démission de l'abbé Charles-François Baillargeon, sur le point d'être élu évêque-coadjuteur de Québec. M. Proulx était disponible, avec l'âge et l'expérience qui convenaient : il fut promu curé de la paroisse-mère du Canada. Et, pendant son règne, plus bref qu'il ne pouvait prévoir, il sut par sa parole et son action accroître son prestige et faire un bien considérable.

Mais, par ailleurs, tout ne marcha pas bien pour le curé de Notre-Dame. D'abord, dans ses relations personnelles avec un personnage de l'Archevêché et peut-être avec Mgr Turgeon lui-même, alors administrateur du diocèse : le curé lui faisait ombrage par sa franchise et son incontestable tempérament de chef. Puis, des difficultés s'élevèrent à propos de la desserte des Irlandais de la ville. Ceux-ci, par leurs manières, eurent le don d'impatiser M. Proulx, qui leur fit sentir assez fortement sa façon de penser, même par la voix des journaux. Quelques semaines après sa nomination, il faisait voter par la fabrique de Notre-Dame une résolution à l'effet d'être déchargé des frais du desservant de Saint-Patrice, l'abbé Patrick McMahon² ; ce à quoi Mgr Turgeon consentit, mais à condition que les dimes et le casuel fussent séparés. Quelques mois plus tard, le 6 février 1851, nouvelle escarmouche, à propos de l'école irlandaise dirigée par les Frères des Écoles Chrétiennes, à Près-de-Ville : M. Proulx déclarait qu'il ne pouvait se charger de cette institution, à moins qu'on ne lui ajoutât un autre vicaire.

Les relations allant ainsi de mal en pis, le curé, assez intelligent pour voir qu'il n'était *pas persona grata*, donna sa démission, le 22 juillet 1851, après seulement 14 mois de règne. " Depuis que j'ai été nommé à la cure de Notre-Dame de Québec, disait-il, j'ai eu à vaincre à chaque instant du jour d'affreuses répugnances qui m'ont rendu la vie amère. Quelle que soit la manière que, en dehors de moi-même, on apprécie les causes et les motifs de mes peines, elle n'en sont pas moins réelles et même au-dessus de mes forces " ... Comme soulagement, il demandait un humble poste à la campagne³.

Le jour même, Mgr Turgeon acceptait cette démission. En vain les paroissiens de Notre-Dame, dans une assemblée du 10 août 1851, présidée par le marguillier en charge Joseph Robitaille, firent l'éloge de leur curé, proposant qu'une adresse de regrets lui fût votée par toute la population et priant Mgr l'Archevêque d'unir ses efforts aux leurs pour retenir leur pasteur.

Peu de temps après, s'opérait la substitution pour le moins étonnante entre le curé démissionnaire et celui de Sainte-Marie de Beauce, l'abbé Joseph Auclair, substitution qui restera sur le cœur de M. Proulx comme une dégradation et une pénitence. Sa lettre de nomination n'est pas datée⁴ ; mais elle était déjà entre ses mains, lorsqu'il répondait, le 4 septembre 1851, à un boniment de son Archevêque : " Je vous remercie de vos souhaits de bonheur à Sainte-Marie. Ils ne se réaliseront pas. Mais ça n'ôte rien de leur prix " ⁵. Ironie mordante d'un homme qu'on avait réussi à exaspérer. Puis il ajoutait, car il n'avait pas peur de vider sa pensée : " Bien que la Beauce ait toujours été pour moi un pays désagréable et pour lequel je me sentais de la répulsion, j'accepte sans hésiter Sainte-Marie et je tâcherai d'éloigner de mon esprit le souvenir de la cure que j'ai laissée il y a quatre ans par dévouement. Je sais qu'il a été question souvent par le passé d'un grand vicariat à Sainte-Marie. Je n'ai rien qui puisse justifier une préoccupation de crainte à cet égard " . . . Cette re-



L'ABBÉ LOUIS PROULX

(1804 — 1871)

marque de modestie n'empêchera pas le fait de se réaliser, quoique beaucoup plus tard : en 1867, M. Proulx deviendra grand vicaire, on dit aujourd'hui vicaire général, sous l'administration de Mgr Chs-François Baillargeon.

Tels étaient alors les préjugés courants et la mauvaise réputation de la Beauce, que le curé devait prendre une année avant d'accepter son lieu d'exil et trois ans au moins à s'y enraciner vraiment. Les étapes de cette évolution sont abondamment jalonnées par les documents qui nous sont parvenus.

Au surplus, on laissait le curé seul, sans vicaire et sans égard pour son activité, supérieure à sa capacité. Il écrivait à son Archevêque, le 9 juillet 1851. " Je suis accablé de travaux. Si je savais que Votre Grandeur voulût accueillir favorablement ma demande, je le ferais. Des personnes qui me jugent mal ont pu dire à Votre Grandeur que je lui ferai opposition, si j'étais dans un autre poste, tel que Saint-Joseph de la Pointe Lévis, ou autre moins pénible que Sainte-Marie ; ce serait pourtant bien tout le contraire " ⁶. Le 10 septembre, il revenait à la charge et demandait expressément la cure de Saint-Joseph de Lévis, insistant sur sa faible santé : depuis la retraite ecclésiastique, il était pris de la poitrine et écrasait sous la tâche ⁷. Mais le poste convoité était déjà attribué, au dire de l'Archevêque, qui ajoutait, dans sa réponse qu'on verrait à lui en trouver un autre, à l'occasion, " tout en regrettant, disait-il, que vous ne vous accoutumiez pas à la Beauce, où vous pouvez être plus utile que partout ailleurs " ⁸.

L'expérience, certes, devait prouver que l'Archevêque avait sur ce point raison. Mais il en allait autrement dans l'opinion du curé, convaincu qu'il était victime d'influences hostiles auprès de son chef spirituel. Et il ne se retenait pas de le lui dire. Le 12 juillet 1852, il avait déjà écrit : " Je n'ai jamais pensé que Votre Grandeur ne jugeait pas les choses d'après son propre jugement. Mais les jugements de Votre Grandeur sont nécessairement basés, dans certaines questions d'administration, sur des notions venues du dehors. Or, je suis loin de reposer sur ces sources la même confiance que je dois aux sentiments de Votre Grandeur " ⁹. En apprenant qu'il n'aurait pas la cure qu'il demandait, il reprenait, le 13 septembre : " Quelque désagréable que soit l'esprit qui règne en ce pays (la Beauce), je n'aurais pas de répugnance à y consumer le reste de mes jours, si je n'étais pas isolé des confrères de mon âge, et si je n'étais pas noyé dans des occupations qui sont au-dessus de mes forces " . . . " J'imposerai silence à mes sentiments, mais il est une voix qu'il n'est pas en mon pouvoir de ne pas entendre, et cette voix me crierà toujours : Nous

voulons qu'il soit loin de nous " ¹⁰. Les derniers mots sont soulignés énergiquement, dans le texte original, preuve que M. Proulx ne les digérait pas.

L'Archevêque sentait bien qu'il avait affaire à un homme aigri et réellement malade, au fond. Pour adoucir ses ressentiments, il tentait de le flatter. " Il entre dans mes plans d'améliorer la Beauce, lui disait-il ; la chose est commencée et va se continuer. Je voudrais que vous fussiez le centre du mouvement de régénération " ¹¹.

Puis il lui envoya un assistant temporaire, lui promettant de rendre ce secours permanent, s'il insistait. Ce fut d'abord l'abbé S. Belleau, curé de Saint-François, Ile d'Orléans, qui passa huit jours à Sainte-Marie, mais qui, pour affaires urgentes, dut regagner sa paroisse, en écrivant à l'Archevêque, le 24 septembre : " M. le Curé de Sainte-Marie est bien faible ; il aura besoin d'un long repos ; nécessairement il lui faut de l'aide, du moins pendant quelque temps " ... " Si vous voulez conserver le curé de Sainte-Marie, donnez-lui, pendant un mois, un homme fort, capable, gai, qui ne soit pas *bête*. Car, vous savez. . ." ¹³. Les points de suspension laissaient entendre qu'on avait affaire à un homme peu ordinaire. A la suite de cette intervention, l'Archevêque envoya quelques prêtres voisins assister M. Proulx, tant que dura sa dépression, jusque vers la Toussaint.

Émus de son sort, certains souhaitaient pour lui un déplacement. Mgr Turgeon, condescendant, lui en écrivit, le 24 novembre 1852 : " Plusieurs de vos confrères rapportent que vous vous estimeriez heureux de remplacer à Sainte-Croix le regretté M. Potvin " ... " Il est hors de doute que vous étiez destiné à faire beaucoup plus de bien à Sainte-Marie qu'au poste devenu vacant par la mort de votre ami. Cependant, comme votre médecin est d'opinion que les brumes de votre rivière peuvent être funestes à votre poitrine, je me reprocherais de manquer l'occasion de vous soustraire à ce danger, surtout si votre position continue de vous déplaire ".

M. Proulx, devant cette proposition qui ne venait pas de lui, crut à une nouvelle machination, apparemment. Il en rejeta la responsabilité sur ses confrères et traita l'invitation de l'Archevêque avec une malice à peine dissimulée, témoignant d'un esprit subtil qui s'amuse à rouler son interlocuteur. Un chat ne se jouerait pas mieux d'une souris tenue à sa merci. Après s'être vu refuser Saint-Joseph de Lévis et même Kamouraska, le curé remerciait l'Archevêque d'avoir pensé à lui pour Sainte-Croix. Mais il lui était difficile d'accepter : il serait trop voisin de Saint-Antoine, où il s'était créé des relations encore trop solides. Au reste, le temps était mal choisi pour un déplacement : il avait en marche des affai-

res de fabrique importantes et des projets pour l'avancement de l'éducation ; déménager en cette saison, vider les caves, greniers et fenils remplis de provisions pour l'hiver serait coûteux et pénible ; sa pauvre santé ne pourrait jamais tenir le coup. Il suggérait de remettre au moins le transfert à la Saint-Michel suivante. Puis il retournait contre l'Archevêque, en la soulignant avec plaisir, une phrase de sa lettre : " Votre Grandeur me dit : Je ne vous cacherai pas que je vous verrai avec peine vous éloigner de Sainte-Marie pour aller vous consumer dans un endroit aussi peu important que celui de Sainte-Croix. Je n'ai jamais eu l'intention de placer mes désirs et mes goûts en balance avec les vues de Dieu exprimées par la voix de mes supérieurs " . . . " C'est dans ces dispositions et en accord avec ces maximes que je demande à Votre Grandeur de laisser écouler les dix mois qui restent avant la Saint-Michel et qui pourraient peut-être amener des modifications dans ses plans et peut-être aussi des améliorations dans mes forces, qui me permettront de rester à mon poste suivant ses désirs " . . . ¹³. L'Archevêque accéda à cette demande, tout en protestant qu'il avait bien pensé faire plaisir à M. Proulx. Mais celui-ci restait convaincu que ses adversaires étaient encore au fond de cette affaire. Le curé leur paraissait en voie de réussir trop bien dans son nouveau poste.

On était alors au début de décembre 1852. D'une façon ou d'une autre, le départ prévu de M. Proulx devint secret de polichinelle, et jeta l'émoi dans la paroisse. Le 4 avril suivant, on faisait dresser une requête à l'Archevêque pour conserver le curé, requête couverte de 60 signatures et de 365 marques certifiées devant témoins. Le rédacteur de la requête paraît être le notaire Jean-Baptiste Bonneville et le corps du document se lit comme suit, savoir :

" Qu'ils (les requérants) sont intimement persuadés que le mauvais état de la santé de leur curé, allégué comme motif de son rappel, n'a point été occasionné par le climat de la Beauce, regardé à tort comme défavorable à la constitution du Révérend M. Louis Proulx.

" Que déjà, à deux reprises différentes, avant d'avoir jamais résidé dans ces localités qui bordent la Chaudière, leur bien-aimé pasteur avait été sérieusement attaqué de la même maladie qui s'est emparée de lui dans le cours de l'été dernier et que conséquemment cette troisième attaque n'a point pour cause " les Brûmes malsaines de la Chaudière " mais bien au contraire d'après son propre aveu la fatigue qu'il a éprouvée pendant le jubilé de 1852.

" Qu'ils osent exprimer à Sa Grandeur la certitude qu'ils ont du tort immense que causerait à la Beauce entière l'éloignement d'un ministre de Dieu dont la parole onctueuse et persuasive a déjà opéré tant de changements dans cette paroisse.

“ Que le résultat de l'élan donné à l'éducation en ces endroits par le Révérend M. Proulx serait complètement nullifié s'il plaisait à Sa Grâce de l'enlever du poste qu'il occupe présentement.

“ Que, concevant que la modicité des revenus actuels de cette cure mettait leur pasteur dans la presque impossibilité de se procurer l'aide d'un Vicaire, nécessité par la faiblesse naturelle de son tempérament, vos pétitionnaires ont pris la liberté de lui offrir un supplément suffisant pour rencontrer cette dépense.

“ Qu'ils espèrent que Votre Grandeur voudra bien ne pas mettre à exécution une détermination dont la réalisation fait déjà trépigner de satisfaction les quelques ennemis naturels que le zèle de leur Pasteur lui attirera partout où il plaira à ses supérieurs de le placer ”. . . ¹⁴.

L'animosité qui poursuivait M. Proulx était donc déjà un fait de notoriété publique.

C'est le Secrétaire de l'Archevêché, l'abbé Edmond Langevin, qui répondit, le 23 avril, à l'un des signataires de la requête, disant que Mgr Turgeon n'attendait qu'un mot du curé et qu'il ne serait plus tenu compte de l'acceptation qu'il avait faite de la cure de Sainte-Croix. Il autorisait les intéressés à communiquer au curé leur requête et la réponse qu'ils en recevaient ¹⁵.

Mais M. Proulx ne pouvait, sans compromission, formuler le mot qu'on attendait de lui, ni admettre qu'il avait lui-même demandé son déplacement à Sainte-Croix. Sa franchise et son amour-propre l'en éloignaient et il laissa passer la visite de l'Archevêque, au mois de juillet, sans aborder ce point-là. Mgr Turgeon se comporta de la même manière. Cependant la paroisse en profita pour réitérer sa demande par la bouche des marguilliers et de quelques notables. Les Sœurs et les élèves du Couvent exprimèrent en public le même vœu.

Après quoi, de retour à Québec, l'Archevêque écrivit à M. Proulx, le 31 juillet, lui accordant 10 jours pour renoncer librement à toute prétention de déplacement et l'assurant qu'il pourrait remplir dès l'automne l'engagement pris envers lui de lui fournir un vicaire permanent ¹⁶.

M. Proulx attendit au 9 août, par conséquent au dixième jour, pour répondre, encore indirectement, en jonglant avec les mots de l'Archevêque : “ Cette phrase de votre lettre, disait-il, en la soulignant : “ Mon intention est de me rendre aux instantes prières de vos paroissiens actuels ” est dans mon esprit l'expression d'un désir que je reste à Sainte-Marie. Ce désir est une loi pour moi, j'y resterai. Si cependant je me trompais dans l'interprétation de cette phrase, un mot de Votre Grandeur remettrait les choses dans leur état primitif ” ¹⁷, un mot du curé ; maintenant, un mot de Sa Grandeur. Quelle ironie, tout de même, chez M. Proulx, dans

ce duel d'amour-propre ! Et le curé ajoutait un renseignement qui nous intéresse beaucoup, à un autre point de vue : " Les habitants de Sainte-Marie ont fait une assemblée hier et résolu à l'unanimité de rebâtir l'église et la sacristie. A moins d'un revirement inattendu, les choses vont aller vite. Comme l'espérance de me garder ici est pour quelque chose dans l'empressement des habitants à rebâtir leur église, je prendrai la liberté de prier Votre Grandeur de vouloir bien tenir secret pendant quelque temps l'arrangement qui me concerne ".

Mgr Turgeon répondit, trois jours après, et comme pour avoir le dernier mot, que le curé ne s'était pas trompé sur le désir de l'Archevêque, en décidant de rester à Sainte-Marie. " Au reste, soulignait-il, quand il y aurait eu erreur de votre part, il ne serait plus temps d'y revenir, puisque vous avez annoncé à vos paroissiens, assemblés dimanche dernier que vous n'en cesseriez pas de les desservir " ¹⁸. Ceci laisse supposer que l'Archevêque avait quelque observateur dans la paroisse, pour rapporter les paroles du curé. En tout cas, la chose était désormais évidente, M. Proulx demeurait à Sainte-Marie. Il ne le regretta plus et il fit un curé incomparable.

Mais il ne se départit jamais tout-à-fait de son ressentiment et sut encore, à l'occasion, manier sa verve satirique. Avec l'Archevêque, il avait utilisé les grandes formules obséquieuses de ce dernier. Écoutons-le s'exprimer plus tard, avec simplicité et pétulance, à son grand ami le vicaire-général Charles-Félix Cazeau, et nous aurons le portrait de M. Proulx encore plus au naturel. C'est le 16 janvier 1865. Après avoir pesté contre les procédés extravagants des Sœurs Grises d'Ottawa, à l'occasion d'une quête à travers la paroisse, il ajoutait :

" Maintenant, ce n'est pas tout. Voilà les Trappistes qui s'en viennent avec les mêmes prétentions ; il leur faut les marguilliers et des voitures fournies par eux, et par le curé, et un personnel proportionné. Tout ce que j'ai pu dire pour les dissuader a été inutile ; ils sont allés commencer à Saint-Georges et vont m'arriver la semaine prochaine. Te dirai-je que je suis en colère ? Je devais collecter moi-même pour placer deux confessionnaux dans mon église et un buffet d'orgue. Ces saints innocents viennent faire leur œuvre à mes dépens, et comme je n'ai témoigné mon refus que par des paroles polies, je n'ai pas été compris. Toutes les paroisses de la Beauce sont fatiguées par les bâtisses d'église et l'on se prive du nécessaire pour faire face à nos besoins ; voilà pourtant que ces créatures irraisonnables viennent nous *amplifier les bénédictions du ciel* pour obtenir bon gré notre autorisation, et nous donner des poux par leur long séjour en nos maisons. Notre pauvre Seigneur Archevêque résiste toujours. Pauvre Grand Vicaire, tu dois être usé, après avoir vu tomber sur toi tant de mesures depuis 1825. Marchant parmi tant de décombres, il n'est qu'une consolation solide, c'est que Dieu demeure et nous tend la main. Les sombres pensées, les terreurs de la fin n'abattent

point l'âme qui a placé ses espérances dans une sphère meilleure que celle que nous habitons. Nos contemporains, nos amis disparaissent, notre maison corporelle se disloque, il n'y a plus de charme, il n'y a que l'éternité. En vérité, la libéralité divine pouvait-elle nous donner plus? Nous sommes où était Saint Paul, quand il écrivait : *Cupio dissolvi et esse tecum* " 19.

Les grands hommes ont toujours quelque chose de paradoxal dans leur tempérament ; M. Proulx ne faisait pas exception.

RÉFÉRENCES

- 1 Cf. *Mère Mallet et l'Institut des Sœurs de la Charité de Québec*. Québec, 1939.
- 2 AAQ, cartable N.D. de Québec I, no 136 ; résolution du 27 août 1850.
- 3 *Ibidem*, no 146.
- 4 *Ibidem*, no 147.
- 5 *Ibidem*, nos 148 et 148bis.
- 6 *Ibidem*, cartable Sainte-Marie II, no 16.
- 7 *Ibidem*, no 25.
- 8 *Ibidem*, Lettres, vol. 24, p. 579 ; 11 sept. 1852.
- 9 *Ibidem*, cartable Ste-Marie II, no 17.
- 10 *Ibidem*, no 22.
- 11 *Ibidem*, Lettres, vol. 24 p. 585 ; 14 sept. 1852.
- 12 *Ibidem*, cartable Sainte-Marie II, no 26.
- 13 *Ibidem*, no 33.
- 14 *Ibidem*, no 46.
- 15 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, pp. 152 et 161.
- 16 *Ibidem*, p. 212.
- 17 *Ibidem*, cartable Sainte-Marie II, no 53.
- 18 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, p. 224.
- 19 *Ibidem*, cartable Sainte-Marie II, no 96.

CHAPITRE XI

Le curé Proulx, constructeur et pasteur

Nous avons vu déjà qu'à la fin du règne de M. Auclair, la fabrique avait commandé de Thomas Fournier, architecte de Québec, trois nouveaux autels pour l'église. La première tâche matérielle dont le curé Proulx eut à s'occuper fut de donner suite à ce marché. Les autels arrivèrent et furent installés en 1852. L'ancien maître-autel comportait des reliquaires en forme de pyramides, cachetées avec des sceaux. Le curé s'informa à l'Archevêque¹ de la manière de procéder, pour transférer ses reliques au nouvel autel. Réponse lui fut donnée qu'il pouvait briser les sceaux, dresser un procès-verbal de l'opération et utiliser le sceau de la fabrique pour cacheter les nouveaux reliquaires².

Le 26 décembre 1852, les marguilliers décidaient " que les trois tabernacles remplacés par des nouveaux soient donnés à l'église de Saint-Elzéar ". . . Cependant, au dire de M. Joseph Turmel, un des derniers paroissiens qui eussent connu tout le règne de M. Proulx, le maître-autel n'était pas allé, en fait, à Saint-Elzéar, mais à Saint-Pierre de Broughton. On avait bien pu changer d'idée et profiter d'une offre payante, plutôt que de faire un simple cadeau, avec une œuvre issue jadis du ciseau de François Baillargé. En tout cas, sans qu'on puisse voir pourquoi, à part cela, on trouve, dans un petit journal de la fabrique³, au 2 juin 1862, une recette de 12L. 10.0 (\$50.00) de la fabrique de Broughton.

A l'été de 1853, c'est la reconstruction de l'église elle-même qui prend la vedette, à Sainte-Marie. La première assemblée de paroisse à ce sujet se place au 8 août⁴. Dès le 11 septembre, une longue requête à l'Archevêque, garnie de 411 marques ou signatures de paroissiens exposait la situation : " Les tours en ruine, les clochers pourris, la couverture usée, l'état de vétusté de toute l'église exigent des travaux de réparations considérables et très dispendieux ". L'édifice est trop petit pour la population. Or, " en allongeant la dite église, il faudrait abattre les tours, en construire de nouvelles avec des clochers, faire une couverture complète,

et alors encore l'église difforme et sans proportion à l'intérieur comme à l'extérieur serait peu digne du culte divin"⁵. A ce propos, une ancienne paroissienne, feu Delle Philomène Provost, racontait que le jubé menaçait de s'écrouler sous le poids des assistants. Un dimanche, durant le sermon, un craquement sinistre avait retenti, provoquant des cris de femmes et un commencement de panique. C'était un de ses souvenirs d'enfance les plus vivaces.

Les procédures canoniques suivirent aussitôt. 1) le 19 septembre 1853, commission de l'Archevêque à l'abbé Charles-Félix Cazeau, grand-vicaire, pour aller faire enquête, vérifier les allégués des paroissiens, fixer le site et les dimensions de la future église et sacristie. 2) le 20 septembre, avis du commissaire pour convoquer les paroissiens, portant au verso certifié du notaire J.-Bte Bonneville, à l'effet que l'avis a été publié à la porte de l'église, les dimanches 25 septembre et 2 octobre. 3) le 6 octobre, procès-verbal de l'abbé Cazeau au sujet de sa visite et de l'assemblée qu'il a présidée, à la salle publique de Sainte-Marie : il a constaté que la requête est bien le fait de la très grande majorité des francs-tenanciers et décide qu'il faudra construire en pierre une nouvelle église autour de l'ancienne et une sacristie à la même place⁶. 4) le 20 octobre, décret épiscopal autorisant la construction d'église et de sacristie⁷.

En envoyant ce décret, Mgr Turgeon ajoutait cette phrase énigmatique : " Je regrette que Mlle Guay se soit obstinée jusqu'à la fin à refuser de donner à la paroisse le terrain nécessaire pour cette construction ". Il faut savoir que Luce Guay, ancienne ménagère du curé Villade, vivait toujours à Sainte-Marie et possédait encore un des terrains qu'elle avait hérités de lui. C'était la terre d'un arpent et trois quarts au sud-est de la terre du curé. Il nous plaît d'apprendre que le curé Proulx, clairvoyant et de goût sûr comme nous le connaissons, ne s'est pas résigné de gaieté de cœur à mettre en un endroit aussi encombrant la majestueuse église qu'il projetait. Cela eût d'abord simplifié de beaucoup le problème de la construction. Puis, notre église y aurait gagné, en perspective aussi bien qu'en commodité, à s'élever, face au grand chemin et avec un recul convenable, à l'endroit même où s'élève maintenant la Maison Notre-Dame-du-Rosaire, des Sœurs de l'Immaculée-Conception. Mais nous ne pouvons plus faire autre chose que regretter.

Les procédures civiles, du moins en partie, suivirent de près les procédures canoniques. Il fallait nécessairement passer par le gouvernement, surtout à cause de la répartition légale à instituer. Les documents émis aux différentes étapes des procédures, sont tous conservés aux Archives de la Province. 1) Le 26 novembre 1853, requête des francs-tenanciers

pour la construction d'une nouvelle église et sacristie ; 2) le 12 décembre, ordonnance des Commissaires nommés pour l'érection des paroisses, etc., prescrivant une assemblée pour l'élection de syndics de la construction ; 3) le 26 décembre, procès-verbal de l'élection des syndics ; 4) le 5 janvier 1854, requête des syndics pour confirmation de leur élection ; 5) le 10 janvier, ordonnance des Commissaires pour la publication de l'acte d'élection ; 6) le 16 janvier, certificat d'huissier pour la publication de l'ordonnance ci-dessus ; 7) le même jour, requête des syndics pour faire préparer l'acte de cotisation ; 8) le 20 janvier, ordonnance des Commissaires confirmant l'élection des syndics et leur enjoignant de procéder à la préparation des plans, etc. Inutile d'entrer dans le détail des ces chinoiseries légales. Leur seule énumération est déjà trop longue. Mais il ne fallait pas les négliger, et l'on s'aperçut ensuite que les précautions n'étaient pas superflues.

C'est l'architecte Charles Baillargé, de Québec, contrairement à ce qu'on a affirmé jusqu'ici, qui fut chargé des plans de construction. Ils coûtèrent L27.10 (\$150.00), comme on voit par le reçu acquitté, dès le 27 décembre 1854⁸. Ce ne sont donc pas les plans qui ont contribué à retarder les travaux de la façon que nous allons voir.

Déjà, à l'assemblée tenue par le délégué de l'Archevêque, le 6 octobre 1853, un malaise s'était manifesté. L'entreprise promettait " d'être conduite avec une heureuse unanimité ", affirmait Elzéar Duchesnay, mais, à condition qu'on n'écoutât pas la requête des habitants du rang Saint-François, demandant à être annexés à la paroisse de Sainte-Hénédine. En effet, d'autres rangs pourraient faire valoir les mêmes raisons pour se soustraire à l'obligation de contribuer aux constructions. Le curé, sur les entrefaites, formulait la même appréhension, dans une lettre au secrétaire de l'Archevêque, l'abbé Edmond Langevin⁹.

Un autre embarras s'élevait peu après. La paroisse de Saint-Bernard, voisine de Sainte-Marie, était en instance pour son érection civile et quelques " fins de l'endroit " ne voulaient pas signer la requête. C'étaient des paroissiens qui pouvaient demander leur annexion à Sainte-Marie. D'où incertitude pour clore l'acte de cotisation. Car les habitants sujets à une répartition légale devaient être énumérés avec une rigoureuse exactitude. " Si j'avais connu plus tôt cet embarras, écrivait le curé, le 28 décembre 1853, je n'aurais pas commencé l'entreprise de Sainte-Marie " ¹⁰. Il s'offrait d'aller à Saint-Bernard aider le curé à " débrouiller ses lourds paroissiens ". L'Archevêque rassura M. Proulx : il n'avait rien à craindre du côté de Saint-Bernard, Sainte-Marie ayant ses limites précises depuis

son érection civile, en 1846. S'il fallait de l'argent avant l'entrée de la répartition, la fabrique était autorisée à faire les déboursés ¹¹.

Nouveau contretemps, plus tard, du côté de la future paroisse des Saints-Anges. L'obstination des gens du Bois-franc (c'est ainsi qu'on dénommait le canton) à vouloir constituer une nouvelle paroisse, écrivait le curé, le 9 octobre 1854, "commence à inspirer certaines craintes pour l'avenir de l'église projetée" ¹². Au reste, la difficulté des temps, on dirait aujourd'hui la dépression économique, retenait les syndics dans leurs procédés ; ils remettaient à des temps meilleurs. Encore une fois, l'Archevêque dissipa l'inquiétude du curé, en l'assurant qu'il renvoyait la requête pour division de la paroisse ¹³.

Après exactement deux ans d'expectative, les syndics de la construction reprenaient les procédures civiles : 1) le 31 décembre 1855, avis pour recevoir les soumissions, jusqu'au 6 janvier ; 2) le 24 avril 1856, requête des syndics pour établir la répartition ; 3) le 28 avril, ordonnance des Commissaires pour autoriser la confection de l'acte de cotisation, au montant de 6,378 louis, d'après les soumissions reçues ; 4) le 26 mai, présentation par les syndics et requête pour homologation de l'acte de cotisation (daté du 21 mai, et rédigé par le notaire J.-Bte Bonneville) ; 5) le 27 mai, ordonnance des Commissaires pour avis public et dépôt de l'acte de cotisation, au presbytère, du 16 au 30 juin ; 6) le 1er juillet, certificat de publication faite par Antoine Garant, huissier ; 7) le 4 juillet, requête des syndics pour homologation de l'acte de cotisation ; 8) le même jour, prise en délibéré de l'acte, par les Commissaires ; 9) enfin, le 5 juillet, confirmation et homologation de l'acte de cotisation. Le taux de la répartition était de 6 pour cent, plus un quart de sol par louis d'évaluation, payable en cinq versements annuels égaux, commençant trente jours après l'homologation. L'évaluation totale de la paroisse ainsi cotisée était de 110,030 louis ¹⁴. Pour payer les procédures civiles, les honoraires déboursés montèrent à 39L. 7.1.

Les travaux de l'entreprise furent donnés bientôt, en deux, contrats distincts, devant le notaire J.-Bte Bonneville : le premier, pour la maçonnerie, le 24 juillet 1856, avec Pierre Gauthier, maçon de Québec pour la somme de 4,500 louis, payable en 5 ans ; le second, pour la charpenterie et la menuiserie, le 13 octobre, avec les frères Joseph et Paul Breton, architectes de Québec, pour la somme de 1678 louis. Les travaux comprenaient l'église, de 180 pieds par 73 à l'extérieur, une sacristie de 37 pieds et demi par 31 à l'intérieur, et deux chemins couverts pour communiquer d'un édifice à l'autre. Le curé Proulx voulait bien se charger de surveiller

les travaux ; mais on conservait le recours à l'architecte Baillargé, pour dirimer les difficultés.

Dès le dimanche après la signature de son contrat, l'entrepreneur-maçon faisait annoncer au prône qu'il achèterait la pierre des champs et la paierait 25 chelins la toise, rendue sur place. Ses travaux débutaient au mois d'août, au stage de la préparation des matériaux. Peu après, cependant, il transportait son entreprise à deux autres maçons de Québec, Augustin Trépanier et Antoine Gadoua, qui furent les véritables exécuteurs du contrat et donnèrent plus tard quittance aux syndics (greffe de J.-Bte Bonneville, 8 oct. 1866).

Ceux-ci, responsables de la construction, se sont réunis très souvent par la suite. Le 8 mars 1857, ils ont déjà intenté une poursuite contre un citoyen, pour refus de cotisation. Ils demandent ensuite 26 voitures pour aller chercher de la chaux à Québec ; plus tard, en 1859 et 1860, on en trouvera à Saint-Bernard.

Il fallait, suivant les prévisions, bâtir la nouvelle église autour de l'ancienne, tout en utilisant celle-ci le plus longtemps possible. C'est la raison pour laquelle, du côté de la rivière, l'église empiète maintenant sur le chemin et le force à faire un détour. De l'autre côté, il n'y avait que l'inconvénient d'entrer de quelques pieds sur l'ancien cimetière. Aussi bien, l'exhumation d'un certain nombre de corps, à l'endroit des fondations, marqua le début de la construction. Le curé l'annonçait au prône, le 19 avril 1857, en même temps que la vente des clochers, qu'on avait sans doute jetés à la renverse, pendant qu'il n'y avait rien à endommager par leur chute. D'ailleurs, le 21 mai suivant, on sacrifiait aussi des chassis et du mobilier¹⁶. Une autre opération préliminaire consista à déménager l'ancienne sacristie et à en faire une autre temporaire, avec un chemin-couvert. La pierre angulaire fut enfin bénite par Mgr Charles-François Baillargeon, coadjuteur de Québec, le jeudi, 27 mai 1858 ; on collecta 35 louis à cette cérémonie. Cette année-là, on ne fit pas la procession de la Fête-Dieu à l'extérieur, à cause de l'encombrement indescriptible aux abords de l'église.

C'est en 1859, que l'ancienne église dut se résigner à disparaître complètement. Les étapes de la démolition se retrouvent dans le cahier de prênes de M. Proulx : le 20 mars, on vend les plafonds des jubés ; le 25 mars, les bancs sont enlevés ; le 37, c'est le tour des portiques, des boiseries du chœur, etc ; le 10 avril, les chassis de l'église s'envolent ; le 17, il n'y a plus que la petite cloche pour sonner les offices. Enfin, le jour de Pâques, 24 avril, le curé annonce : " Demain, on commence à démolir l'église ; j'ai besoin de travailleurs ". Démolition et déblayage se pour-

suivirent jusque dans la semaine du 5 juin, où on commença à poser la charpente de l'église neuve. Tout le bois utilisable de la démolition fut racheté par les entrepreneurs Breton, au prix de 21 louis et 5 chelins.

On devine quel problème ce fut, dans l'intervalle, pour assurer le service religieux. On avait une petite sacristie temporaire, où on conservait le Saint Sacrement et qui pouvait suffire pour la semaine. Mais, le dimanche, c'était une autre affaire. Il y avait, à 7 heures, une basse messe à la sacristie et une autre à la chapelle du Couvent ; puis, à la chapelle Sainte-Anne, la grand'messe à 9 heures et demie, et les vêpres, à 2 heures. On s'y entassait comme des sardines et on y mourait de chaleur ; mais la chapelle Sainte-Anne était quand même par sa présence une précieuse aubaine. Il en fut ainsi jusqu'au dimanche 9 octobre inclusivement, pour la messe dominicale. Le dimanche suivant, les chassises de l'église neuve étant posés et le chœur peinturé, on en faisait l'inauguration.

Enfin, dix-sept mois après la pose de la pierre angulaire, Mgr le Coadjuteur revenait bénir le nouveau temple, jeudi, le 20 octobre 1859. Vingt-sept prêtres assistaient à la cérémonie. L'Évêque lui-même prononça le sermon, " en présence d'une grande foule, assemblée de la paroisse et des paroisses voisines, quoique le temps fût à la tempête " ¹⁶. On s'exclamait devant les formes et les dimensions de l'église de M. Proulx, que nombre de critiques, y compris l'Archevêque, trouvaient prétentieux et téméraire. De fait, aussi, l'église était alors la plus grande de tout le diocèse,



L'église de 1858, aux lignes gothiques, dont le fin clocher se mire dans l'eau. . .

au moins dans les campagnes, et le curé avait dans sa tête d'en faire en peu de temps la plus belle.

Mais cela ne veut pas dire qu'il n'eut pas à se débattre avec le problème de la finance. On n'avait pas mis la répartition assez haute pour couvrir tous les frais. Dès le 28 décembre 1856, avant même que les grands travaux fussent commencés, les contribuables ou francs-tenanciers priaient le curé d'intercéder en leur faveur auprès de l'Archevêque, pour que la fabrique fût autorisée à remettre aux syndics de la construction les 500 louis qu'elle avait d'avance dans son coffre. M. Proulx attendit cependant au 27 avril 1857, après qu'on eût commencé les fondations, pour formuler sa demande¹⁷. On la lui exauça dès le lendemain. Rendu dans le plus fort des travaux, toutes les avances avaient fondu et les syndics étaient réduits à quia, parce que les cotisations tardaient à entrer. Depuis le 8 mai 1859, deuxième dimanche après Pâques, le curé, dans son prône, déplore à maintes reprises qu'il n'a pu payer le chantier de la veille, manquant d'argent. Le 14 octobre 1860, il donne des précisions : 41 contribuables qui n'ont encore rien donné et 322 qui sont en retard.

Il était question de nouveaux bancs à confectionner. La fabrique en prit la responsabilité par une résolution du 12 septembre 1858, donnant l'entreprise, aux taux de \$4.36 par banc, aux constructeurs de l'église, Joseph et Paul Breton¹⁸. En passant, c'est la première fois qu'on utilisait pour les transactions les devises en dollars et cents. Elles étaient officielles depuis 1857. Les redditions de comptes de la fabrique devaient cependant continuer à se faire encore plusieurs années en louis, chelins et deniers.

Les nouveaux bancs, de style gothique et sans portes, contrairement aux anciens, devaient être installés avant le 1er décembre 1859. La fabrique avait décidé qu'ils seraient tous vendus à la criée, la rente payable tous les six mois, sur contrat notarié. Cette vente commença, en effet, le dimanche 13 novembre 1859, et se termina le 8 janvier suivant, ayant exigé huit longues séances. Chaque acheteur payait un droit d'entrée de 15 cents, pour le numéro du banc, et sa rente courait à partir du premier janvier. Mais la fabrique dut déboursier un fort montant d'un seul coup, pour la confection des bancs, ce qui la força, sur la fin de 1859, à emprunter 1000 louis, à 6% de la fabrique de Lambton.

Entre temps, on manquait encore de bien des choses. On n'avait point de lampes : pour la messe de minuit, le curé demanda aux gens d'apporter un chandelier pour mettre sur le coin de chaque banc. L'église n'avait pas de tambours ; le curé passa l'hiver à demander de fermer les portes. Le 19 août 1860, on mentionne que le clocher n'était pas encore

terminé. Le 20 mai précédent, M. Proulx s'était fait autoriser à commander deux tambours et deux vestiaires pour la sacristie neuve. Les deux vestiaires sont ceux que nous avons encore ; ils sont confectionnés en noyer noir.

Les cloches elles-mêmes étaient à renouveler. L'ancien carillon comportait déjà trois cloches, une dans chaque clocher ; mais il fallait un peu mieux. On vendit la plus petite cloche, 128 livres, à l'église Saint-Paul de Chester, comté d'Arthabaska¹⁹ ; on en réserva une autre pour le petit clocher de la nouvelle église et la troisième devait entrer dans le nouveau carillon, comme étant la plus petite, dans l'accord fa-la-do ; tel fut le cas, au moins d'après le vieux M. Joseph Turmel, qui avait environ 27 ans alors et qui s'en souvenait très bien. Les nouvelles cloches, probablement de marque Mears, venaient d'Angleterre. Annoncées le 9 juin 1861, elles étaient arrivées à Lévis, le 22 septembre. Les paroissiens qui se dévouèrent pour aller les chercher en charrette furent Henri Jobin, David Landry et Jean Maillet. Mgr Baillargeon vint à Sainte-Marie encore une fois, le 10 octobre, pour bénir les trois cloches du nouveau carillon : elles pesaient respectivement 2,050, 826 et 530 livres. Le prix de revient à Québec, était de 335 louis et les accessoires coûtaient 88 louis et 5 chelins. Les recettes de la bénédiction furent de 20L. 12. 10. Le reste se recueillit par souscription dans la paroisse. Le 15 décembre suivant, les cloches devaient être rendues en place et le clocher entièrement terminé puisque le curé demandait 8 ou 10 hommes, dans la semaine, pour défaire les échafaudages²⁰.

L'extérieur de son église terminé, ainsi que la sacristie, M. Proulx prit sans tarder la grande précaution de les assurer contre l'incendie. Le 18 décembre 1859, la fabrique décidait donc de s'inscrire à l'Assurance mutuelle des fabriques ; le curé et l'un des contremaitres, Augustin Trépanier, devaient évaluer les édifices à cette fin. Leur rapport n'est cependant enregistré que le 9 juin 1861, estimant l'église à 6,500 louis, la sacristie à 300 et le presbytère à 400.

Mais M. Proulx n'était pas satisfait d'une église non terminée. Il encaissait aussi des critiques, puisque, le 22 décembre 1861, il travaillait, dans son prône, à "détruire les mauvaises impressions au sujet des ouvrages de l'église". Du reste, il pouvait compter sur l'appui de Mgr Baillargeon, devenu administrateur du diocèse. Quant à la paroisse, il la tenait à peu près dans sa main. Sans le dire à personne, il avait, d'ailleurs, pris les devants, en faisant exécuter par l'architecte Charles Baillargé des esquisses de sculptures et de moulages, dont les archives de la fa-

brique conservent encore un gros rouleau, portant la signature de l'auteur et la date de 1861.

Le 15 décembre de cette même année, M. Proulx réunissait donc ses paroissiens pour délibérer sur la question. On décida que la fabrique prit sur elle la charge de l'intérieur de l'église, en donnant l'entreprise aux frères Breton, moyennant le prix maximum de 3000 louis, les matériaux compris, mais non les échafaudages. C'était un contrat sur parole : car, on avait besoin d'argent et il fallait d'abord la permission d'emprunter mille louis²². Le 20 janvier 1862, le curé portait l'affaire à l'attention de Mgr Baillargeon : "J'ai l'honneur, disait-il, de vous adresser une pétition des trois marguilliers du banc... L'église ne doit rien. On aurait pu attendre quelques années avant de faire entreprendre l'intérieur. Mais le froid n'est pas supportable dans cette grande église sans voûte. Pour éviter un emprunt, il eût fallu payer aux entrepreneurs un prix exorbitant, ou payer un intérêt de huit pour cent. Or, j'ai trouvé un emprunt à six pour cent. Il y a dans la fabrique et dans la paroisse un accord parfait dans cette question " ²³.

La permission fut obtenue et les travaux débutèrent sans tarder, puisque, dès le 2 février, le curé demandait aux paroissiens d'accepter les incommodités encourues dans l'église. Combien de temps durèrent les travaux, suspendus et repris plus d'une fois, à ce qu'il semble? Il y avait probablement peu d'ouvriers à la fois sur le chantier ; mais il y en avait encore en juillet 1864 ; même en 1866, par un règlement de comptes du 10 juin, il semble que les travaux viennent tout juste de se terminer ²⁴. Ils avaient consisté en confection des voûtes, lambrissage, moulage des motifs de plâtre, peinture et dorure. En somme, tout l'intérieur comme il se voit aujourd'hui, moins les couleurs, qui furent seulement blanc et or, au début. La dorure à la feuille a toujours été un travail d'artiste et de prix élevé. Apparemment, cet item n'était pas inclus dans le contrat, puisque M. Proulx en fit l'objet d'une souscription spéciale dans la paroisse. En l'annonçant au prône, le jour de Noël 1862, le curé disait, pour stimuler le mouvement : " Je donnerai L. 5. 0.0." Le 18 janvier suivant, il avait conclu un marché pour la dorure, et il en parla fréquemment par la suite. On conserve aux archives de la fabrique un reçu, daté du 31 juillet 1863, et signé d'un nommé John Wright, au montant de L42.10 (\$170.00) ; c'était pour avoir fait de la dorure, de mai à juillet, le prix du matériel non compris dans cette somme.

Tous les travaux de l'église finis, chacun pourra s'extasier à son aspect. L'Archevêque lui-même, à la visite pastorale du 16 juillet 1867, louera sans réserve la " grande et magnifique église gothique complète-

ment achevée avec la sacristie ornée autant qu'il convient et parfaitement belle " 25.

Cependant, il fallait l'admettre, elle avait coûté cher ; et M. Proulx se le faisait dire. En l'envoyant fixer le site et les dimensions d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Joseph, qui voulait elle aussi se rebâtir, l'Archevêque lui disait, le 10 janvier 1865 : " Ils veulent bâtir en neuf sur le plan de la vôtre ou de celle de Saint-François. Pour ma part, je préférerais que le nouvel édifice fût construit sur un plan différent de l'un et de l'autre ; mais, si l'on veut absolument s'arrêter à l'un des deux, par économie, parce qu'on aura un plan et un devis tout faits, je suis d'avis que l'on choisisse le moins dispendieux, qui est sans contredit le plan de l'église de Saint-François " 26.

Il va sans dire que la fabrique, déjà dépouillée de ses réserves au profit des syndics de l'église, nous l'avons signalé, n'avait pu absorber tout le coût des travaux d'intérieur à même ses seuls revenus ordinaires. Indépendamment de l'emprunt déjà fait à la fabrique de Lambton, dont il n'est plus question, les marguilliers de Sainte-Marie contractèrent des emprunts répétés, de 1863 à 1865, jusqu'au total imposant de 1500 louis, à 6%. Le prêteur était Charles Hamel, libraire de Québec, celui-là probablement auquel M. Proulx faisait allusion un peu plus haut, en demandant à l'Archevêque la permission de contracter une dette.

Le curé avait donc mis libéralement sur cette permission. En réglant les comptes avec les frères Breton, entrepreneurs, le 10 juin 1866, on leur fit même accepter une obligation hypothécaire de \$3,500.00 sans intérêt, et on en eut pour plus de dix ans à éteindre cette dette, par verse-



L'église, intérieur terminé en 1866.

ments annuels, le dernier figurant aux comptes de 1877. Les frères Breton devaient prendre la raison sociale Robitaille et Breton, le 27 avril 1867, et plus tard, en 1870, devenir la maison Robitaille et Picher.

Pendant ce temps, la répartition légale se faisait difficile à percevoir. Marquée pour finir en 1861, elle n'était pas encore complétée à l'automne de 1865, après bien des délais et des rappels. On en vint alors aux grands moyens. Après avoir confié l'affaire à un avocat, le curé annonçait, en août 1866, que les syndics intenteraient des poursuites contre les récalcitrants.

Au chapitre du mobilier d'église, en plus des bancs, des cloches et des vestiaires, M. Proulx fit faire, en 1865, deux confessionnaux de style conforme à celui de l'église ; ils subsistent encore dans les transepts. Il fit aussi confectionner, dans le même style, au moyen d'une souscription, le monumental chandelier pascal que nous avons tous connu, maintenant réduit en dimensions, et qui fut étrenné à Pâques 1867.

L'orgue qu'on utilisait alors depuis seulement 1849, l'orgue Fay, n'était pas, semble-t-il, une merveille d'invention. Le facteur de cet orgue, qui était aussi un accordeur, vint y faire des réparations coûteuses, en 1852 et en 1857. L'orgue fut démonté, en mars 1859, dans la démolition de l'ancienne église. On ne sait ce qu'il en advint par la suite. La fabrique tenta alors une autre expérience du genre, en s'adressant, cette fois, à un artisan de Saint-Henri de Lévis, nommé Beaudoin, qui s'était improvisé facteur d'orgues, il en avait déjà monté un à Saint-Gervais²⁷ ; celui de Sainte-Marie fut le second et apparemment le dernier. *Le Canadien* en fera plus tard l'éloge²⁸. Mais s'il faut en croire une autre version, celle du grand musicien Dessane, rapportée de mémoire par Mgr Henri Têtu, dans *L'Action Sociale* du 6 mars 1915, cet orgue Beaudoin n'était pas fameux lui non plus.

Quant aux autels de l'ancienne église, que M. Proulx avait lui-même installés, l'année d'après son arrivée à Sainte-Marie, ils n'étaient pas dans son goût ou ne cadraient pas avec le style de la nouvelle église. Le 16 mai 1865, le curé confiait à François-Xavier Berlinguet, sculpteur, l'entreprise de trois autels de style gothique, ceux-là mêmes que nous avons encore devant nos yeux. Ils arrivèrent à l'automne de 1866. Que faire alors des trois autels de Thomas Fournier ? On les mit en vente. L'abbé Joseph Sirois, curé de Saint-Victor de Tring, écrivait à l'Archevêque, le 5 novembre 1866 : " L'église de Sainte-Marie nous offre aujourd'hui ses tabernacles pour la modique somme de \$120.00. . . D'ici longtemps, nous ne serons pas capables de consacrer une somme considérable à cet objet " ²⁹. La permission fut accordée sans difficulté. Sainte-Marie n'exigeait pas de

paiement comptant et on ne voit dans les comptes de fabrique, par la suite aucune recette pouvant correspondre à cette vente. Il est à présumer qu'on a effacé la dette tout simplement, et l'explication en serait facile. En 1869, le vicaire de Sainte-Marie, l'abbé Jean-Thomas-Alfred Chaperon, devenait curé de Saint-Victor, puis revenait curé de Sainte-Marie, en 1871 ; dans ces circonstances, un cadeau de la Fabrique de Sainte-Marie n'aurait eu rien de surprenant, soit de la part de M. Proulx, soit, plus tard, de la part de M. Chaperon. Cela pouvait contribuer à soulager la fabrique de Saint-Victor dans ses finances. Par son rapport à l'Archevêché, en 1878, elle déclarait cependant qu'elle n'avait plus de dettes.

Après avoir, comme on dit des fois, logé le bon Dieu, le curé Proulx songea à se loger un peu mieux. Le presbytère de Sainte-Marie avait été bien mal bâti. Dans une lettre confidentielle au grand-vicaire Cazeau, le 17 mai 1861, le curé en parlait incidemment, disant de son constructeur, Pierre Fortier : il " est honnête homme, un peu charpentier et menuisier... Il n'est point maçon. L'église de Saint-Elzéar, qu'il a faite, est lézardée dans toutes les fenêtres sans exception, depuis les sablières jusque dans les fondations... C'est lui qui a fait le presbytère de Sainte-Marie. M. Auclair te dira ce qu'il en sait " . . . ³⁰. L'Archevêque lui-même écrira, à la visite pastorale du 16 juillet 1867 : " Presbytère qui n'est pas encore vieux, mais qui tombe en décadence et a besoin d'être rebâti sous peu, ce qui a été recommandé aux marguilliers de la paroisse dans le cours de la visite " ³¹. Le curé, d'ailleurs, y avait déjà fait allusion une première fois, au prône du 24 juin 1866. On venait tout juste de fermer les comptes de dépenses pour l'église neuve et les syndics devaient poursuivre pour obtenir des paiements de répartition. Par ailleurs, la dette de la fabrique était énorme pour le temps. Tout semblait donc concerté pour décourager d'une autre entreprise.

Mais, tel était l'ascendant du curé sur sa paroisse, sur Mgr Baillargeon aussi, qu'il put non seulement entreprendre, mais réussir en un temps record la bâtisse du presbytère. Et ce fut au moyen d'une nouvelle répartition.

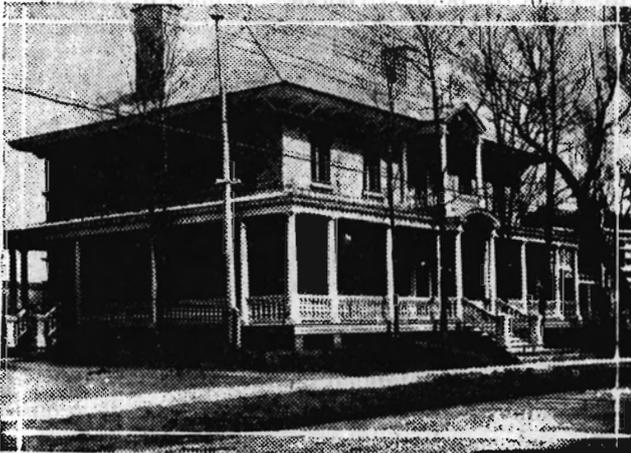
Le 5 janvier 1868, M. Proulx assembla la paroisse pour une requête à l'Archevêque, où l'on faisait demander " un nouveau presbytère en pierre ou en briques blanches " ³². La requête portait 270 signatures ou marques certifiées. Le commissaire nommé pour vérifier la requête n'était autre que l'ancien curé, l'abbé Joseph Auclair. Il recommanda de bâtir sur le même site, dans les dimensions minima de 48 pieds français par 35, à deux étages, sur rez-de-chaussée en pierre ayant au moins quatre pieds hors du sol ³³.

Le 17 février 1868, Mgr Baillargeon émettait le décret de construction, en stipulant que les plans devraient être approuvés par M. Proulx³⁴.

Durant l'été, on exécuta les formalités civiles pour légaliser une répartition. Au début de décembre, les syndics donnaient l'entreprise de la charpente, en même temps que le curé faisait appel aux paroissiens pour le transport de la brique écossaise, à prendre au quai de Lévis. Le 12 mai 1869, le presbytère venait de commencer. Le personnel avait dû s'installer dans un logis d'emprunt, que nous n'avons pu identifier. Mais ce ne fut pas tellement long, car, au premier janvier 1870, M. Proulx annonçait aux paroissiens : " Je suis entré dans le presbytère " ³⁵. La bâtisse était finie en dehors et en dedans, sauf les jalusies et la galerie, au dire des syndics, qui venaient de rendre leurs comptes, le 26 décembre. Mais une forte partie de la répartition restait encore à collecter.

On pouvait dire, en tout cas, que M. Proulx était un bâtisseur. L'église, la sacristie, le presbytère en étaient la preuve ; et l'on sait par ailleurs qu'il avait construit le Collège et agrandi le Couvent, en 1855. On pouvait même ajouter une salle publique, qui était, à ce qu'il semble, l'ancienne sacristie, transportée au nord-est de la place de l'église et aménagée à cette fin. Ces trois derniers édifices ont fait place à d'autres, depuis lors. Mais les trois premiers sont encore là, pour témoigner, après un siècle, de la prévoyance et de l'envergure de vues du Grand-Vicaire.

Pour dépendre maintenant avec satisfaction M. Proulx pasteur d'âme, il faudrait avoir vécu cinquante ans plus tôt, afin de pouvoir interro-



PRESBYTÈRE

(1869)

ger ceux qui avaient connu le Grand-Vicaire et avaient bénéficié d'une façon ou d'une autre de sa sollicitude. Il y aurait nombre de traits édifiants à raconter. Car, toute la paroisse, pour ne pas dire toute la région, avait conçu pour lui une estime et une vénération trop profondes pour ne pas correspondre à un authentique fonds de vérité. Le malheur, en l'occurrence, c'est que le bien ne fait pas de bruit ; ou, s'il en fait, l'écho se perd dans le fond des cœurs, sans laisser beaucoup de traces dans les documents. On ne peut dresser d'un personnage une biographie bien balancée, que peu de temps après sa mort. Aussi bien, ce que nous pouvons dire à présent de M. Proulx se réduit surtout à des expressions d'une sollicitude plutôt négative ou défensive : interdire le mal à ses ouailles et en éloigner les dangers.

Nous le verrons, par exemple, au chapitre de l'éducation, partir en croisade contre l'ignorance et le manque de civilité des beaucerons. Centrée surtout sur les écoles, cela va de soi, cette préoccupation éducatrice entraînait dans certaines autres modalités. Par exemple, c'est à M. Proulx que nous devons la création ou, du moins, la réorganisation de la bibliothèque paroissiale. Profitant d'une loi spéciale de la législature, il fit rédiger ou rédigea lui-même, le 16 novembre 1853, une lettre collective des habitants au Dr Jean-Bte Meilleur, " pour avoir part à l'allocation pour les bibliothèques " ³⁶. En septembre 1866, on voit par les prônes, que le curé voulait réveiller l'intérêt pour les bonnes lectures, vantant leur influence sur l'esprit, le cœur et l'âme. La musique ne le laissait pas indifférent et il avait des connaissances dans cet art. Non seulement il s'occupait, au besoin, d'exercer des chœurs pour la chorale ³⁷ ; mais il donna lui-même des leçons de musique au Couvent, où il avait réussi à introduire cet enseignement.

M. Proulx était méthodique et ordonné. La tenue des comptes de fabrique, après son arrivée, s'est faite plus régulièrement ; pour hâter la fermeture des livres de chaque année, il poussait le marguillier en charge à poursuivre les retardataires. Dans ses prônes, il s'élevait souvent contre le désordre à la salle publique, dans les chemins couverts ou les vestibules de l'église ; aux comptes de 1867, il y a une dépense de 16 chelins attribuée à une " poursuite pour irrévérence dans l'église " ³⁸. Le curé avertissait les gens de se servir des crachoirs. Il voulait qu'ils fussent en temps à l'église : " Vos horloges sont dérangées, dit-il un jour ; vous arrivez au milieu de la messe " ³⁹. Il fulminait davantage contre les occasions mauvaises : superstitions, noces scandaleuses, veillées, bals, charivaris, baignages indécents, présence des filles aux sucreries et au camp militaire. Même les " voyages en Amérique " provoquaient sa réprobation ;

il s'agissait des voyages aux Etats-Unis, où tant de nos Canadiens allaient s'exiler, sinon se perdre.

Mais, c'est surtout contre l'ivrognerie et les débits de boisson qu'il lançait des imprécations. On eût dit qu'il avait découvert là un vice propre à la Beauce. Chose certaine, elle n'en était pas exempte. Le curé écrivait à son Archevêque, le 23 février 1853 : " Un des plus grands maux de nos contrées est l'intempérance qui fait des efforts inouis pour étendre son règne sur nos paroissiens arriérés, qui s'y livrent avec un goût sauvage " ⁴⁰. Se produisait-il un scandale ⁴¹ ou un malheur frappant ; il se hâtait d'en jeter le tort sur la boisson. Ainsi, le 10 juin 1856, l'explosion d'une chaudière à vapeur, sur le bateau-passeur de Longueuil à Montréal, faisait une trentaine de morts et une quarantaine de blessés. L'enquête officielle révéla un manque inexcusable de surveillance aux machines ; mais M. Proulx attribua aussitôt " le malheur de Longueuil " à l'ivrognerie ⁴².

Il faut dire que la boisson n'était pas chère, alors, et coulait à flots. Quelques-uns, en allant au marché, s'approvisionnaient à Québec même, pour les fêtes, sinon pour toute l'année. Mais il y avait des débits locaux, licenciés ou clandestins, nous le savons par ailleurs. Et les moins célèbres n'étaient pas ceux des deux extrémités de la paroisse : dans le bas, au pied de la côte de Scott, près de la traverse en bac, l'auberge dite de " la Morin ", en haut, près d'une autre traverse et d'un moulin, le " trou de la Bisson ". Il était facile d'y aller remplir ses cruches de grès, quand on s'était trop empressé de les vider.

M. Proulx tempêtait en chaire contre les vendeurs sans vergogne et coïncit au confessionnal leurs clients trop assidus. Il leur faisait passer de mauvais quarts d'heure. L'un d'eux rapportait plus tard comment il avait pu réussir à faire ses quarante-heures, un certain jour. Pour revenir de l'église, il avait à passer au trou de la Bisson, où se trouvaient deux vendeurs, Hamanne et Doyon. Avant de lui donner l'absolution, M. Proulx lui avait donc demandé où il prenait sa boisson et fait promettre de ne plus arrêter ; c'était chez Doyon. Au retour, en carriole, il conta cela à sa femme, qui hésitait à la croire sincèrement : elle en avait vu d'autres. Arrivé au trou de la Bisson, voilà, en effet, le bonhomme qui arrête son cheval, comme d'habitude, et attrappe une cruche sous le siège.

" — Qu'est-ce que t'as promis, lui dit sa femme désolée ? "

" — J'ai promis de ne plus aller chez Doyon ; mais je n'ai pas promis de ne pas aller chez Hamanne. Attends-moé icitte ; ça sera pas long ! "

La santé du curé Proulx n'avait jamais été bien forte. Nous avons vu déjà qu'il souffrait de la poitrine, et cela indépendamment des " bru-

mes de notre rivière". Mais il ne savait pas se ménager, ajoutant au ministère absorbant d'une nombreuse paroisse toutes les entreprises de zèle dont nous avons parlé. Aussi, se trouvait-il ruiné avant l'âge et parfois arrêté par la maladie. Une seule fois pourtant est-il dit qu'il ait pris, dans tout son règne à Sainte-Marie, une petite vacance de quinze jours, en 1865.

Souvent, malgré cela, il acceptait des missions de confiance en dehors de sa paroisse, pour fixer le site des églises ou presbytères, pour apaiser des conflits, régler des difficultés. On mettait de partout à l'épreuve son expérience et son prestige. Il était, du reste, vicaire-forain, et devait devenir grand-vicaire, en 1867, à l'intronisation de Mgr Baillargeon comme archevêque de Québec.

Le rédacteur du *Journal de Québec*, en faisant l'éloge de M. Proulx, à la suite de son décès⁴³, nous révélera un détail édifiant sur la fin de sa carrière : " Cette charité, dont il ne pouvait réprimer l'élan, écrit-il, a probablement contribué à accélérer le progrès d'une maladie dont il avait ressenti depuis longtemps déjà les premières atteintes. Appelé par Mgr Taschereau à prêter le concours de ses lumières pour régler les difficultés financières du collège de Sainte-Anne, il entreprit, quoique gravement indisposé, un voyage trop fatiguant pour sa faible santé. . . A peine de retour dans sa paroisse, il sentit que sa maladie devenait de plus en plus grave, et que la mort ne pouvait être éloignée". Les annales du Couvent de Sainte-Marie viennent corroborer ce fait, à moins qu'elles n'aient résumé simplement la note du *Journal de Québec*. On y lit, en effet : " Appelé par Mgr Taschereau à régler les difficultés financières du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, il y laissa ses dernières énergies et vint mourir dans sa chère paroisse de Sainte-Marie." La date de ce voyage fatal se situe entre le 22 avril et le 12 juin 1871. Dans le premier cas, une circulaire de l'Archevêque au clergé annonçait la formation d'un comité de neuf membres, pour l'affaire du Collège, ayant à sa tête les grands-vicaires Louis Proulx et Charles-Edouard Poiré ; dans le second, une autre circulaire révélait que le comité avait réussi à organiser un plan financier⁴⁴.

Mais nous savons que, dès le 2 juin, M. Proulx était gravement frappé. A cette date, en effet, il écrit, d'une main visiblement affaiblie, sa dernière lettre au grand-vicaire Cazeau : " La santé est loin d'être satisfaisante. C'est une toux bronchite opiniâtre, un dépérissement de forces, manque de sommeil et absence absolue d'appétit. Voilà plusieurs mois que je suis comme cela et je ne remarque pas de changements, malgré les soins que je reçois du médecin. Je confesse et dis la messe pourtant, mais c'est par raison"⁴⁵.

M. Proulx avait un vicaire en permanence depuis 1855. Nous avons

vu, en effet, qu'on avait tardé à lui en donner un, après son arrivée. Il avait eu successivement : l'abbé Christophe Lafontaine (novembre 1855 à mai 1858) ; l'abbé Honoré Desruisseaux, son protégé (octobre 1858 à juin 1862) ; l'abbé Jean-Thomas-Alfred Chaperon (octobre 1862 à octobre 1869) ; l'abbé Guillaume-Thomas Roy (octobre 1869 à mars 1870) ; enfin depuis mars 1870, le vicaire était l'abbé Camille-Stanislas Brochu, auquel on adjoignit l'abbé Ernest Hudon, dès que M. Proulx dut s'immobiliser pour la dernière fois.

À partir de la Pentecôte 1871, c'est le vicaire Brochu qui fait les prônes et donne les bulletins de santé à la paroisse et au grand-vicaire Cazeau. Le 21 juin, il lui écrit : " L'hydropisie est maintenant déclarée, les jambes et les bras sont beaucoup enflés. Le médecin ne conserve presque plus d'espoir de le sauver " ⁴⁶. Trois jours après : " L'hydropisie augmente graduellement. Les affaires spirituelles et temporelles sont maintenant réglées et il en est lui-même bien content ". Enfin, le 6 juillet : " Ce matin, à quatre heures et quarante minutes s'est endormi pour jamais dans le Seigneur notre cher Grand Vicaire Proulx. Malgré les douleurs qu'il endurait, sa mort a été bien douce ".

Les funérailles eurent lieu le lundi, 10 juillet. La levée du corps fut faite par le grand-vicaire Thomas Caron, supérieur du Séminaire de Nicolet. Les cordons du poêle, suivant la mode du temps, étaient tenus par quatre collègues du défunt, les grands-vicaires Mailloux et Poiré, ainsi que les curés de Québec et de Lévis. En l'absence de l'Archevêque, c'est le grand-vicaire Cazeau, ami intime du curé, qui célébra aux funérailles, avec diacre et sous-diacre, et prononça un bref éloge funèbre, à l'issue de l'absoute ; après quoi, le cercueil, doublé de plomb, fut descendu dans un caveau de brique, sous les marches du maître-autel, côté de l'épître. Cinquante-trois prêtres étaient présents, pour souligner le deuil du diocèse et consoler celui de la paroisse. Et il faut nous rappeler que seules les voitures à chevaux existaient alors, pour amener les étrangers dans la localité.

Dès le lendemain des funérailles, le grand-vicaire Cazeau envoyait à l'abbé Camille Brochu, vicaire, une commission de desservant, avec droits et pouvoirs des curés, jusqu'à la nomination d'un curé en titre ⁴⁷. Le dimanche suivant, 16 juillet, la fabrique décidait de ne rien exiger de l'exécuteur testamentaire pour les funérailles et même de payer les effets achetés pour la circonstance : cercueil, crêpe, gants pour les porteurs, etc. Le compte de Germain Lépine, de Québec, pour ces effets, se montait à \$48.25 ⁴⁸. Quelque temps après, Mgr Taschereau ratifiait cette résolution, en raison des services exceptionnels rendus par le défunt curé ; mais il ne voulait pas par là créer un précédent pour les autres cas semblables.

Le docteur Jean-Thomas-Philéas Proulx, frère du curé, était son exécuteur testamentaire et sa nièce, Virginie Noël, était sa légataire. L'abbé Brochu ne put faire grand éloge de la manière dont ils procédèrent. Il en donna rapport à l'Archevêché, le 29 juillet 1871, dans les termes suivants : " J'ai tout recueilli les lettres et papiers de feu Mr Proulx et il m'a fallu bien souvent employer les gros mots pour les empêcher d'être lus ⁴⁹. L'encan des effets de Mr Proulx a eu lieu ces jours derniers et je vous assure que cela a été une *belle affaire*. Le presbytère est presque complètement vide et j'ai été obligé d'emprunter tous les effets dont j'avais absolument besoin ". . . " Tous les paroissiens sont extrêmement mécontents de la conduite du docteur Proulx et de Delle Noël dans cette affaire " ⁵⁰.

Quels souvenirs nous reste-t-il de M. Proulx? Peut-être quelques familles ont-elles encore des objets achetés à l'encan mentionné à l'instant. Nous avons, en tout cas, **une** petite mèche de cheveux blancs, prélevée sur le défunt après sa mort et transmise depuis lors comme une relique tout intime. Dans plusieurs vieux albums, ou devrait retrouver encore une de ces petites photos de M. Proulx qu'on annonça et distribua, comme souvenirs mortuaires, au mois de septembre suivant. Enfin, nous avons, dans la sacristie, le portrait à l'huile du Grand-Vicaire et son marbre funéraire, dans l'église. Les deux objets furent le fruit d'une souscription organisée dans la paroisse par le successeur de M. Proulx. A la visite de paroisse suivant Noël 1871, le curé recueillit \$350.00 sans aucune peine et demanda ensuite en chaire un supplément pour atteindre \$400.00. Il confia la confection du portrait au peintre Ludger Ruelland, de Lévis, et pria aimablement Mgr Taschereau de rédiger lui-même l'inscription destinée au monument ⁵¹. Les deux œuvres d'art furent prêtes et posées en temps pour la visite pastorale que vint faire l'Archevêque à Sainte-Marie, le 28 juin de l'année suivante, 1872 ⁵².

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, cartable Sainte-Marie II, no 41 ; lettre du 19 déc. 1852.
- 2 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, p. 10.
- 3 FSM, Livres de Comptes vol. II.
- 4 AAQ, Sainte-Marie II, no 53 ; lettre du curé, le 9 août 1853.
- 5 *Ibidem*, no 55.
- 6 *Ibidem*, nos 59, 60 et 62.
- 7 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, p. 268.
- 8 FSM, pièce détachée.
- 9 AAQ, Sainte-Marie II, no 63.
- 10 *Ibidem*, no 78.
- 11 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, p. 341 ; lettre du 2 janvier 1854.
- 12 *Ibidem*, Sainte-Marie II, no 71.
- 13 *Ibidem*, Lettres, vol. 25, p. 618 ; lettre du 10 janvier 1855.
- 14 Archives de la Province.
- 15 FSM, Cahiers de prônes, I.
- 16 *Ibidem*, Livres de Comptes, II.
- 17 AAQ, Sainte-Marie, II, no 86.
- 18 FSM, Livres de Comptes, II.
- 19 *Ibidem*, Petit Journal, février 1861.
- 20 *Ibidem*, Prônes, vol. I.
- 21 *Ibidem*.
- 22 *Ibidem*, Comptes, vol. II.
- 23 AAQ, Sainte-Marie, II, no 92.
- 24 FSM, Comptes, vol. III.
- 25 AAQ, Visites pastorales, vol. 14, p. 211.
- 26 *Ibidem*, Lettres, vol. 28, p. 246.
- 27 Cf. *Le Canadien*, 21 mai 1862.
- 28 *Ibidem*, 15 août 1864.
- 29 AAQ, cartable Saint-Victor I, no 111.
- 30 *Ibidem*, Sainte-Marie II, no 89.
- 31 *Ibidem*, Visites pastorales, vol. 14, p. 211.
- 32 *Ibidem*, Sainte-Marie II, no 103.
- 33 *Ibidem*, no 99, 13 février 1868.
- 34 *Ibidem*, no 101.
- 35 FSM, cahier de Prônes.
- 36 Archives de la Province, section Éducation.
- 37 FSM, Prônes I, 2 oct. 1859.
- 38 *Ibidem*, Comptes III.
- 39 *Ibidem*, Prônes I, 23 nov. 1856.
- 40 AAQ, Sainte-Marie, II, no 44.
- 41 FSM, Prônes I, 11 avril 1856.
- 42 *Ibidem*, 15 juin 1856.
- 43 Journal du 10 juillet 1871.
- 44 *Mandements... des Evêques de Québec*, vol. 5.
- 45 AAQ, Sainte-Marie II, no 115.

- 46 *Ibidem*.
 47 *Ibidem*, Lettres, vol. 29, p. 733.
 48 FSM, Comptes III et Regus de 1871.
 49 Où sont allées ces lettres? Probablement détruites consciencieusement.
 50 AAQ, Sainte-Marie II.
 51 *Ibidem*, no 116; lettre du 4 janvier 1872.
 52 Les portraits de la sacristie, y compris celui de M. Proulx, devenus encombrants par leur grandeur, ont été réduits à de modestes cadres, en 1957; et toutes les plaques de marbre du chœur de l'église ont été démontées et rangées dans la crypte, où on peut encore les visiter, à proximité des tombeaux, malgré une certaine difficulté d'accès.

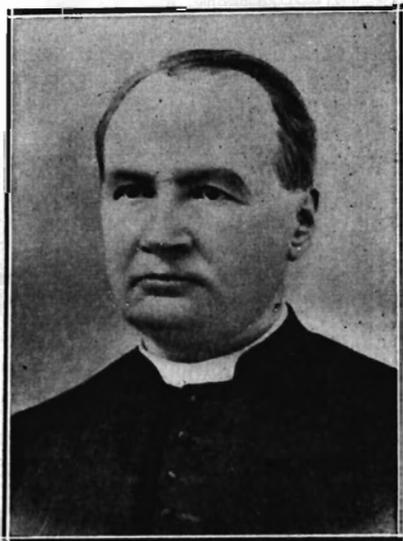
CHAPITRE XII

Le curé Chaperon

1871 · 1896

• L'abbé Jean-Thomas-Alfred Chaperon était né à Québec, le 26 juillet 1838, second fils de Georges Chaperon, marchand, et de Nathalie Darveau. La famille était la seule de ce nom dans la ville et le grand-père était un huguenot venu de Berne, en Suisse. L'abbé avait deux frères cadets à Québec : Joseph-Samuel, libraire sur la rue de la Fabrique, et Joseph-Alfred-Elizée, notaire sur la rue Garneau ; toutefois, ce dernier termina sa carrière à Saint-Georges de Beauce.

Après ses études classiques et théologiques au Séminaire de Québec, l'abbé Chaperon fut ordonné prêtre le 21 septembre 1861. La Beauce devait ensuite être l'unique champ de sa carrière sacerdotale. Après un an



L'ABBÉ

J.-T.-ALFRED CHAPERON

(1838 — 1896)

de vicariat à Saint-François, il venait à Sainte-Marie, où nous l'avons vu comme vicaire, sous le règne de M. Proulx, de 1862 à 1869. Il assumait sa première cure à Saint-Victor de Tring, d'où la nomination de son Archevêque alla le chercher, le 28 août 1871, pour le ramener comme curé à Sainte-Marie de Beauce. Sans doute, l'appréciation qu'avaient eue de lui les paroissiens et l'ancien curé avait pu influencer le choix : on a même prétendu que M. Proulx l'avait demandé, sur son lit de mort, à Son Exc. Mgr Taschereau. Mais il ne faut pas oublier non plus que l'Archevêque d'alors était un enfant de Sainte-Marie. Voici, d'ailleurs, en quels termes il lui confiait sa nouvelle cure : " Je vous choisis pour ce poste important, parce qu'y ayant résidé plusieurs années, comme vicaire du regretté M. Proulx, il vous sera plus facile d'y faire le bien, en suivant les traditions que vous avez reçues de ce prêtre vénérable. Vous voudrez bien vous rendre à votre nouvelle destination pour le premier octobre prochain " ¹.

Contrairement à feu M. Proulx, le nouveau curé n'était pas expansif, si l'on en juge par le petit nombre de lettres reçues de lui à l'Archevêché de Québec. Il ne communiquait guère ses impressions ni ses projets. Par contre, il envoyait très régulièrement, rédigés proprement, ses rapports de paroisse. Nous avons là, tout de même, des statistiques et quelques autres renseignements. Pour le reste de son administration, quantité de détails se retrouvent dans les cahiers de prônes et les comptes de fabrique. M. Chaperon adopta la comptabilité en dollars et cents, dès sa première reddition de comptes, le 3 décembre 1871.

Du vivant de M. Proulx, il avait été décidé de rebâtir la grange du curé et la fabrique avait consenti à y affecter la somme de \$200.00. M. Chaperon fit verbaliser cette résolution, le 16 juin 1872 ², non sans avoir, à Noël précédent, demandé pour cette fin une souscription paroissiale. On voit par les comptes que la grange s'était élevée dès 1871.

En 1873, on fit du changement aux cloches. Le 18 mai, une résolution de fabrique autorisait le curé à obtenir d'un nommé Hardy, libraire à Québec, trois cloches de marque Mears, de Londres, en échange pour les quatre vieilles cloches, y compris celle du petit clocher. Cependant, les marguilliers et le curé en parlèrent plusieurs fois, avec le résultat qu'on garda la vieille cloche sonnante le ré de M. Proulx, pour le petit clocher et que le nouveau carillon fut choisi sur les notes fa-sol-la. Tels étaient les souvenirs d'un vieux paroissien, Joseph Turmel. La bénédiction eut lieu le 23 septembre, présidée par Mgr Taschereau. " Je vous invite, avait dit le curé, dans son prône, à venir tous au chœur sonner les cloches et à faire une offrande suivant vos moyens. . . Cette cérémonie a sa signification : allez sonner la gloire de Dieu et présentez vos prières ; rappelez-

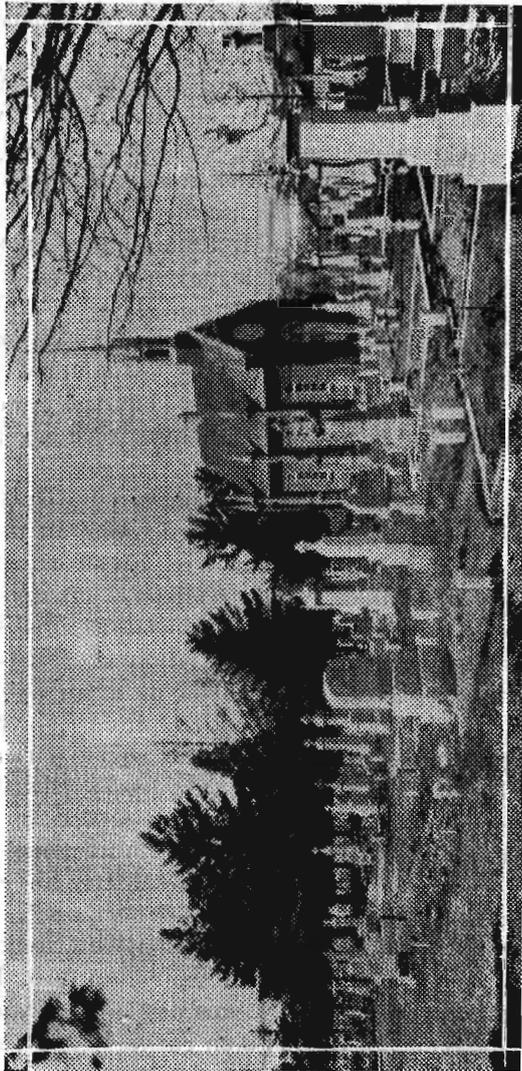
vous vos devoirs". Les comptes ne disent pas combien rapporta la collecte de la bénédiction ; mais la fabrique, qui s'était engagée à combler la différence, eut à verser la somme de \$190.62. C'est la maison Carrier et Lainé, de Lévis, qui avait fait l'installation.

La même année 1873, une autre souscription, terminée vers le 15 juillet, rapporta autour de \$200.00 pour la confection d'une "voiture des morts". Ce corbillard dura environ vingt-cinq ans ; ceux qui avaient souscrit avaient le privilège de s'y promener sans payer, après leur décès.

Mais le vieux cimetière, près de l'église, ne suffisait plus à héberger ses pensionnaires à perpétuité. Déjà, M. Proulx, après la construction de l'église et de la sacristie, avait trouvé le moyen de l'agrandir un peu et l'avait renclos en planches, en 1864. Cependant, l'espace était déjà rempli, en 1873. Le 16 juin, dans une assemblée de paroisse, on décida de relever le cimetière au moyen de corvées. Dès le 1er juillet, 42 citoyens avaient déjà apporté 588 voyages de terre, et l'ouvrage devait se continuer les semaines suivantes, par arrondissements. Ainsi gagna-t-on quelque répit.

Mais Mgr Taschereau, mis au courant, jugea que c'était une piètre solution. Il eût valu, selon lui, acheter tout de suite au moins quatre arpents de terrain, pour faire un autre cimetière. En affectant une grande section pour des lots des familles, on eût remboursé aussitôt le prix d'achat³. A la visite épiscopale qui suivit, le 4 juillet 1876, il insistait encore, écrivant dans le livre des délibérations de la fabrique : "Recommandons de prendre au plus tôt les mesures pour avoir un autre cimetière, parce que celui qui sert actuellement est tellement rempli de cadavres qu'il est impossible d'y creuser une fosse à la profondeur voulue par la loi, sans y rencontrer des cercueils et des cadavres. Et, attendu qu'il ne reste plus qu'un faible espace disponible dans l'église pour y enterrer des morts, nous réglons par la présente que le tarif des sépultures dans l'église sera désormais de quarante piastres pour les personnes de sept ans et au-dessus, et de vingt piastres pour les enfants au-dessous de sept ans".

A la suite de cette recommandation, M. Chaperon, toujours soumis, fit deux assemblées de paroisse, les 10 et 17 septembre 1876. Il fut décidé d'acheter un terrain pour un cimetière, mais on ne put s'entendre sur le site, la majorité s'opposant à l'érection d'un cimetière nouveau en dehors du village, tel qu'il avait été proposé. Le projet sommeilla encore deux ans. Il se réveilla, lors d'une assemblée de fabrique du 11 août 1878, mais pour trouver les voix encore partagées, au sein même de ce corps paroissial. On convint toutefois de laisser le choix, entre trois terrains proposés, à la décision de l'Archevêque et des marguilliers du banc, Jean Ferland, Geor-



**LE CIMETIÈRE, INAUGURÉ EN 1879,
AVEC SA CHAPELLE**

ges Pommerleau et Thomas Fecteau. Ils se rencontrèrent à Sainte-Marie, le 22 septembre 1878, et arrêtrèrent le choix sur le terrain d'abord suggéré, à 18 arpents et demi de l'église, en dehors du village. L'Archevêque autorisait à prendre les deniers de la fabrique pour cet achat. Le dimanche suivant 29 septembre, une assemblée de fabrique légalisait cette décision, mais par un vote de onze voix seulement contre dix. On assumait aussi les frais d'une clôture et d'une chapelle funéraire d'environ 20 pieds par 15.

C'est Gabriel-Narcisse-Achille Fortier, un des seigneurs de la paroisse qui céda le terrain, quatre arpents en superficie. En prévision de cela, sans doute, il l'avait acquis, le 24 novembre 1874, du notaire Léonidas La-liberté. Mais ce n'était pas pour le sacrifier par charité, car il le revendit à la fabrique, le 3 octobre 1878, pour la jolie somme de \$1,000.00⁴, le quart payé comptant.

L'arpenteur F. Legendre, de Beauceville, vint mesurer et borner le terrain, le 14 octobre. Dès l'automne, on y fit du nivellement et on creusa les fondations de la chapelle. Mgr Taschereau vint en poser la première pierre et bénir en même temps le nouveau cimetière, le dimanche, 21 septembre 1879, à 2 heures de l'après-midi. Il en coûta au-delà de \$1,500.00, cette année-là et l'année suivante, pour payer l'entrepreneur-maçon, Louis Morissette, et les matériaux achetés par le curé Chaperon : chaux, brique de marque Carr, pierre de taille, etc. Charles Barbeau fournissait le bois et le moulin des frères Rousseau en faisait l'appareillage. Une cloche de 200 livres devait ultérieurement compléter l'installation de la chapelle, cloche bénite à l'église, le 13 janvier 1884, par Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, et donnée par Tancred Fortier, médecin, Thomas Lessard, notaire, Narcisse Blouin, Gustave Garant et Richard Bizier.

Avant de mettre en usage le nouveau cimetière, la fabrique en établit le plan et les règlements, dans une assemblée du 14 septembre 1879. Le cimetière, comme on sait, se répartit autour d'une grande allée circulaire passant au niveau du perron de la chapelle et ayant comme axe un calvaire⁵. En bordure de cette allée, les lots avaient naturellement une forme évasée ; mais ils étaient mesurés plus grands et devaient se vendre \$18.00, tandis que les autres, de 10 pieds par 13, valaient \$12.00, vendus à des familles résidant dans la paroisse, et \$24.00, pour les familles de l'extérieur. Sur les lots, le creusage des fosses était fixé à 25 cts en été et 50 cts en hiver ; le double de ces prix, pour les fosses communes. Tout était prévu en détail pour l'admission dans le cimetière, le transfert des lots, l'érection d'enclos, de monuments, etc. Mgr Taschereau avait suggéré comme modèle de règlement celui de la paroisse de Saint-Augustin. Il

approuva celui de Sainte-Marie le 8 octobre suivant. En 1883, on majora cependant du double le tarif d'ouverture des fosses.

L'inauguration du nouveau cimetière provoqua deux autres mesures complémentaires de la part de la fabrique. Le 14 septembre 1879, le jour même où elle promulguait le règlement dont nous venons de parler, elle autorisait le curé et le marguillier en charge à signer les requêtes en vue de l'exhumation des corps de l'ancien cimetière, pour les intéressés qui en feraient la demande. On ouvrit un registre spécial à cette fin, où sont annexées les autorisations canoniques et civiles, la première du 8 octobre et la seconde du 14, celle-ci signée par le juge Joseph-Noël Bossé, de la Cour Supérieure. La première exhumation eut lieu le 14 novembre de cette année-là ; on réclama \$4.00 pour les frais. La dernière, la cent vingtième, s'effectua seulement le 23 juillet 1904.

L'autre résolution de fabrique consécutive à l'ouverture du nouveau cimetière fut celle de ne plus inhumer dans l'église⁶. Effectivement, la dernière inhumation de personne laïque à cet endroit eut lieu le 20 octobre 1879, celle de Rosalie Giroux, épouse de Pierre Drouin. La fabrique crut cependant devoir tolérer, nous le verrons ailleurs, quelques sépultures dans la chapelle Sainte-Anne. Par une résolution du 4 avril 1880⁷, elle accorda à Henri-Jules Juchereau-Duchesnay la permission d'agrandir la voûte funéraire qu'il y avait, "pour l'inhumation des descendants de feu Jean-Thomas Taschereau, en son vivant Écuyer, un des seigneurs de cette paroisse, et de défunte Dame Marie Panet, son épouse". En reconnaissance, Duchesnay s'engageait à payer la plantation de cent saules dans le nouveau cimetière paroissial. Les saules furent-ils vraiment plantés ? Nous en doutons ; car les plus vieux arbres du cimetière sont des pins.

Pendant que se déroulait la longue affaire que nous venons de voir, d'autres de moindre importance sollicitaient aussi l'attention du curé. La bibliothèque paroissiale, selon son rapport de 1874⁸, comptait plus de 600 volumes ; il en acheta encore une quantité en 1876. Mais, par la suite, il déplorait que "quelques familles seulement aiment la lecture"⁹. "Les archives de la fabrique, avouait-il aussi, ne sont pas en lieu sûr ; mais je dois faire prochainement une voûte au presbytère"¹⁰. Or, nous savons que cet état de choses s'est tout de même prolongé jusqu'à l'avènement d'un autre curé, Mgr Joseph Lehoux.

Au chapitre du mobilier et de la décoration d'église, M. Chaperon fit peindre ou plutôt repeindre le portrait de l'ancien curé Villade, sans doute pour appareiller avec le récent portrait du grand-vicaire Proulx. Le reçu du peintre L. Ruelland de Lévis, pour cette entreprise, est daté

du 2 octobre 1874. Mais il semble que le portrait n'ait été livré qu'en 1875 et le curé fit pour cela une collecte, le jour de Noël, qui rapporta \$70.00.

Les deux autels latéraux, consacrés à saint Joseph et au Sacré-Cœur, furent dotés chacun d'une statue appropriée : celle de saint Joseph, du côté de l'Évangile, et celle du Sacré-Cœur, du côté de la rivière. Des diplômes d'indulgences furent accordés par Mgr Taschereau pour l'une et l'autre, le 18 septembre 1872 et le 26 septembre 1875 ¹¹. D'ailleurs, l'Archevêque lui-même vint, sur ces entrefaites, bénir cette dernière statue et, à cette occasion, on fit une quête spéciale pour "aider à la payer". Les deux statues existent encore. On les a récemment dorées à la feuille, bien qu'elles n'aient pas de valeur intrinsèque, pour faire pendant à la Madone du maître-autel, qui, elle, est une sculpture sur bois d'une belle venue, mais d'origine étrangère au pays.

Une marchande du village, bourgeoise assez cossue, du nom de Thérèse Ponsant, était décédée le 21 juin 1871, presque en même temps que le curé Proulx. Dans son testament ¹², elle avait fait marquer : "Je donne à l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie la somme de cent louis courant une fois pour toutes pour être employée à acheter un des plus beaux chemins de croix à cadre doré et en couleur". Cent louis, c'étaient \$400.00, un joli montant pour le temps. C'est le curé Chaperon qui eut la responsabilité du choix. Ce choix fut-il heureux ? Les connaisseurs peuvent se prononcer. Car, les quatorze stations, peintes sur toile et signées "J. DYNES, Québec, 1874", sont encore en usage dans l'église. Le chemin de croix, une fois installé, coûtait \$450.00. La bénédiction en fut faite au mois d'août, cette année-là, par Mgr Taschereau, qui venait en toute circonstance visiter sa paroisse natale.

M. Chaperon s'attaqua ensuite au problème des édifices, en commençant par la salle publique, qui criait misère. C'était une maison en bois, de 40 pieds par 30, partagée en salle des hommes et salle des femmes, et située au nord-est de la place de l'église. Une résolution de fabrique, du 11 août 1878, autorisait une dépense de \$200.00 pour transporter la salle publique au bord de la rivière, la lambrisser en brique rouge et refaire l'intérieur en crépi, etc. Deux ans après, rien n'était fait. Mais, avec l'assentiment de l'Archevêque, à l'automne de 1880, la salle publique fut déménagée comme on l'avait projeté, là où se trouve aujourd'hui le bureau de poste ; on construisit des latrines à l'extérieur, près de la rivière ; on restaura l'intérieur en entier ; mais on renonça au revêtement de brique prévu d'abord.

Puis ce fut le tour de la sacristie. Elle était de pierre, bien solide, mais ne mesurait que 40 pieds par 36 et demi. M. Chaperon fit lui-même

les plans d'une allonge de 21 pieds par 36 et demi, par derrière, avec un rond-point de 16 pieds par 11, pour l'autel. Le 31 octobre 1880, une assemblée de fabrique votait pour cette fin une dépense maximum de \$2,000. Les travaux se firent apparemment de décembre 1880 à décembre 1881. Louis Morisset, entrepreneur-maçon, en retira pour sa part \$1,520.00. Narcisse Avard fut l'entrepreneur-menuisier. On fixa dans la voûte trois rosaces de plâtre, dont l'une avec un agneau, achetés chez le statuaire T. Carli, de Montréal. Elles y sont encore. Mais la pièce la plus intéressante de l'entreprise fut l'autel avec motifs de bois sculpté, œuvre de Jean-Baptiste Côté, de Québec, payée \$80.00¹³. Plus tard, le 13 mars 1889, l'Archevêque accordera un diplôme d'érection pour le chemin de croix de la sacristie, celui qu'on y voit encore.

L'église elle-même exigeait des réparations. Une délibération de fabrique non datée, mais visiblement de 1883, aborda le problème. On y parlait de doubler le plancher en madriers d'épinette de deux pouces d'épaisseur ; on augmenterait aussi de \$15,000.00 le montant global des assurances pour l'église, la sacristie et le presbytère¹⁴. A la fin de l'année 1883, le curé disait, dans son rapport paroissial à l'Archevêché : " L'église est froide. Elle est difficile à chauffer. Le plancher est mauvais ; il devrait être redoublé. Il manque un plancher brut au-dessus de la voûte pour retenir la chaleur. A défaut de ce plancher, qui exigerait de grands frais, on pourrait lacter et étendre une bonne couche de mortier peu gras au-dessus de la voûte " ¹⁵.

Toutefois, ce ne fut qu'en 1886, qu'on aborda pour de bon le programme des travaux. Le 3 octobre, la paroisse signait une requête au Cardinal Taschereau (il venait d'être créé cardinal au mois de juin), requête où l'on prétendait que, dans l'église et la sacristie, les murs, la voûte et les bancs avaient besoin de peinture ; que le perron de l'église devait être refait en pierre ; enfin que le presbytère avait besoin d'une cuisine extérieure et de nouvelles divisions intérieures. Pour défrayer ces dépenses, on demandait que la fabrique en payât une partie, afin de ne pas laisser aux contribuables plus que \$3,000.00 de répartition à payer pendant trois ans¹⁶. Le Cardinal commissionna l'abbé Henri Têtu, de l'Archevêché, pour aller faire enquête sur place, suivant l'usage. Celui-ci rendit, le 4 novembre suivant, un procès-verbal entièrement conforme aux divers articles de la requête, malgré une contre-requête des habitants de la mission de Saint-Maxime, datée du 10 octobre, demandant à être exemptés de la répartition, à cause des travaux de leur chapelle¹⁷.

Suivirent les procédures civiles pour l'établissement d'une répartition légale¹⁸. Le 12 janvier 1887, l'acte de cotisation était homologué

sans opposition; en renvoyant cet acte, le secrétaire des Commissaires pour l'érection civile des paroisses écrivait au curé, son ami : " J'espère que tu seras content de la célérité des procédures de ta paroisse. Il est difficile de faire mieux ". Les syndics élus étaient Frédéric Morency, Elzéar Desruisseaux et Élie Landry. La fabrique, déjà autorisée à aider les syndics, s'était réunie le 19 décembre 1886, pour préciser les travaux à faire : 1) une seconde voûte à l'église, entre les fermes et sur les entrants; 2) un perron de pierre dont la profondeur serait de 10 pieds vis-à-vis la grande porte ; la fabrique se chargeait de défrayer elle-même, au prix de \$800.00, le coût de cette partie de l'entreprise, par Louis Morissette ; 3) une colonnade de bois en style gothique, pour remplacer le grillage de fonte en bordure du jubé et des galeries ; 4) enfin un peinturage général à l'intérieur, qui devait être le plus important des travaux ¹⁹.

Le 12 janvier 1887, les syndics et les marguilliers acceptaient une soumission datée de la veille, au montant de \$4,700.00, la seule d'ailleurs qui fut présentée. Elle était signée par le peintre-décorateur de Montréal, François-Xavier-Édouard Meloche, ainsi que les devis, datés du 31 décembre précédent, comportant sept pages de texte. En voici les grandes lignes, pour décrire en même temps quelque peu l'abondante décoration intérieure de notre église et de notre sacristie, que tout le monde peut voir encore, puisqu'on a eu le bon esprit de la conserver presque entièrement, dans la dernière restauration (1956-57). Les parties déjà peintes seront d'abord lavées et les autres peintes de peinture claire à l'huile de de lin. On donnera ensuite une couche générale de préparation ; puis on appliquera la peinture décorative, avec mélange de cire d'abeille, en trois couches successives. Les motifs seront appliqués au pochoir. L'entrepreneur donnera le dessin de la nouvelle bordure des galeries, que les syndics doivent refaire en bois, puis il en fera le peinturage approprié au reste. Les bancs devront être en imitation de noyer, la base des colonnes en imitation de marbre rose, les carreaux des fenêtres givrés à la peinture, les autels dans le style de l'ensemble. Les statues seront retouchées, le tableau du maître-autel sera nettoyé et agrandi et les deux tableaux plus petits, jusque là placés de chaque côté du tableau principal, seront désormais placés à l'avant des transepts, dans chaque galerie ²⁰. Par contre, le peintre Meloche fera quatre tableaux en couleurs pour le chœur, à plusieurs personnages, représentant des scènes de la vie de la Sainte Vierge, et quatorze tableaux pour la nef, à un seul personnage, en grisaille teintée. (On sait que ces peintures murales représentent des patriarches de l'Ancien Testament). Le curé sera juge des dessins représentés et des inscriptions à leur faire. La décoration de la sacristie sera de même matériel,

avec des motifs assortis à ceux de l'église, mais d'un dessin plus sobre. Dans l'ensemble des décorations, il devra entrer au moins 125 paquets d'or en feuille. Les syndics ne fourniront que les échafaudages et les travaux seront assurés à mesure qu'ils progresseront, comme garantie à leur bénéfice.

Les travaux se firent en 1887. En octobre, par deux dimanches consécutifs, il n'y eut point de messe à l'église, mais deux à la sacristie et une à la chapelle Sainte-Anne. Il est intéressant de noter ici que ce fut le début de carrière pour M. Agénor Ferland, père de M. Jean Ferland, peintre-décorateur de Sainte-Marie ; la tradition s'est gardée.

A part les travaux du peintre Meloche, ou plutôt avant ceux-ci, les syndics firent aussi recouvrir les prie-Dieu des bancs et décorer les stalles du chœur en noyer noir ; ils firent agrandir le jubé de l'orgue et modifier le maître-autel, en lui ajoutant un clocheton de chaque côté du rétable et en renouvelant le tabernacle.

En chiffres ronds, les réparations de l'église et de la sacristie s'élevèrent au prix de \$7,000.00, dont \$4,850.00 pour le peintre Meloche, un peu plus que le montant prévu dans sa soumission. Pendant ce temps, nous l'avons vu, Louis Morissette construisait le perron, un contrat séparé, qu'on ne put solder entièrement comptant. Enfin, le presbytère était aussi en restaurations recevant son annexe en brique pour la cuisine et subissant d'importantes modifications intérieures, avec en plus l'installation d'une fournaise, d'une pompe et des toilettes à l'eau. Bien qu'on eût recours à des corvées, par exemple pour le transport de la brique de Lévis à Sainte-Marie, il en coûta pour le presbytère une autre somme de \$1,300.00.

Le curé Chaperon paraît avoir été en tout cela un bon administrateur. Il l'avait déjà prouvé, dès son arrivée, en faisant entrer les reliquats de la répartition pour le parachèvement de l'église et en amortissant rapidement les comptes laissés par M. Proulx après cette entreprise. En 1881, la dette de la fabrique n'était plus que de \$4,000.00 à la succession de Charles Hamel et de \$750.00 à la succession G.-N.-A. Fortier, sur le prix d'achat du **nouveau cimetière**. Le taux d'intérêt étant de 6% et les créanciers ne voulant pas y renoncer, le curé obtint à la place, par l'entremise de son collègue de l'Archevêché, Mgr J.-B.-Z. Bolduc, un prêt de \$4,750.00, à 5%, du docteur Joseph-Étienne Landry, de Québec. Les travaux de 1887 **obligèrent** d'emprunter une nouvelle somme de \$6,000.00, à la même adresse, avec l'approbation **du** Cardinal Taschereau. Mais, par l'entrée des premiers termes de la répartition, à partir de juin de cette année-là, on put encore boucler les comptes avec un léger surplus d'opérations. **On prévoyait** que, si la répartition entrait intégralement, il ne

resterait qu'aux environs de \$9,000.00 de dettes susceptibles de s'amortir rapidement, avec la diminution des dépenses extraordinaires.

L'église n'avait pas encore d'autre système de chauffage que des poêles. On voit par les prônes que la provision de bois était fournie gratuitement, chaque automne, une année par une moitié de la paroisse, l'année suivante par l'autre moitié. Mais, pour protéger contre les méfaits de la fumée la nouvelle décoration intérieure qu'on voulait faire, on acheta, en 1886, deux poêles à charbon, qui coûtèrent, transport compris, \$62.00. Quant à l'éclairage, il était fourni déjà par des lampes à pétrole ; le carburant employé s'appelait "l'huile astrale". En 1881, on avait acheté six lampadaires à trois branches de la quincaillerie F.-O Vallerand, de Québec.

Pour en finir avec les articles concernant l'église, nous pouvons ajouter le changement d'orgue, décidé par résolution de fabrique du 5 avril 1891. On acheta un orgue neuf de Napoléon Déry, au prix de \$1,900.00. Il fut en état de servir pour la première fois à la solennité du Saint Nom de Marie, fête patronale de la paroisse. Mais il fut béni et inauguré solennellement à la grand'messe du 25 octobre 1891. Le cardinal Taschereau présida la cérémonie et, l'après-midi du même jour, il posait la première pierre de la nouvelle chapelle Sainte-Anne. Il y avait à ces démonstrations affluence d'étrangers venus par deux trains spéciaux du Québec Central. Les parrains et marraines de l'orgue souscrivirent \$523.00 Mais le don le plus important venait de la veuve Frédéric Morency, qui souscrivit \$1,000.00 pour l'orgue et \$700.00 pour la chapelle Sainte-Anne, à condition de célébrer trois messes basses par année à perpétuité. Quant au vieil orgue Beaudoin, on le mit en vente en le faisant annoncer dans le *Courrier du Canada*, en mars 1892. Mais, soit qu'on ne put trouver preneur soit qu'on se soit ravisé, l'orgue fut enfin cédé à la chapelle Sainte-Anne, où on l'installa, avec addition d'un jeu, après la reconstruction.

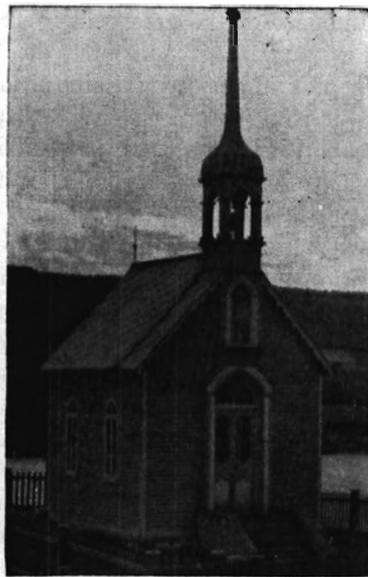
A propos de chapelles, nous avons vu auparavant qu'il y en avait déjà eu une pour les processions, appelée " Chapelle Saint-François ", dans le haut du village, à l'emplacement de la maison de M. Joseph Routhier. Cette chapelle, bâtie depuis 1812, avait été cédée à la fabrique par titre authentique, qu'on fit enregistrer en 1841. Elle devait être assez spacieuse, car un inventaire de 1839 ²¹ en donne le mobilier : un autel, deux crédences, une armoire, une commode, cinq niches, des statues, des cadres en quantité. Mais le curé Derome, qui pouvait être en froid avec la famille Bonneville, alors propriétaire du terrain, ou encore inquiet du sort de la chapelle, avait fait retirer la plupart des articles et il semble bien qu'à partir de ce jour l'édifice resta désaffecté. M. Gustave Garant

rapportait qu'au dire de son père, Antoine Garant, arrivé dans le village vers 1841, le reposoir de la Fête-Dieu avait toujours été installé à la devanture de sa maison. On sait toutefois que la chapelle Saint-François subsistait encore en 1853²². Quand elle disparut, dans un incendie, vers 1870, il y avait nombre d'années qu'elle servait de remise pour le charretier Prime Bolduc. Le curé Proulx aurait alors affirmé qu'il préférerait voir disparaître la chapelle, quant à ne plus servir comme telle. C'est à ce propos, sans doute, comme on voit dans les délibérations de la fabrique, le 20 octobre 1872, qu'Antoine Garant offrit gratuitement, sur son terrain, un autre emplacement pour une chapelle de procession ; la fabrique accepta bien la proposition, mais ne se mit jamais en frais de construire l'édifice en question.

Et cela nous amène à signaler l'avènement dans la paroisse de deux autres chapelles de dévotion, qui, fort heureusement, existent encore. La première fut inaugurée le dimanche, 20 septembre 1885 : il s'agit de la chapelle Cliche. M. Chaperon avait annoncé au prône : " Cet après-midi, immédiatement après vêpres, je me rendrai au haut de la paroisse, côté sud, pour bénédiction d'une grande croix, d'un oratoire et pour l'érection



CHAPELLE CLICHE — 1885



CHAPELLE TARDIF — 1886

d'un chemin de croix que Mgr a permis "23. L'année suivante, le premier août, formule presque identique : "Cet après-midi, bénédiction d'un oratoire, d'une grande croix et érection d'un chemin de croix". Il s'agissait, cette fois, de la chapelle Tardif. L'une et l'autre ont voulu être au début et demeurent encore aujourd'hui l'expression de la piété des deux familles qui les ont édifiées, ornées et qui continuent à les maintenir en bon état.

La chapelle Tardif se trouve sur la route nationale, environ trois milles au sud-est de l'église. Elle est dédiée à l'Immaculée-Conception et on a prétendu qu'un écolier du Collège, avec un Frère des Écoles Chrétiennes, y aurait été témoin, certain jour, d'un prodige semblable à celui de Notre-Dame du Cap-de-la-Madeleine. L'édifice, placé d'abord trop près de la rivière Chaudière, fut renversé par les glaces, en 1896. M. Octave Tardif la transporta, en 1905, sur le haut de l'écore, le long du talus du chemin de fer.

Depuis qu'on avait un orgue dans l'église, il y avait un organiste. Le premier, nous l'avons vu, avant l'arrivée du curé Proulx, s'appelait Georges Louis. Il le demeura jusqu'à 1858 inclusivement, et on lui payait environ \$100.00 par année. Ensuite, comme on ne voit plus de salaire d'organiste, dans les dépenses de fabrique, il y a lieu de croire que ce rôle fut assumé par la nièce de M. Proulx, Virginie Noël, élevée au presbytère et devenue plus tard dame François Boucher. Elle décéda sous ce nom à Kansas City, à 75 ans, en décembre 1920. Après la mort de M. Proulx, l'orgue fut tenu par les Sœurs du Couvent, au prix de \$68.00 par année, en vertu d'une résolution de fabrique du 10 décembre 1871. En 1887, les honoraires montèrent à \$100.00 avec un supplément pour les services funèbres. Nous présumons que c'était alors Théodore Labbé qui avait pris la fonction d'organiste. Il y fut remplacé, dès 1888, par Charles-Alphonse Riverin, le père de Mme Hugues Fortier, originaire de Saint-Jean-Port-Joly ; mais ce dernier mourut subitement, le 25 septembre 1889. C'est alors que débuta le long règne de M. Henri Carrier, qui devait durer jusqu'au 15 septembre 1927. Les comptes signalent, en plus du salaire de l'organiste, un montant pour le souffleur de l'orgue et un autre pour le "porte-pain-béni".

Autre personnage en évidence dans l'église : le bedeau. En 1856, c'était Joseph Maillet, aussi potier de son métier, résidant au coin de la rue Saint-Antoine et de l'avenue du Collège, à l'emplacement de la Caisse Populaire. Ensuite, nous voyons Félix Maillet, le fils du précédent, enfin Joseph Grenier, le beau-père de feu M. Georges Blouin, tanneur. Sous le règne de M. Proulx, on payait le bedeau 30 louis (\$120.00) par année.

M. Chaperon majora ce prix à \$140.00, dès 1872, puis, graduellement, jusqu'à \$200.00, en 1886.

La neuvaine à saint François Xavier, au début de mars, était toujours en grand honneur et donnait occasion à un concours de confessions. Plus tard, quand les Quarante-Heures furent instituées par Mgr Taschereau, en 1872, on trouva pratique de faire coïncider ces deux manifestations pieuses. Mais le temps des Pâques ne commençait alors qu'au troisième ou quatrième dimanche du Carême.

Une grande retraite paroissiale avait eu lieu, sous M. Proulx, en 1865, prêchée par un Père Jésuite, à l'occasion du jubilé. M. Chaperon tint à rafraîchir la chose, en 1875 ; puis en 1879, où il y eut, du 13 au 23 février, trois retraites, pour jeunes gens, jeunes filles et gens mariés, prêchées par le R.P. Pierre-Zacharie Lacasse, O.M.I., missionnaire oblat du Labrador. On retenait les gens à l'église pour une messe et une instruction, le matin, une instruction à une heure et demie, puis salut à quatre heures, suivi des confessions. Il y eut, comme assistance, 430 garçons, 470 filles et 963 gens mariés ; de toute évidence, les prétextes d'abstention n'étaient pas nombreux. Le dimanche et à l'issue de chaque retraite, le Père prêchait pour ses missions et faisait la collecte.

A la différence des quêtes ordinaires qui ne donnaient que de douze à quatorze dollars par année, quand arriva M. Chaperon, ces collectes extraordinaires pour des œuvres extérieures donnaient des résultats mirobolants pour l'époque. En 1872, on recueillit \$144.00 pour la reconstruction de l'église de "Sainte-Anne du Nord", autrement dit Sainte-Anne de Beupré. En septembre 1882, un abbé Arthur Bouchard, missionnaire d'Afrique, recueillit \$215.50. On fit des quêtes pour les écoles du Manitoba durant plusieurs années consécutives ; excellents résultats. Vers 1880, les Sœurs de la Charité de l'Hospice de Lévis — ou leur chapelain — commencèrent à venir quêter tous les hivers à domicile, recueillant de l'argent mais aussi des effets : avoine, viande, savon, filasse, etc., que l'on vendait ensuite à la criée, comme ceux de la quête de l'Enfant Jésus. En janvier 1895, on était rendu à \$531.00 en argent et \$441.00 en effets vendus. La générosité des paroissiens trouvait donc à s'exercer de temps en temps, en plus des droits et dîmes. A Sainte-Marie, vu le nombre des emplacitaires non cultivateurs, l'Archevêque avait établi, pour commencer en 1876, une capitation de \$2.00 par famille ²⁴.

Le 10 août 1884, après avoir déjà mis en marche des trains spéciaux en maintes circonstances, la compagnie du Québec Central conduisit un premier pèlerinage de la Beauce par train en direction de Sainte-Anne-de-Beupré. L'expérience ayant été un succès, on la répéta chaque année

par la suite. Le curé Chaperon s'étendit en recommandations pour le pèlerinage de 1884 ; prix du billet, \$1.10, aller et retour ; départ à 5 heures du matin, pour atteindre Sainte-Anne vers 10 heures, et être de retour à Sainte-Marie vers sept heures du soir. On devait garder le silence en allant, chanter et prier en commun. On s'apportait à dîner, à moins de payer son repas aux maisons de pension. Le trajet de Québec à Sainte-Anne se faisait avec "deux bateaux attachés ensemble". Mais le curé recommandait quand même de "ne pas se presser d'un côté ou de l'autre des bateaux par curiosité". Il y avait eu déjà pour cette raison une affreuse tragédie.

Depuis le jour où il fut décidé, en 1889, de rebâtir la chapelle Sainte-Anne, et jusqu'à sa mort, le curé Chaperon se voua corps et âme à cette œuvre, qui devait être son chant du cygne. Dans ses prônes, les appels pullulent : demandes de corvées pour matériaux, entrée des souscriptions, râfles de multiples objets — le curé vendait des billets lui-même —, séances de théâtre, d'acrobatie, etc. M. Chaperon put voir l'extérieur de la chapelle terminé, mais non l'intérieur. Avant de mourir, il avait cependant fait souscrire le prix des trois autels, par les mères de familles, les jeunes gens et les jeunes filles. L'histoire de toute la reconstruction, nous la racontons plus au long dans notre historique de la chapelle Sainte-Anne.

Une première tentative de notice sur ce sujet régional avait vu le jour dès ce temps-là. On trouve, en effet, dans *La Vallée de la Chaudière* du 28 août 1891, une annonce d'un nommé Jean-Baptiste Dumont, de Lévis : "Toutes les personnes ayant des documents, papiers, lettres, etc. ou qui connaissent quelques faits se rapportant à la chapelle Sainte-Anne de Sainte-Marie sont priées de les communiquer au soussigné, qui s'engage à les retourner à leurs propriétaires." Cette annonce intéressa le cardinal Taschereau lui-même à faire part au rédacteur de ses souvenirs depuis son enfance. Le texte qu'il lui écrivit a été conservé, ainsi que les cahiers de notes de J.-B. Dumont. Il en résulta non pas une monographie, mais une série d'articles, d'ailleurs médiocres, dans les *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré*.

Les années avaient passé, s'accumulant sur les épaules du curé Chaperon comme un fardeau de plus en plus lourd, malgré sa forte carrure. Quinze ans après son arrivée comme pasteur de la paroisse, on lui avait célébré son jubilé d'argent sacerdotal. *L'Histoire du Collège*, document manuscrit, a noté cet événement. Le 21 septembre 1886, il y eut présentation de vœux, grand'messe avec chant harmonisé par la chorale du Collège, dîner pour les invités et, le soir, grande illumination dans le village.

Au mois d'août 1896, le 12^{ème} et le 13^{ème} dimanche après la Pentecôte, c'est le vicaire, M. Eugène Pelletier, qui faisait les prônes, le curé souffrant de maladie de cœur. L'abbé Pelletier partit tout de même pour la retraite ecclésiastique, laissant à la garde de la paroisse un ancien vicaire, l'abbé Georges Miville. Mais l'état du curé empira rapidement et il s'éteignit dans le Seigneur, le 28 août 1896. On rapporte qu'il eut une mort très douce, réconfortée par les secours de la religion et les prières des assistants. On lui faisait tenir à la main un cierge allumé et on avait mis sous ses regards une statue de la Sainte Vierge. Les funérailles eurent lieu le premier septembre, présidées par le vicaire-général du diocèse, Mgr Cyrille-Alfred Marois, après quoi le cercueil fut enfermé dans un caveau, sous les marches du maître-autel, du côté de l'Évangile.

Comme ce fut le cas pour M. Proulx, avant lui, la fabrique fit les frais des funérailles et de l'inhumation de M. Chaperon (\$119.74). L'année suivante, on fit confectionner par O.-A. Jacques, marbrier de Lévis, une épitaphe monumentale, payée par une collecte dans la paroisse et fixée à droite de l'autel, sur le mur du chœur, face à celle de M. Proulx. Les deux épitaphes sont maintenant visibles dans la crypte de l'église.

Des paroissiens encore vivants ont connu M. Chaperon et retenu sans doute quelques traits de son caractère et de sa personnalité. Il en est un, cependant, M. Marius Barbeau, qui s'est risqué, un jour, à rappeler par écrit ses impressions sur son ancien curé. Mais ce sont des impressions d'enfant, jugeant sur les apparences sensibles, impressions superficielles appelant des correctifs. Nous les donnons quand même, pour ce qu'elles valent, et voici l'extrait d'un article intitulé : " Nos curés ", dans la *Revue trimestrielle canadienne*, décembre 1943, pp. 380-382. :

" D'abord parlons de M. Chaperon, curé de Sainte-Marie de la Beauce, il y a plus de quarante ans ; ceci à titre d'exemple. A moi qui étais alors petit servant de messe, il me paraissait grand, solennel et imposant. Parlant peu, distant et peut-être hautain, il regardait de haut les enfants et même les adultes que sa présence gênait et qui lui préféraient ses vicaires. Il devait être la bonté même ; il était incapable de vraie sévérité. Tout le monde le respectait et l'estimait, mais personne ne le connaissait assez bien pour avoir de l'affection pour lui. Il devait être un faible administrateur ;²⁵ la terre de la fabrique était négligée, même le potager ; les revenus étaient en baisse dans les coffres ; et les marguilliers signaient annuellement les comptes et délibérations de toute confiance, sans presque les lire.

" Il montait en chaire, le dimanche, et prêchait fort longuement ; ses sermons duraient au delà d'une heure. C'est là qu'il se faisait le mieux connaître, du moins que, sans s'en rendre compte, il montrait ses faibles. Il ne semblait pas avoir grand chose à dire, mais il s'y exerçait avec grande emphase. Visant à l'éloquence, il cherchait toujours à prendre son envolée, mais le souffle

lui manquait au milieu d'une phrase ronflante, et puis il faisait une sorte de pirouette oratoire. L'instant d'après, il cherchait à se reprendre, et la chose recommençait. Ce qui faisait rire les paroissiens, qui chuchotaient : "Pauvre monsieur Chaperon !"

"Lorsqu'il lui arrivait de chanter la grand'messe, il donnait de l'ampleur aux cérémonies par sa belle prestance. Sa grande voix qui ne manquait pas de timbre ne l'empêchait pas de chanter archifaux. Il faisait détonner les chantres, et l'organiste lui-même se mêlait dans ses anches et dans ses flûtes.

"Il avait la langue un peu raide et il se servait de quelques mots étranges dans la parlance rurale. On croyait peut-être que ça venait de ce qu'il était plus instruit que les autres. Cela n'était pas complètement vrai. Par exemple, un jour que je servais sa messe, il m'appella à lui d'un signe et murmura : "Va à la sacristie chercher le tombleur." Ce mot "tombleur" était incompréhensible pour moi, mais, intimidé, je ne me rendis pas moins à la sacristie pour chercher cet objet inconnu. Et comme mon embarras se prolongeait à la sacristie, le prêtre vint lui-même chercher un gros verre, dont le nom anglais "tumbler" signifie "faire tomber dans le gosier" — "to tumble"; donc un anglicisme frisant l'auberge. C'est ainsi, souvent, que l'anglicisme pénètre dans les vieilles paroisses françaises du Canada — par l'étranger, même les gens de quelque éducation, par le commerce, par le chemin de fer ou la navigation.

"Ce M. Chaperon, j'ai récemment découvert, était d'une famille qui diffère de la plupart, chez nous; il n'était pas d'extraction rurale, mais de la cité; et peut-être se rattachait-il un tant soit peu à l'élément anglais, ce qui expliquerait sa tournure de langue. Les Chaperon sont rares dans Québec; il n'en reste guère, sinon aucun²⁶. Le premier Chaperon était commis, à Québec, d'un marchand anglais nommé Lester, il y a plus de cent ans. Ce Chaperon devait bien parler l'anglais²⁷. Lui ou son fils, je ne sais, fut plus tard libraire près la basilique, après avoir acheté le fonds de la librairie Crémazie. Son commerce passa ensuite, il semble, à un fils qui, à son tour, l'aliéna; il devint la Librairie Garneau, que nous connaissons. La vieille sœur du Curé Chaperon, à Sainte-Marie, tenait elle-même un petit commerce de librairie au presbytère; c'est d'elle que les enfants achetaient leurs premiers livres de contes illustrés, qui les enchantaient.

"Un matin, après la messe, un vicaire m'amena au presbytère, à la chambre du curé Chaperon, qui était malade. Le vieux prêtre était au lit gisant, pâle, silencieux, les yeux fermés. Plus que jamais il était imposant. Autour de lui on s'agenouilla, puis on commença à faire une prière. Bientôt il respira plus lentement, plus péniblement; enfin il poussa un long soupir, le dernier, et la mâchoire se détendit. Il resta la bouche ouverte; on se hâta de lui fermer les yeux, qui s'étaient ouverts au dernier moment. Alors on me dit : "Il est mort!" C'était la première fois que j'envisageais la mort, et je ne l'ai jamais oublié. C'était quelque chose de mémorable à apprendre de son curé, un curé qui en bien des points ressemble à beaucoup d'autres. On l'enterra avec pompe dans un massif tombeau sous l'autel où il avait longtemps dit la messe. Par là on témoignait du grand respect que tout paroissien porte à son pasteur, qui est le symbole de l'autorité auprès de lui. Voilà de ce digne curé une image qui en évoquera de plus ou moins semblables, puisqu'elle est typique."

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, Lettres, vol. 30, p. 17.
- 2 Comptes de fabrique, vol. III.
- 3 AAQ, Lettres 30, p. 521 ; lettre du 25 juin 1873.
- 4 Greffe du notaire Léonidas Laliberté.
- 5 Un grand crucifix fut acheté pour cela, en 1894, au prix de \$90.00, fruit d'une collecte faite par Charles Giroux.
- 6 FSM, Comptes III, 19 oct. 1879.
- 7 *Ibidem*.
- 8 AAQ, Sainte-Marie, II, no 128.
- 9 *Ibidem*, no 162 ; rapport de 1882.
- 10 *Ibidem*, no 128, rapport de 1874.
- 11 FSM, pièces détachées.
- 12 Greffe du notaire Léonidas Laliberté, 29 mai 1871.
- 13 FSM, reçu du 8 novembre 1881.
- 14 *Ibidem*, Comptes III.
- 15 AAQ, Sainte-Marie II, no 164.
- 16 *Ibidem*.
- 17 *Ibidem*.
- 18 FSM, pièces détachées.
- 19 *Ibidem*, Comptes, vol. III.
- 20 Ces tableaux sont d'une belle tenue artistique, mais d'origine étrangère ; celui de droite représente la présentation de Jésus au temple, l'autre le baptême de N.S.
- 21 Inventaire de la veuve François Bonneville, notaire J.-J. Rény, 3 juin 1839.
- 22 Vente par J.-B. Bonneville à Richard Labbé, notaire J.-J. Rény, 7 sept. 1853.
- 23 Le diplôme est daté du 18 septembre 1885 ; pièce détachée aux archives de la fabrique.
- 24 FSM, pièce détachée, du 27 septembre 1875.
- 25 Affirmation gratuite : M. Chaperon était bon administrateur et ordonné dans sa tenue des livres ; il a financé avantageusement plusieurs grosses entreprises. Étant d'extraction urbaine et non pas fils de terrien, il était pas tenu de tirer tout le parti possible de la terre du curé.
- 26 Une ou deux nièces du curé vivaient encore à Québec, en 1958.
- 27 Georges Chaperon, le grand'père, un suisse huguenot, était marié à une Wardell, anglaise ou allemande d'origine.

CHAPITRE XIII

Mgr Joseph-Édouard Feuiltault, p.d.

treizième curé, 1896-1946

A. DANS LA CHARGE PASTORALE

Mgr Joseph-Édouard Feuiltault est le dernier curé dont nous aurons à retracer la carrière ; mais ce n'est pas le moindre, car il a dirigé la paroisse de Sainte-Marie pendant cinquante ans et il s'est rendu à ce terme impressionnant grâce à une capacité physique exceptionnelle, doublée d'une énergie morale encore plus grande.

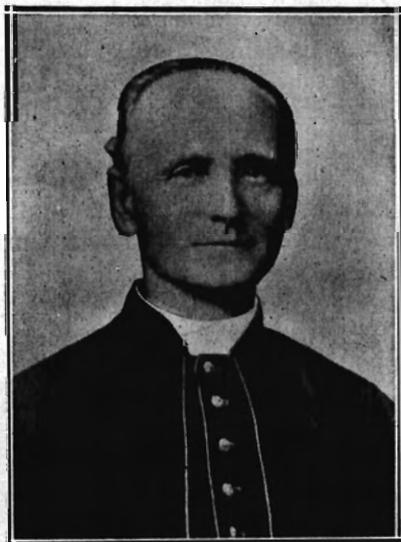
Il était né le 2 novembre 1855, à Lambton, alors dans le comté de Beauce. Son père, Édouard Feuiltault, menuisier, marié à Philomène Bernier depuis le 24 octobre 1854, était un pionnier du lac Saint-François. La famille venait antérieurement de Saint-Gervais. Le père et la mère devaient plus tard venir mourir au presbytère de Sainte-Marie, tous deux à un âge très avancé, présage de longévité pour leur fils, qui pouvait pareillement invoquer l'exemple d'un de ses oncles, mort centenaire, paraît-il.

Quand le jeune Feuiltault sortit de sa lointaine patrie, ce fut pour venir s'inscrire comme pensionnaire au Petit Séminaire de Québec, à 12 ans, le 3 septembre 1867. Il refit ensuite ce parcours régulièrement, tout le temps de ses études, avant et après les vacances d'été ; car les vacances du jour de l'an n'avaient pas encore été instaurées. Le trajet prenait deux jours ; on couchait en route, à l'auberge ou chez des connaissances. Et le véhicule était une charrette d'autrefois. Ainsi le futur curé de Sainte-Marie put prendre de bonne heure quelque contact avec cette localité déjà florissante dans le temps.

Après neuf ans d'études classiques et trois ans seulement de théologie, le brillant élève était ordonné à Québec par Mgr Taschereau, le 20 novembre 1879, et aussitôt envoyé aux études supérieures, à Rome. Il en revint en 1881, docteur en droit canonique de l'Apollinaire et assumait

l'enseignement de cette discipline à la Faculté de Théologie de l'Université Laval. Il fut agrégé au Séminaire de Québec en 1885 et occupa la fonction de directeur du Pensionnat de l'Université, de 1885 à 1888.

Sa compétence juridique, jointe à l'influence de ses amis du moment, lui joua toutefois un mauvais tour, en le plaçant à la tête d'une cabale, parmi les prêtres du Séminaire. La conclusion de l'affaire fut le départ, devenu inévitable, à l'été de 1890, de tous ces prêtres, en opposition déclarée avec leur supérieur, Mgr Benjamin Paquet. Et l'occasion de la rupture fut l'établissement des Sœurs Dominicaines du Séminaire : on soutenait que le droit canonique interdisait la résidence de prêtres et de religieuses sous le même toit. L'abbé Feuiltaut, sans renoncer explicitement à son agrégation, car il garda toujours la clef de son ancienne chambre du Séminaire, accepta d'abord le poste d'aumônier à l'Hospice de la Délivrance de Lévis et s'y attacha à son apostolat, qui dura six ans. Ce qui avait pu l'y incliner sensiblement, c'est que son père était dès lors rendu à Lévis ; il exerçait son métier au service des Sœurs en charge de l'institution. Mais, comme on était pauvre, à l'Hospice, l'aumônier devait aller faire des quêtes pour son œuvre, dans les bonnes paroisses, et c'est ainsi qu'il visita à plus d'une reprise durant ce temps la paroisse de Sainte-Marie.



L'ABBÉ J.-É. FEUILTAUT

nouveau curé,

1896

Ce n'était donc pas une paroisse inconnue que lui donnait Mgr Bégin, administrateur du diocèse, en le nommant curé, le 31 août 1896 ¹, pour succéder à défunt M. Chaperon. Mais l'installation du nouveau curé ne revêtit pas l'éclat des installations d'aujourd'hui. Il se plaisait plus tard à rappeler qu'il était arrivé par le train, sans avertissement, le 11 septembre au soir, et s'était rendu à pieds tout seul au presbytère. *L'historique du Collège* permet de compléter l'information, en rapportant que le Visiteur des Frères des Écoles Chrétiennes arrivait pareillement, à l'improviste, sur le même train que le curé, et que celui-ci entra d'abord saluer les Frères avant de se rendre au presbytère. Ce fut sa première visite comme curé et il en conçut une sympathie prononcée pour le Collège.

Pour ne pas nous répéter, dans une biographie aussi étendue que celle de Mgr Feuiltault, nous nous contenterons ci-après de son œuvre pastorale en général et de ce qui concerne les opérations de la fabrique paroissiale. Ailleurs, nous traitons séparément de chacune des institutions : chapelle Sainte-Anne, Couvent, Collège, etc. Dans ces monographies, le rôle joué par le curé vient à sa place et on devra y référer, pour obtenir un portrait plus complet du personnage en même temps qu'un aperçu de sa carrière exceptionnelle.

Le dimanche, 13 septembre 1896, fête patronale de la paroisse, les citoyens de Sainte-Marie voyaient donc leur nouveau curé déjà dans l'exercice de ses fonctions. " Il paraît bien gentil, note *l'Historique du Collège*. . . Son premier sermon fit bonne impression, tout le monde paraît content."

Ce n'était pas un sermon composé et appris par cœur. Le curé n'en a peut-être jamais fait de cette manière. Mais le plan, par bonheur, en a été conservé. Le voici : " Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en plus grande abondance (Jean, X, 10). *Exorde* : Le but de la vie de Jésus a été de rendre à la vie les morts. Le prêtre, ministre de Jésus-Christ, cherche le même but, et il a trois moyens : prier, bénir et sanctifier. 1) La prière, c'est l'arme du chrétien, du prêtre et une obligation imposée au prêtre ; prière officielle, nécessaire. Les personnes du siècle oublient, négligent : à leur place se met le pasteur. 2) La vie du prêtre est remplie de bénédictions : du berceau à la tombe, il bénit dans tous les âges, les les états, conditions. Jésus bénissait. 3) Pourquoi la prière et la bénédiction, si ce n'est pour arriver à produire la sanctification ? "

Dès le début, l'abbé Feuiltault s'est révélé enthousiaste pour les pratiques de dévotion et sévère sur la moralité. Tel nous l'avons bien connu, jusqu'à ses derniers temps de ministère, alors que plusieurs ne se gênaient pas de le trouver " vieux jeu ". Dès l'abord, il releva l'ancienne confrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, érigée dans la pa-

roisse depuis 1849. Il recommanda le Tiers-Ordre, récemment établi, la dévotion au Sacré-Cœur, le gain des indulgences de chaque semaine, etc.

Puis il s'en prit à la boisson, aux danses, aux sorties, etc. Sous M. Chaperon, les paroissiens n'avaient pas l'habitude de se faire sermonner aussi fort. Ce traitement inusité ne manqua pas de provoquer des commentaires. Le curé y répliqua du haut de la chaire, le 7 février 1897. Voici ses propres expressions, avec le style télégraphique qu'on lui retrouve dans tous ses prônes : " Que de choses on me fait dire, toutes plus étonnantes les unes que les autres ! Au milieu de vous pour guider, enseigner, instruire. On m'accuse de sévérité, de nouveauté, de tout renverser ; en un mot, la religion change — accusation sévère. Quoi de nouveau : boisson, danses, confrérie, indulgences !!! La vraie religion reste la même. Mais dites : Notre religion, la nôtre change ou je désire qu'elle change ; c'est parfait. Prêcher contre l'abus de la boisson, les danses et réunions dangereuses, les contempteurs du vendredi, n'est pas changer la religion ". Que de fois n'a-t-on pas entendu des remarques analogues, dans la prédication de Mgr Feuiltault ! A la fin, il ne les écrivait plus depuis longtemps : elles revenaient naturellement, comme une rengaine.

Un autre trait caractéristique du nouveau curé, c'était son hospitalité et son souci de l'ordre à toute démonstration publique amenant des visiteurs étrangers. Déjà Sainte-Marie jouissait à ce point de vue d'une enviable réputation et sa facilité d'accès, par chemin de fer surtout, lui avait amené bien des excursionnistes.

Le curé eut l'occasion de montrer son savoir-faire dès l'été qui suivit son arrivée. Le 27 juin 1897, solennité de la Saint-Jean-Baptiste, était doublement fête nationale, à cause du jubilé de la Reine Victoria. Les sociétés Saint-Jean-Baptiste de Lévis, Saint-Joseph, Saint-François, Saint-Georges et Thetford se donnèrent rendez-vous à Sainte-Marie, invitées de la société locale et de son actif président, l'avocat Gustave Hamel. Il y avait déjà en marche un bazar au profit du Couvent. A la grand'messe, on entendit des chantres de renom et le curé y alla d'un grand sermon sur un thème patriotique. Après la messe, présentation d'adresse devant le presbytère, parade dans le village comportant cyclistes, cavaliers et char allégorique, avec la fanfare de Thetford, en tête ; le soir, grand banquet au Couvent, aux accords de la musique. Tout se déroula de façon admirable, au dire des journaux. Mais, au prône du dimanche précédent, le curé avait fait des recommandations : " Paix, tranquillité, pas de désordre ; des étrangers y seront invités ; qu'il n'y ait **rien** de propre à rabaisser le caractère de politesse, de convenances en honneur à Sainte-Marie, pas d'excès de langage, de boisson. Tout d'après l'ordre. Les plus belles

démonstrations passent inaperçues à côté des désordres quelconques. De l'entrain, du patriotisme, de la vie, maintenant que la chose est décidée, de l'avant. Par déférence, je ne dirai rien dimanche prochain. Qu'on y pense !"

Désormais, chaque fois qu'il devait avoir un concours d'étrangers à Sainte-Marie, le curé insistait d'avance sur ce point d'honneur et félicitait ou réprimandait par la suite, selon le cas. Le 31 janvier 1904, il joignait à ses remarques une lettre de remerciements des raquetteurs de Lévis, venus récemment en excursion.

Quand le futur Mgr Wilfrid Lebon fut ordonné prêtre à Sainte-Marie, le 6 juin 1902, avec trois autres prêtres de la Beauce, ce fut une grande fête régionale en même temps que paroissiale. On n'avait pas eu d'ordination dans la paroisse depuis celle du Cardinal Taschereau, en 1842, donc depuis 60 ans. Le curé voulut faire bien les choses et dut effectuer



Monseigneur

WILFRID LEBON,
P.D.

1877 — 1955

un rafraîchissement ou des décorations à l'église. Cela paraissait coûter cher : mais il s'en excusa au prône, demandant aux gens " de ne pas se scandaliser ni craindre le gaspillage." C'est à cette occasion que M. Israël Lebon, père du nouveau prêtre, acheta l'ancien grand tapis fleuri du chœur, qui a servi ensuite si longtemps à mettre sa note de fête dans notre magnifique église.

D'extraction rurale, le nouveau curé s'intéressa tout de suite à l'agriculture, dans une paroisse qui était encore presque uniquement une paroisse agricole. Il seconda les organismes existants, comme le Cercle agricole, dont il se fit le secrétaire inamovible. Puis il devint l'ardent zéléateur de toutes les initiatives du mieux être rural, les suscitant lui-même, à l'occasion. Il payait, du reste, de son exemple, cultivant de ses propres mains un grand jardin et dirigeant de près les travaux de sa ferme. On lui reprocha même d'être un curé cultivateur, plus souvent aux champs qu'au presbytère. Il aimait tant cela ! Puis, c'était pour lui une détente physique qui le tenait en santé, comme aussi les parties de pêche qu'il se paya régulièrement, tant qu'il eut bon pied, bon œil. Les champions de la pêche ne reçoivent la plupart du temps d'autres trophées que ceux qu'ils capturent eux-mêmes. Mais les champions de l'agriculture sont parfois reconnus officiellement devant le public. Et c'est ainsi que le curé, lors de ses noces d'or sacerdotales, reçut la cravate de commandeur du Mérite agricole provincial.

La culture du sol ne lui faisait pourtant pas délaisser la culture de l'esprit et le progrès social dans la paroisse. Une bibliothèque paroissiale existait déjà, mais un peu négligée. En octobre 1905, il l'enrichit de nouveaux livres, pour la somme de \$70.00, et demanda 50 cents par année pour l'abonnement. Le 12 février 1912, il organisa une partie de cartes au profit de la bibliothèque. Avec la venue de l'abbé Victorin Germain comme vicaire à Sainte-Marie, un vicaire cultivé, car il était déjà auteur, s'il vous plaît, l'apostolat des bonnes lectures connut un essor sans précédent. La bibliothèque, voit-on par le prône du 29 novembre 1925, s'était transportée de la sacristie à la salle publique et s'était enrichie de nombreuses acquisitions. L'abonnement serait désormais de \$1.00 " payable d'avance ". En juillet 1927, d'autres fervents de la culture, du moins faut-il le présumer, puisque c'étaient les écoliers en cours classique. . . , organisaient une séance dramatique et musicale, " en faveur de la bibliothèque paroissiale ".

L'enseignement religieux du haut de la chaire ne manquait pas. C'était le curé lui-même qui s'en chargeait. Seules exceptions : la visite de quelque prédicateur étranger et les plus grandes fêtes où les vicaires fai-

saient leur apparition, toujours appréciée ; car l'instruction était toujours plus courte, avec eux, alors que le curé passait facilement plus d'une heure en chaire, prône et sermon compris. Avec cela, durant ses bonnes années, il faisait un louable effort pour observer une prescription alors en vigueur dans le diocèse, en faisant lui-même ou par le vicaire une séance de catéchisme aux enfants, un quart d'heure après la messe. C'est dire que les familles des coins reculés de la paroisse devaient rentrer fort tard à la maison, surtout par les mauvais chemins d'hiver.

Autre sollicitude du curé : celle d'occuper la jeunesse désœuvrée. Il n'était pas alors question de centre récréatif ni de terrain de jeu proprement dit. Mais on pouvait employer plus utilement les loisirs dans les séances dramatiques et musicales ou des divertissements analogues, toujours chaudement appuyés par le curé. Les parties de cartes lui plaisaient particulièrement et il n'était pas le joueur le moins ambitieux. Les tournois sportifs eux-mêmes ne le laissaient pas indifférent et ils les recommandait volontiers ; mais à la condition expresse, si c'était le dimanche, qu'ils ne pussent causer préjudice à aucun exercice religieux de la paroisse. Les vêpres furent pendant longtemps chantées à deux heures de l'après-midi. Alors, les joutes de hockey ne devaient débiter qu'à trois heures, à peine de finir à la brûnante. Les vêpres, elles, étaient intangibles et le curé y voulait du monde. " On assiste bien aux assemblées, disait-il, un jour, et il parlait des assemblées politiques ou municipales, on passe des jours entiers au village, à discuter, faire la loi, à voir des chevaux, à maquignonner ; mais pour les vêpres, les offices, on ne peut pas ".

Quand la grande guerre fut déclarée, non seulement le curé multiplia les exercices de piété pour le retour de la paix. Mais il s'évertua à éclairer l'opinion des paroissiens, les informant des opérations militaires et leur faisant des recommandations pratiques. D'abord, l'économie. Dès l'ouverture des hostilités, dans son prône du 30 août 1914, il les dissuadait de se rendre, cette année-là, à l'Exposition provinciale : " chose utile, disait-il, mais occasion de dépenses inutiles. . . On ne sent pas encore les effets de la guerre. Attendons l'hiver. Attention d'imiter trop la cigale ! "

Lors de la conscription, il encourageait les gens effrayés, en affirmant qu'il était facile de se faire exempter par le médecin et qu'il y avait toujours recours à un tribunal de justice. Il disait que les Anglais d'Ontario " pourtant si patriotes ", se faisaient exempter en bloc et il donnait des chiffres à l'appui. Dans les heures sombres de 1917-18, il soupirait : " Qu'arrivera-t-il ? Dieu le sait. Prions ! " Son refrain continu était : prière et pénitence. Il y eut plusieurs dimanches de suite où il fit la pro-

cession du Saint-Sacrement dans l'église, après la grand'messe, au chant des litanies des Saints. Et, la semaine, se succédaient les processions à la chapelle Sainte-Anne, aller et retour, avec la bannière du Sacré-Cœur. Des observateurs dignes de foi ont soutenu qu'il passait lui-même bien des nuits dans l'église, aux pieds du Saint-Sacrement. Il imposait aux institutrices de réciter le rosaire aux écoles, " en prenant sur les récréations ".

Le rosaire, on sait que ce fut la grande dévotion du curé, même avant d'en faire un exercice public quotidien, après le feu du clocher, en 1918, il en présidait, depuis son arrivée, la récitation chaque année, à la fête du Très Saint Rosaire. N'avait-il pas, dès le 3 octobre 1897, installé et béni publiquement dans l'église un groupe du Très Saint Rosaire, payé par des quêtes spéciales ? Le 6 décembre 1903, recommandant le jubilé universel proclamé pour le cinquantième de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, il y trouvait prétexte pour réciter le Rosaire durant toute l'octave du 8 décembre et à chacune des fêtes de la Sainte Vierge, durant l'année jubilaire.

L'annonce du mois de Marie, dès 1898, lui avait donné l'occasion de professer sa dévotion mariale. Il exhortait fortement à suivre cet exercice, à l'église, chaque soir ; mais il se souciait de l'ordre : " Personne dans les galeries. De la dévotion véritable, désintéressée, partant du cœur. . . Que ceux qui ne peuvent venir à l'église honorent la Très Sainte Vierge à leur maison. Pas de mois de Marie dans les écoles. . . des rassemblements qui ne sont pas des exercices spirituels. Je mets en garde les institutrices ; celles qui ne se conformeront pas à cet ordre s'en repentiront. Quant aux oratoires, j'avoue que c'est dangereux ; toujours des réunions."

A faible distance, la dévotion au chemin de la croix suivait celle du Très Saint Rosaire, quand elle n'en était pas la compagne obligée, pour constituer avec elle un même exercice, dont l'annonce revenait infailliblement chaque dimanche, avec la recommandation de pieuses intentions, appropriées aux circonstances. Mais le chemin de croix était surtout appliqué au bénéfice des âmes du purgatoire ; c'est pourquoi, au mois des morts, il se faisait tous les soirs.

L'Apostolat de la Prière, avec son organe mensuel, le *Messenger du Sacré-Cœur*, avait déjà fait ses débuts modestement, avec le Collège comme foyer de rayonnement. Mais le curé, lui donnant un statut officiel, le 22 octobre 1899, le mit sous sa direction, en convoquant les zélatrices à la sacristie et en exhortant tous les paroissiens à s'inscrire dans cette œuvre apostolique.

Le culte des indulgences en faveur des âmes du purgatoire s'ajoutait

du reste, à toutes et chacune des dévotions ci-dessus. Au retour de chaque fête importante, le curé énumérait les indulgences plénières qu'on pouvait y gagner, jusqu'à 10 ou 12 le même jour. Prenant, une fois, le Rosaire à lui seul, il additionne les indulgences partielles attachées à la récitation publique, à l'église, et arrive au chiffre impressionnant de 373,000 jours d'indulgence.

Des grandes retraites eurent lieu au début d'octobre 1899 — il n'y en avait pas eu depuis plusieurs années — et le prédicateur était nul autre que le futur Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Québec. A la conclusion de ces retraites, s'organisèrent les trois grandes associations pieuses devenues classiques, en quelque sorte : les Enfants de Marie, les Dames de Sainte Anne et la Ligue du Sacré-Cœur, celle-ci pour les hommes et jeunes gens. Chacun de ces groupes ne tarda pas à se munir d'une bannière ou d'un drapeau distinctif. L'usage des pieux oriflammes est au moins aussi ancien que les Croisades et, chez les vieux Romains, chaque légion avait ses propres enseignes.

Deux ans après, plus exactement le 24 novembre 1901, on recevait la visite du Père Frédéric de Ghyvelde, franciscain, qui devait revenir par la suite quêter et vendre ses livres au bénéfice de l'Oeuvre de Terre-Sainte ; mais, cette fois-ci, il venait recommander le sanctuaire de l'Adoration Perpétuelle, établi chez les Franciscaines de la Grande-Allée, à Québec, et solliciter des abonnements à leur *Revue Eucharistique*. Désormais, chaque mois, cette *Revue* et le *Messager* de l'Apostolat de la Prière viendront de pair se faire annoncer au prône et distribuer par le curé, après la grande messe, à l'autel du Sacré-Cœur. C'était surtout pour les abonnés et les zélatrices des rangs ; car pour ceux du village, le curé les a longtemps distribués lui-même à domicile.

Un ancien exercice de piété traditionnel dont nous avons déjà parlé, la neuvaine à saint François Xavier, dite *neuvaine de la grâce*, du 4 au 12 mars, trouva, lui aussi, dans la personne du curé, un ardent propagateur, jusqu'à la fin de son règne. Il était convenu que les Quarante-Heures passaient durant la neuvaine et celle-ci en vertu d'un indult obtenu par le grand-vicaire Proulx commençait invariablement la veille de la Septuagésime : concours de dévotions visant à sanctifier le temps du carnaval. A la neuvaine de 1915, le curé procéda à la bénédiction d'une grande statue de saint François Xavier, payée par Demoiselle Sophie Mathieu, ménagère du Couvent, décédée depuis quelque temps.

A propos de statues, personne n'a oublié que le curé Feuiltault arriva, avec les années, à en peupler littéralement son église, sur les autels et tout au bord du chœur. Nous n'en ferons pas inutilement l'énumération. Si-

gnalons seulement que d'aucunes faisaient double ou triple emploi. Il faut dire aussi que le grand Christ en croix, longtemps fixé au bord du chœur et maintenant face à la chaire, fut inauguré le 19 décembre 1909, un don généreux de M. Georges Gagnon, un notable du village.

Le curé acheta aussi, en 1905, les deux tableaux de saint Louis et de saint Martin, que l'on a vus si longtemps à l'arrière de l'église, près des grands escaliers. On a échafaudé parfois à leur sujet les hypothèses les plus fantaisistes. Mais, au moyen des archives de la fabrique, on sait maintenant leur histoire. Rien d'extraordinaire : un certain abbé Louis-Marie Fournier, prêtre français que le curé avait eu comme compagnon d'études à Rome, était devenu directeur, à Paris, de la Mutualité Catholique Internationale, trafiquant sur les œuvres d'art religieux. L'abbé Feuillaud, profitant des prix de faveur consentis par son ami, acheta d'abord, en 1904, un ostensor, à 135 francs seulement, et les deux statues en carton-pâte de saint Joachim et de Notre-Dame du Sacré-Cœur qui sont encore dans le chœur de la chapelle Sainte-Anne. Puis, l'année suivante, après avoir eu en mains des esquisses sur papier, le curé commanda les deux tableaux dont nous parlons, dimensions de deux mètres par un mètre et un tiers, au prix de \$57.00 chacun. L'auteur en était un certain J.-P. Tranchaud, qui ne voulait pas signer ces toiles, se contentant, en l'occurrence, de copier librement des œuvres de grands maîtres : Ingres et Flan-drin. Voilà toute l'histoire de nos deux chefs-d'œuvre !

Sortant maintenant de l'église, nous trouverons deux monuments dignes de mention, qui sont aussi, quoique à titre différent, l'œuvre de notre curé : le monument du Sacré-Cœur et celui de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, au Collège. Celui-ci fut dévoilé et béni solennellement en 1927, le 12 juin après-midi. Une fanfare participait à la cérémonie et ce fut une belle fête paroissiale, organisée cependant par la direction du Collège et surtout par le Frère Rufin, des Écoles Chrétiennes, un français compatriote de la *petite Fleur*.

Le monument du Sacré-Cœur a toute une autre histoire. Elle comença dès 1916, pour se terminer en 1924. Et Dieu sait si les paroissiens en ont entendu parler du haut de la chaire. La guerre faisait rage en Europe ; tout allait mal ; **le Pape Benoît XV** demandait au monde des prières plus ferventes et **composait** lui-même une touchante supplique au Sacré-Cœur. Faisant **écho à cette campagne**, notre curé demanda de matérialiser un peu notre ferveur, sous forme d'un monument. Cela devait prendre du temps ; car il le voulait riche et beau. Première mention, pour annoncer un euchre au Collège, organisé par les jeunes filles, le 24 janvier 1916 ; résultat : \$117.80. Un autre, le 6 mars, donnait \$185.00.

C'était l'enthousiasme du début, qui dut s'exprimer en outre par plusieurs dons particuliers. Si bien que, dès le 19 mars, le curé pouvait annoncer l'achat d'une grande statue du Sacré-Cœur de Montmartre en métal doré. Elle vint s'installer dans le vestibule central de l'église, temporairement, pour y attendre la seconde étape du projet, après un intermède de plusieurs années, consacré à la construction de l'Hôpital.

Quand fut enfin passé le grand bazar de juillet 1920, avec un succès au-delà de toute prévision, le curé revint aussitôt à l'idée de son monument, dès le 8 août suivant, dans son prône. Il fallait en profiter, pendant qu'il y avait de l'argent — c'était l'inflation d'après guerre — et que les paroissiens étaient en veine de charité. Du moins le curé le croyait ; mais il fut bien obligé de les laisser s'essouffler quelque temps. Il faudra, en fait, quatre autres années d'attente et de sollicitation. Enfin le 30 mars 1924, le dénouement s'annonce. La fabrique fera disparaître les gardes pour chevaux qui déparent la place de l'église. " Il n'y a plus d'inconvénient à dételer " les chevaux ailleurs ; ce sera " compensé par un beau mouvement général de propreté ". On pourra faire de la place de l'église un parterre convenable autour du monument du Sacré-Cœur. Le 8 juillet, on apprend que le monument est élevé, mais qu'il reste à faire l'enclos et



MONUMENT DU
SACRÉ CŒUR
1924



MONUMENT DE
SAINTE-THÉRÈSE
1927

les parterres, ce qui dépendra des souscriptions. Il faut se rappeler que c'est " un monument de la paroisse, non de la fabrique ".

Alors, recrudescence de sollicitations : le 11 et le 12 août, au Collège, séance dramatique et musicale par de " jeunes collégiens ", qui rapporte \$125.00 ; le 31 août, grande souscription menée dans toute la paroisse par les voyageurs de commerce et rapportant \$1,427.15 comptant, plus " les promesses. Désappointement, déclare le curé ; cependant, merci ". On n'a recueilli jusque là que \$2,700.00, pour répondre d'une dépense dépassant \$3,400.00 Enfin, le 5 octobre 1924, c'est la clôture d'une grande retraite, prêchée par deux Pères Dominicains durant une semaine. A 3 heures de l'après-midi, ont lieu le dévoilement, la bénédiction du monument, des acclamations, etc. Il y a des parrains et marraines et on passe la tasse, naturellement, parmi l'assistance. Le tout " a donné \$555.74, en un petit quart d'heure, rapporte ensuite le curé ; si la chose avait continué un autre quart d'heure. . ." Nous restons ainsi sur trois points de suspension. N'empêche que le monument du Sacré-Cœur continue, par sa présence et sa belle toilette, son histoire commencée si laborieusement. Dommage seulement que, par la force des circonstances, on le voit aujourd'hui presque toujours entouré d'automobiles, plutôt que des jolies plates-bandes que notre horticulteur Alfredo Grégoire y a cultivées, avec ses mains et avec son cœur, pendant tant d'années.

D'autres articles de mobilier sont venus s'ajouter ou ont été renouvelés, au cours des années. D'abord, le 26 juin 1898, le curé notait dans son prône : " Le résultat des souscriptions pour corbillard est excellent et le corbillard est aux souscripteurs ", c'est-à-dire que le corbillard neuf de la fabrique était disponible sans frais pour les paroissiens. L'ancien attirail de pompes funèbres, vieux corbillard avec faisceaux de plumes aux coins et avec poêle pour le couvrir, cessa de trouver preneur et on le mit en vente, au bout de deux ans.

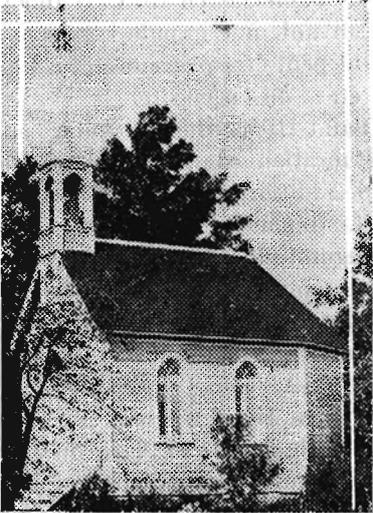
Une petite cloche fut achetée, probablement pour le clocher du Collège, et on la baptisa solennellement, le dimanche après-midi, 18 juin 1899, avec accompagnement de parrains et de marraines, selon l'accoutumée. La cérémonie se compléta d'un sermon et d'un salut du Très Saint Sacrement. Le 29 novembre 1915, on inaugura tout un ensemble de tentures funèbres pour l'église, banderolles pour les jubés, grandes oriflammes pour les colonnes, devants d'autels, etc., le tout décoré à la peinture par Agénor Ferland, au prix de \$109.40. Ces tentures, quoique d'un goût discutable, ont tout de même fait leur temps, puisqu'elles ont servi jusqu'en 1957. Ajoutons que l'ancien autel du Couvent, acheté par la fabrique, déménagea à la chapelle du cimetière, en mai 1923.

Le curé renouvela aussi l'installation de la crèche, en 1918. Il annonçait, le 15 septembre, pour le dimanche suivant, une grande kermesse à la sacristie, qui rapporta \$294.25. Ce ne fut peut-être pas suffisant à tout payer ; mais on eut la crèche pour Noël et... on l'a encore.

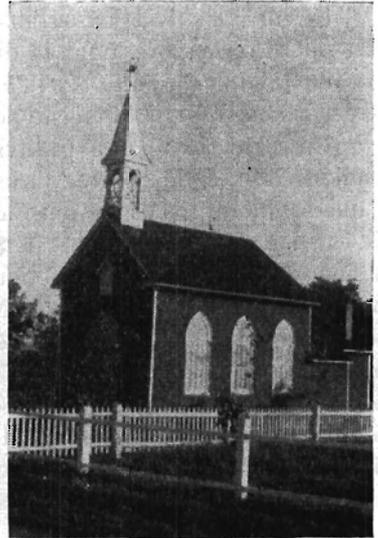
En 1916, la maison Casavant, de Saint-Hyacinthe, fit subir aux grandes orgues de Sainte-Marie une restauration complète, adaptation d'une soufflerie électrique puis, après coup, addition des jeux de harpe et de carillon ; il en coûta plus de \$6,000. Le dimanche soir, 18 décembre, 8 heures, eut lieu la bénédiction et l'inauguration de l'orgue, considéré pratiquement comme un neuf. Malgré une tempête qui empêcha les automobiles d'amener beaucoup d'étrangers, il vint quand même, par chemin de fer ou autrement, un bon nombre d'invités, s'ajoutant à la foule des paroissiens qui emplissait l'église. Le curé J.-A. Gouin, de Saint-Henri, présida à la bénédiction, suivie d'un concert, par Henri Gagnon, organiste de Notre-Dame de Québec, avec le concours de la chorale de Léon Desane. Après la cérémonie, les parrains et marraines (souscripteurs, il va sans dire), ainsi que les invités, participèrent à un goûter préparé à la salle publique. Les recettes de la fête s'élevèrent à plus de \$600.00 Cinq ans plus tard, en novembre 1921, le même orgue était honoré de visite du grand virtuose Joseph Bonnet, qui voulut bien donner un concert au profit de l'Hôpital, avec recette de \$300.00.

La paroisse de Sainte-Marie est réputée pour sa floraison étonnante d'oratoires publics ou privés. Dans la dernière catégorie, se rangent les chapelles domestiques ou de dévotion. Nous en avons déjà vu s'implanter deux, sous le règne de M. Chaperon : la chapelle Cliche et la chapelle Tardif. Le Curé Feuiltaut ne se laissa pas prier pour appuyer ce genre de dévotion, qui tombait dans ses goûts. Deux autres chapelles semblables virent même le jour de son temps, celles-ci situées à peu de distance l'une de l'autre, dans le rang Saint-Gabriel : la chapelle Turcotte et la chapelle Hébert. La première s'érigea en 1924, ensuite d'une promesse de la famille Joseph Turcotte. La seconde, érigée chez M. Jean Hébert, fut bénite par Mgr Feuiltaut, le 20 septembre 1936. La benjamine parmi les monuments de son espèce, la chapelle Hébert est la plus vaste des quatre et la mieux parée : elle a une sacristie, tout le nécessaire pour célébrer la messe, un harmonium, une cloche, des bancs et plusieurs beaux tableaux. La générosité d'un ancien citoyen de Sainte-Marie, A.-Béloni Dupuis, est responsable de la grande partie de ces richesses. Il fut de beaucoup le principal d'un certain nombre de collaborateurs à l'entreprise.

L'ancienne chapelle Tardif reçut une toilette neuve de la part de ses intéressés, en 1923. L'après-midi du dimanche, 30 septembre, on y fit une



CHAPELLE TURCOTTE
1924



CHAPELLE HÉBERT
1936

bénédiction de statues ; et, le 6 octobre, il y eut grand'messe pour le canton. On a le privilège, quand c'est possible, d'y célébrer une messe par mois, dans la belle saison. Le 6 juillet 1924, on y bénissait une modeste cloche, dont le métal provenait des cloches de la basilique incendiée de Sainte-Anne-de-Beaupré. Ajoutons que, récemment, cette chapelle a été déménagée, depuis la réfection de la route nationale, et placée de l'autre côté du chemin, sur une petite éminence, plus visible ainsi et plus facile d'accès.

La chapelle Cliche, elle aussi, se conserve encore, marquée cependant pour toujours d'un souvenir tragique. Dans la nuit du 5 mars 1928, un incendie détruisait les établissements de son propriétaire, M. Thomas Cliche, faisant périr tous les membres de sa famille, soit, son vieux père, de 76 ans, son épouse, de 38 ans, et ses huit enfants, de deux à quatorze ans. La chapelle échappa, comme par miracle, à la dévastation. M. Cliche, seul lui-même de survivant, ne reconstruisit pas ses propriétés. Mais il restaura la chapelle et la transporta sur l'emplacement de la maison incendiée, pour veiller sur les cendres de ses chers disparus. Quiconque voudrait encore faire le tour des chapelles de Sainte-Marie, un pèlerinage qui n'est pas sans intérêt, pourrait donc terminer par la chapelle Cliche, en y récitant un *De profundis*. La chapelle est dédiée à Notre-Dame-de-Pitié.

En fait de pèlerinage, sans parler ici de la chapelle Sainte-Anne de Beauce, il en a d'ailleurs existé un autre, de façon officielle, pour ainsi dire, dans la vie paroissiale, et cela jusqu'à la fin du règne de Mgr Feuillault ; c'était la procession annuelle des voitures. La première dont il soit fait mention eut lieu le 12 juin 1911, dirigée contre le fléau des chenilles, qui sévissait cette année-là. Puis elle se répéta bientôt tous les ans, en fin de juin, à titre de prévention contre tous les fléaux susceptibles d'affecter les cultivateurs, leurs troupeaux, leurs récoltes. Le curé faisait une forte recommandation au prône et c'était dès le lundi matin que l'événement se déroulait. Après une messe chantée à la chapelle Sainte-Anne, pour les biens de la terre, le curé paraissait sur le perron pour réciter les litanies et autres prières du Rituel. Puis tout le monde montait dans les voitures à chevaux, voitures " fines ", il va sans dire, et la procession s'ébranlait. La voiture de tête portait une croix de bois noire ; le curé venait ensuite, dans sa voiture, bénissant les champs et les maisons le long du parcours ; puis tout le monde suivait, sans ordre convenu, les occupants de chaque voiture récitant le chapelet, en se permettant parfois quelques distractions ou curiosités involontaires... Le parcours était toujours le même, le seul vraiment commode : montée par la route du moulin Chassé, traversée par le centre du rang Saint-Gabriel et descente par la route Carter. Il y eut, dans les débuts, une grande quantité de voitures à cette procession originale. A partir du 6 juillet 1925, la chapelle Turcotte se trouvant construite, on arrêta désormais à mi-chemin du parcours, pour y chanter une autre grand'messe, recommandée par les gens du canton, après quoi chacun pouvait légitimement regagner son logis. Ces manifestations de piété populaire sont pour ainsi dire inconcevables aujourd'hui. Mais que de grâces n'ont-elles pas attirées !

Et qu'avons-nous pour les remplacer ? La science, les inventions, la mécanique ont pris le pas sur les sacramentaux et on oublie de bénir les insecticides, les **tracteurs**, les moissonneuses-batteuses ; un grand nombre ne font plus **attention** aux grains bénits des rogations, aux litanies qu'on récitait avant de jeter en terre la première poignée de semence. Il ne reste plus de voitures " fines " sur les chemins ; ce ne sont plus que des automobiles. On s'est mis heureusement, à leur donner une bénédiction spéciale. Ce n'est pas de trop et on pourrait sans crainte y ajouter un exorcisme, pour en chasser le diable, qui s'y assoit plus souvent qu'à son tour.

Incidemment, la bénédiction des automobiles eut lieu pour la première fois à Sainte-Marie, le 26 mai 1929, un dimanche après-midi. Ce fut une des nombreuses initiatives de l'abbé Victorin Germain, alors pre-

mier vicaire, et elle revêtait un caractère régional, convoquant à la fête les automobilistes des paroisses voisines, où on l'avait fait annoncer. Le curé s'était d'abord laissé tirer quelque peu l'oreille, comme devant bien des innovations du progrès moderne ; il était lent à s'adapter. Mais, après l'instruction, la cérémonie de la bénédiction et surtout après la collecte, il parut suffisamment réconcilié avec les faits accomplis, pour qu'on pût récidiver sans inquiétude les années suivantes.

Même avec un troupeau fidèle, des loups ravisseurs cherchent toujours à s'introduire. La paroisse de Sainte-Marie a toujours eu une enviable réputation de moralité. Mais, comment aurait-elle échappé totalement aux facteurs les plus ordinaires de contagion ? C'est alors que le pasteur vigilant devait élever la voix et s'armer de sa houlette pour fustiger les agents du vice ou les occasions de désordre. Mgr Feuiltaut n'y allait pas de main morte, en certains cas, si bien que d'aucuns prenaient ses procédés pour une chasse aux sorcières. Mais, lui, suivait les impératifs de sa conscience.

Le premier adversaire auquel il s'attaqua, l'adversaire de toujours dans l'histoire de l'Église canadienne, ce fut l'intempérance, l'abus des boissons alcooliques. Et la lutte était pour lui d'autant plus difficile qu'on avait alors le régime des licences et qu'il préférait, pour sa part, comme un moindre mal, un débit de boisson officiel, bien tenu, à une série de tripots clandestins. Avec ce point de vue, il devait ménager à la fois les susceptibilités des autorités religieuses et les tendances du conseil municipal, pas toujours faciles à gouverner. Il y aura une place ailleurs pour ces péripéties de caractère profane plus que religieux ; nous y reviendrons.

Pour enrayer les abus de la boisson, le curé fit prêcher, du 15 au 17 juillet 1906, un triduum de tempérance par un prédicateur étranger, vraisemblablement le futur Mgr Paul-Eugène Roy, qui était son grand ami. On fit d'ailleurs la même chose à Saint-Elzéar et ce fut l'institution ou la resurection de la Croix noire ou Société de Tempérance. Quelques semaines après, il recommandait la lecture d'un livre intitulé : *Alcool et alcoolisme*. En 1911 et 1912, après une nouvelle campagne de tempérance on voyait apparaître et se propager de soi-disant "bières de tempérance". Le curé s'empressa de démasquer le subterfuge. A la session provinciale de 1917, on institua la prohibition, au grand contentement du curé. Peu après il revenait toutefois en disant : "La prohibition est votée, mais pas appliquée". Aussi est-ce avec empressement qu'il exhortait, à Pâques 1921, à faire faire des requêtes par les conseils municipaux, pour une nouvelle loi des liqueurs alcooliques. On sait ce que fut cette loi et ses bons effets. Mais, par contrecoup, on se mit à fabriquer de l'alcool frelaté.

Allez donc arrêter des buveurs invétérés ! Certains abus faisaient parfois scandale. Le 14 mai 1922, le curé explosait littéralement en chaire et ce dut être pathétique, à en juger par le résumé consigné au livre de prônes : "Saint Rosaire pour la conversion des possesseurs d'alambics, ceux qui s'en servent, les partisans de la boisson sous toutes ses formes. . . 24 réunis pour une fête, il y a 8 jours. Pas de messe, le dimanche. On se rassure par une lumière devant un S. Cœur et une image ou médaille de Saint Christophe. Oeuvre du démon, scandale, fête de hiboux !!!" Avec de telles formules, quand on a connu le curé, on peut assurer qu'il devait vibrer jusqu'aux moëlles et que les individus concernés ne devaient pas être gros dans leur place de banc.

La boisson, chez les hommes, la mode, chez les femmes, se font contrepoids. Les jupes n'avaient pas encore commencé à raccourcir — c'était le premier mars 1914 —, que le curé mettait "en gardé contre certains cahiers de modes dans le choix des costumes de printemps et d'été". Venues les robes courtes, on en entendit parler, de façon ou d'autre, presque tous les dimanches, et l'on eut souvent comme intention du rosaire quotidien : "l'allongement des robes", par le bas et par le haut. Voici, au prône du 3 août 1924, le résumé d'un autre chapitre sur la mode : "Modestie, pureté, modes, encore quelques unes à la sainte table. Trop de viande, encolure carrée, collet, carcan du diable *versus* joug du Seigneur. Mères et grandes filles, donner l'exemple aux jeunes. Proposition à MM. les Commissaires d'écoles : Prix pour les fillettes portant des robes à manches et à collet : exemple d'abord donné par les institutrices. La nouvelle mode des cheveux coupés est ridicule. On se dépouille du voile de pudeur, de distinction, de majesté, donné par Dieu, la nature : on sacrifie ce que s. Paul loue chez les personnes du sexe. On se met sur le même rang que les femmes du demi-monde." Puis, un peu plus tard (19 juillet 1925), il revient sur le même thème, en prenant comme prétexte les "petits chapelets, pas acceptables. Le même individu qui avait raccourci les robes immodestes a dû inspirer l'idée de raccourcir les chapelets !"

Beaucoup d'anciennes élèves du Couvent se souviennent sans doute que le curé, par son autorité, les contraignit longtemps à porter des robes à l'ancienne mode. Le Cardinal Rouleau venant à passer, en 1928, pour le 150^{ème} anniversaire de la Chapelle Sainte-Anne, s'avisa de badiner un peu sur ce sujet. Mgr Feuiltault saisit l'allusion, fit la moue, mais relâcha désormais sa dictature sur les robes des couventines, qui ne tardèrent pas à s'équilibrer avec les autres.

D'autres abus s'introduisaient : "Fréquentations trop longues.

Moyen d'interrompre ces veillées : réciter le chapelet et même le Très Saint Rosaire " (30 avril 1922), Et la danse, donc, ce qu'elle en a encaissé et avec raison, entre nous : fox-trot, turkey-trot, tous les trots... Les filles en bicycle, en pantalons : " fièvre d'égaliser les hommes, se rapprocher du sexe masculin de toutes manières. Ce que Dieu devrait faire pour répondre à cette épidémie de singér l'homme"...

Plusieurs filles qui travaillaient à la grande manufacture de chaussures *Regina* avaient le don de l'agacer, du fait qu'elles introduisaient des mœurs insolites dans la localité : patinage, glissement, courses en raquettes avec les garçons. Enfin, parfois, toutes les formes d'immoralité entraient ensemble dans le refrain : " Boisson, jeu à l'argent, course et sorties intempestives, scandale, amusements dangereux. Que de folies, étourderies, inexplicables et impardonnables. *Stultorum infinitus est numerus* (le nombre des sots est immense). Debâcle de la rivière et de la boisson à Pâques " (24 février 1924).

Tel nous avons connu Mgr Feuiltault, dans l'exercice de sa charge pastorale ; et il fallait, croyons-nous, que ces choses-là s'écrivent.

RÉFÉRENCE

- 1 AAQ, Lettres, volume 37, page 309.

CHAPITRE XIV

Mgr Joseph-Edouard Feuiltault, p.d.

B. LES IMMEUBLES DE FABRIQUE

Comme c'était à prévoir, il nous faut plus qu'un chapitre pour épuiser la carrière si longue et si fertile de Mgr Feuiltault. Dépeçons maintenant le morceau de résistance : l'administration des propriétés de la fabrique. Le visage des choses se modifie durant cinquante ans. Essayons de relever les plus grands traits de cette évolution.

A l'arrivée du curé, ce n'était pas l'église qui réclamait la première attention, si l'on en croit, du moins, cette note au prône du 24 juillet 1898 : "Église brillante de propreté et de beauté — c'est agréable et visible à l'œil nu — que chacun s'applique à faire sa part pour faire prolonger cet heureux état". Les crachoirs, en tout cas, étaient encore dans les bancs, à l'intention de ceux qui n'avaient pas de mouchoirs ou qui préféraient les garder propres.

C'est au presbytère qu'il fallut apporter les premières réparations sérieuses, à l'intérieur, en vertu d'une délibération de fabrique du 15 juillet 1900. Le 11 octobre 1908, on décidait de remplacer le chauffage par un système plus moderne, à l'eau chaude : puis, en 1913 on installait une fournaise neuve au coût de \$511.60.

Au chapitre du chauffage, l'église ne tarda pas à avoir son tour. C'était toujours pour elle le système aussi dangereux que désagréable des poêles avec leurs tuyaux. Nous avons justement vu déjà une belle grande photo de l'église avec ces appareils assez peu décoratifs, qui restaient en place même l'été, lorsqu'ils ne servaient pas. Le curé après y avoir préparé ses paroissiens, leur expose son programme, le 2 juillet 1899 : la dépense d'une fournaise pour chauffage central ne serait pas chargée à la fabrique, déjà endettée, mais se ferait par le moyen d'une souscription paroissiale, avec un objectif proposé à chaque famille et le curé fit lui-même la collecte de porte en porte. Mais, sans doute par insuffisance du résultat, on attendit jusqu'à 1905 pour exécuter les travaux ; on eut alors une fournaise à charbon et des calorifères à vapeur, installés au coût de \$1,735.92 par Odilon Roberge, entrepreneur en plomberie.

L'électricité ayant fait son entrée dans Sainte-Marie, la fabrique eut à payer son premier compte à la Beauce Electric Power Company, pour deux lampes de 25 watts, qui devaient être quelque part aux abords de l'église ou du presbytère ; il en coûta la somme énorme de \$1.57 pour la période du 16 janvier au premier mars 1912. L'électrification intérieure du presbytère apparaît aux comptes de 1914, avec le chiffre de \$538.00 pour le matériel et les travaux.

C'était à la salle publique qu'on était encore le plus mal logé, quand arriva le curé Feuiltault. Il finit par en parler à Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, le 18 juin 1903¹ : la salle, grande de quarante pieds par trente, avec une section pour les femmes, n'est plus qu'une vieille maison démantibulée qui détone avec les autres édifices publics. Les marguilliers ont délibéré et sont d'accord. L'architecte Georges-Émile Tanguay a fait le plan d'un édifice de cinquante pieds par trente à deux étages. Le bas servirait de salle publique, en deux sections, hommes et femmes, avec portes mobiles entre les deux ; dans le haut, deux logements, dont l'un pour le bedeau. Le coût serait aux environs de \$4,000. Il est vrai qu'on n'a pas d'argent pour cela, puisqu'il y a au contraire \$26,000 de dettes. Il faudrait donc un nouvel emprunt ; mais les revenus de la fabrique et de la chapelle Sainte-Anne promettent d'augmenter. L'Archevêque, cependant, fit répondre par son grand-vicaire, Mgr C.-A. Marois, que la situation financière de la fabrique était un empêchement majeur et qu'il faudrait d'abord laisser le capital de la dette diminuer un peu chaque année².

Quand une idée entrait dans la tête du curé, elle s'y fixait toujours solidement. Deux ans après, jour pour jour, donc le 18 juin 1905, il revient à son projet, au prône, réclamant des gens leurs redevances à la fabrique "pour entreprendre la construction de la salle publique le printemps prochain".

Le 25 décembre suivant, l'assemblée des marguilliers prenait les décisions officielles : construction suivant les plans de Georges-Émile Tanguay, acceptation des plus basses soumissions et autorisation pour le curé d'emprunter les argentés nécessaires. A Noël 1906, la construction était un fait accompli : sans être complètement terminée, la salle était disponible pour les paroissiens avant et après la messe de minuit. Il y avait eu de la critique, puisque le curé notait : "On exagère le prix et on se plaît à parler ; d'ailleurs, c'est avec le consentement général". Pour dire vrai, la salle avait coûté un peu plus qu'on avait prévu : le total des versements faits à son compte de 1906 à 1908 s'élevait à \$5,159.51. Mais ce n'était tout de même pas excessif, pour le bel édifice en brique à deux étages dont

on venait de doter la paroisse. On en devait la maçonnerie à Joseph Morissette, la charpente et menuiserie, à Théodule Bilodeau, la plomberie à Odilon Roberge, la peinture à Georges Sirois et Alfred Lafortune.

En 1927, il fut décidé d'allouer au logement du sacristain tout le second étage de la salle. On supprima donc l'escalier de droite, pour installer à sa place une chambre de toilette publique, en remplacement des cabinets d'aisance extérieurs qu'on avait pu tolérer jusque là, au pignon de la salle publique, sous les vieux saules, au bord de la rivière : un autre élément du folklore antique qui disparaissait, avec son charme poétique, aux parfums inspirateurs !

L'entretien de la salle publique incombait au bedeau, intéressé le premier à ce qu'il y eût de l'ordre et un peu de propreté. Mais le public a toujours la main dure pour ce qui ne lui appartient pas. Le mobilier, les murs exigèrent sans cesse des réparations coûteuses. Les deux conseils municipaux, sans parler d'autres groupements paroissiaux, y tenaient leurs séances régulières, sans aucun déboursé. Le 14 mai 1939, les marguilliers, en quête de revenus pour aider la fabrique, décidèrent de modifier le régime d'entretien de la salle, pour pouvoir dédommager un peu mieux le sacristain. On résolut de charger dorénavant \$60.00 par année à chacun des conseils, et de faire payer un loyer raisonnable à toute association, personne, etc., qui voudrait utiliser la salle publique.

L'église enfin eut son tour et ce furent les grandes réparations de 1916, dont voici les étapes préliminaires ; on ne faisait pas de répartition légale sans plusieurs procédures : 14 novembre 1915, assemblée de paroisse et requête de la majorité des francs-tenanciers pour des "réparations et améliorations à l'église et à la sacristie de la paroisse" ; 23 décembre 1915 procès-verbal de l'abbé Gustave Rémillard, curé de Saint-Maxime, député par l'Archevêque pour faire enquête sur la demande de réparations ; 27 décembre 1915, décret du Cardinal Bégin autorisant les réparations, "pourvu que le prix ne dépasse pas le montant de la répartition légale acceptée par la paroisse, c'est-à-dire trente mille piastres" ; 20 janvier 1916, ordonnance des Commissaires pour l'érection civile des paroisses autorisant l'élection de trois syndics pour exécuter le décret archiépiscopal ; 30 janvier 1916, élection des syndics, Gustave Garant, président, Edmond Cliche et Louis-Alfred Marcoux, le curé étant secrétaire-trésorier des syndics ; 1er mars 1916, ordonnance des Commissaires autorisant les syndics élus à cotiser les propriétés immobilières de Sainte-Marie pour le montant prévu des travaux, plus 15% pour les imprévus ; 15 mai 1916, acte de cotisation ou de répartition dressé par les syndics au taux de 62 cents pas \$100.00 d'évaluation municipale (en tout 512 contribuables,

évalués à \$348,760. pour la paroisse et \$205,520. pour le village), payable en douze versements, de six mois en six mois, à commencer le 15 juillet; 13 juillet 1916, homologation par les Commissaires de l'acte de répartition, après qu'il a été publié et déposé, du 26 juin au 10 juillet, pour inspection par les contribuables.

On n'avait pas attendu toutefois la fin de ces procédures pour mettre les travaux en marche. Le curé avait demandé aux cultivateurs de fournir, pour piliers des échafaudages, de jeunes conifères à leur longueur. On les écorça par le bas, avant de les poser, pour raison de propreté et d'apparence. A la première page des comptes de réparations, le curé écrit donc : "Travaux commencés mardi, 4 avril, par enlever l'écorce du bois et continués en posant les échafauds."

On entreprit l'époussetage et le lavage complet de l'intérieur de l'église et de la sacristie. Une bouilloire achetée de Gustave Garant (\$50.00) et installée sur un fourneau en brique, à proximité de l'église servait au chauffage de l'eau. Le notaire Georges-Siméon Théberge, propriétaire de l'aqueduc, ne manqua pas d'ailleurs, de charger un compte supplémentaire de \$50.00 à la fabrique "pour le lavage de l'église".

Ce premier pas franchi, on procéda à son complément par des retouches au plâtre, à la peinture et par le vernissage des bancs, le tout confié au peintre Agénor Ferland. Un autre artiste, Albert Prévost, de Québec, réparait en même temps la sculpture et la dorure, y appliquant 50 paquets de feuille d'or, qui coûtèrent à eux seuls \$487.50. Des réparations se faisaient aussi à la toiture métallique, par J.-L. Drouin, ferblantier, et l'on répara toutes les fenêtres, en changeant les anciens carreaux par du verre cathédrale.

Pendant qu'on avait les échafaudages en place, on fit effectuer par Odilon Roberge une somptueuse installation électrique, avec les fils entièrement renfermés dans des tuyaux métalliques. Le luminaire de bronze, en style gothique approprié à celui de l'église, fut acheté chez J.-D. Camirand, importateur de Montréal. La plupart des lustres furent payés par des particuliers ou des groupes; les deux plus gros, ceux des transepts ont coûté \$175.00 chacun et la lampe du sanctuaire, de même style, a coûté \$100.00. L'installation électrique dut être terminée assez tôt, puisque la dépense pour la lumière, en fin d'année 1916, s'élevait déjà à \$71.10.

Les travaux extérieurs se terminèrent seulement en décembre. En janvier suivant, on procédait au redoublement des planchers de l'église (excepté dans le chœur) et de ceux de la sacristie; ce redoublement se fit en merisier acheté aux moulins Gravel de Saint-Romuald. Enfin de juillet

à décembre 1917, les murs et le mobilier de la sacristie subirent à leur tour un ménage complet.

Mais il faut intercaler ici l'incident des nouveaux bancs de l'église, qui faillit troubler la paix et la bonne entente dans la paroisse. On avait de bons vieux bancs en noyer noir. La paroisse, en majorité, trouvait que c'était dommage de les sacrifier ; en acceptant les réparations de l'église, elle avait décidé de remettre à plus tard le changement des bancs, se contentant d'autoriser le vernissage des anciens, comme nous venons de voir.

Le curé, cependant, était d'un autre avis et trouvait des amis pour l'appuyer. Voici comment il saisit l'occasion de ramener l'affaire sur le tapis. Avec l'avance des travaux, on constata, chose rare en semblable occurrence, qu'on ne dépenserait pas plus que les trois quarts de la répartition prévue et qu'il resterait environ \$8,625.00 disponibles, tout en étant légalement exigibles des contribuables. Le curé, alors, assemble la paroisse, le 15 et le 22 octobre 1916 : il recourt à des considérants assez spécieux, à des précautions oratoires visant à s'assurer sinon la réduction des opposants, du moins l'approbation des autorités religieuses³.

“ Considérant, dit-il, que le cachet de jeunesse, la beauté et la richesse de notre église paroissiale réparée, que la délicatesse, la splendeur et l'originalité du luminaire électrique seraient mal avec les bancs actuels, qui sont d'un autre temps ; considérant l'esprit de foi, la reconnaissance qui animent la population envers Dieu lui-même, auteur de tout bien ; considérant les sentiments de vénération, de respectueuse affection et de tendres souvenirs pour ces âmes d'apôtres qui animaient ces bons et dignes pasteurs MM. Proulx et Chaperon, qui méritent d'être bénis et honorés dans leur œuvre ”, il est proposé d'affecter le surplus de la répartition pour des bancs nouveaux, “ suivant plans et devis acceptés par Messieurs les Syndics ”, l'excédent de la dépense devant être supporté par la fabrique. D'avance, Mgr Paul-Eugène Roy, auxiliaire de Québec, a résolu “ que la majorité des francs-tenanciers de Sainte-Marie décideraient de la question.”

Le président des syndics, Gustave Garant, parla lui-même en faveur de la proposition. Le curé appela d'abord les votes contre la motion : grand silence. . . Il appela ensuite les voix favorables : “ alors l'assemblée dans un élan général et dans un mouvement presque unanime s'est prononcée fortement et clairement pour la proposition des bancs nouveaux, s'avancant en foule et disant hautement et distinctement (c'est toujours le Curé qui parle) : Pour, pour des bancs nouveaux, des bancs nouveaux. Alors la proposition est déclarée adoptée ”.

Mais l'opposition se ressaisit et il y eut divergence même chez les

syndics. On hésitait à endosser un tel subterfuge, peut-être illégal ; on savait que les bancs nouveaux coûteraient bien plus que les \$8,000.00 disponibles et on protestait que la fabrique n'avait pas les moyens d'assumer une nouvelle dépense. Alors, le curé changeant son fusil d'épaule entreprit de mettre en marche une seconde répartition pour le montant de la contestation ; il réussit à recueillir à la hâte 275 signatures. Le Cardinal Bégin accorda les permissions voulues. Mais, du Parlement, le Secrétaire des Commissaires civils des paroisses répondit que c'était une anomalie et, puisque la première répartition était suffisante, les mêmes syndics étaient habiles à se rendre responsables de la dépense à encourir, ou plutôt à transporter leur responsabilité à la fabrique.

Effectivement, le 3 décembre 1916, une autre assemblée de paroisse autorisait les syndics "à verser entre les mains de la Fabrique. . . trois versements, 10e,-11e,- 12e de la répartition au fur et à mesure qu'ils seront perçus, pour aider la Fabrique à payer le coût de la construction des dits bancs nouveaux".

Le même jour, l'assemblée des marguilliers accepta cette remise, décidant de faire faire les bancs au compte de la Fabrique et de payer le surplus qu'il pourrait en coûter. L'affaire était dans le sac. Par précaution, le Curé alla faire approuver ces deux résolutions dès le lendemain, par le Cardinal Bégin. Le dimanche suivant, 10 décembre, il écrit dans son livre de prônes : "Remerciements pour la solution de la question des bancs nouveaux. Tout est approuvé par Son Éminence qui est très satisfaite du résultat et de la bonne entente."

Selon toute apparence, l'architecte Tanguay donna le dessin des nouveaux bancs dans un style convenant à celui de l'église. On passa aussitôt un contrat avec une manufacture de Preston Ontario, The Canadian Office and School Furniture Company, pour le prix total de \$10,465.00. Les vieux bancs, selon une annonce au prône du 8 janvier 1917, furent, mis en vente. Puis les nouveaux furent posés, au rythme de leur livraison du 19 mars au 19 mai. Onze ouvriers y travaillaient, sous la surveillance d'Eugène Rhéaume, payé \$2.50 par jour, les autres \$2.00. Avec quelques frais accessoires, les bancs, une fois installés, coûtaient \$12,125.

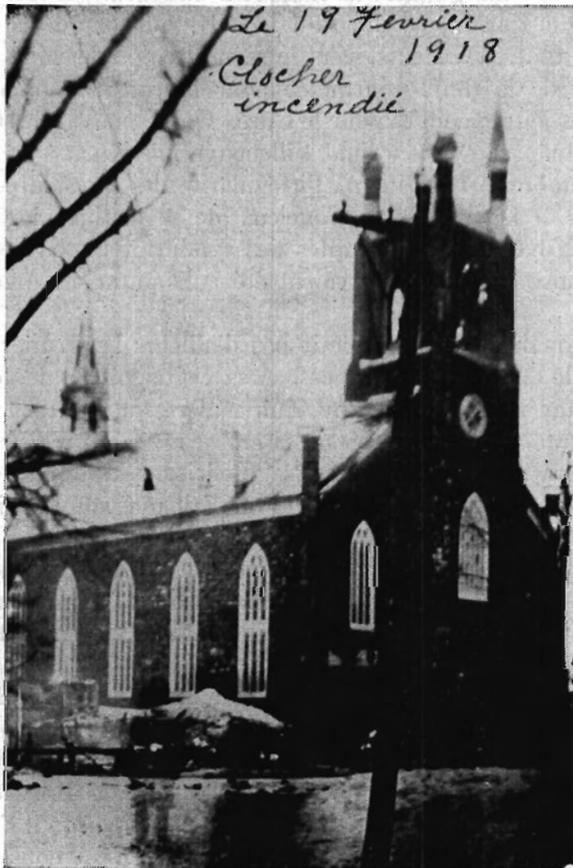
Comme on y était autorisé par l'acte de répartition, il fallut majorer de 15 % les trois derniers versements de la cotisation. Et malgré cela, il restait à payer par la fabrique les \$2,207.00 d'excédent. Ainsi, la répartition et les additions se montaient à \$38,000.00 payables en six années par les paroissiens. Tout cela en théorie. Car, en fait, la répartition n'est jamais entrée totalement. Des contribuables n'ont jamais effectué certains versements, sans qu'ils aient été inquiétés, comme ils auraient pu

l'être légitimement. Mgr Feuiltault a laissé prescrire ces créances ; il lui répugnait de poursuivre en justice. Bien sûr qu'il y a mis de son argent plutôt que de déplaire à quelques-uns. Et la fabrique a dû absorber le reste.

Cependant l'épisode de la répartition de 1916 devait répercuter ses échos bien des années après. Talonné par les critiques de certains paroissiens, sinon par des représentations de l'autorité, le Curé finit par donner une reddition de comptes des syndics, le 3 juillet 1938. Les dépenses totales des restaurations étant de \$42,396.17 les recettes de la répartition, de \$35,368.30, on accusait un déficit de \$7,027.87, dont \$1,091.05 de cotisations en souffrance. Cinq mois après, le 3 décembre, la fabrique acceptait le fardeau de ce déficit pour libérer les syndics de leur responsabilité légale. Les marguilliers ne réussirent eux-mêmes à récupérer qu'une petite partie des arrérages et ce fut la dette officielle de la fabrique qui s'accrut d'autant. D'ailleurs, vers le même temps, le voile se levait sur l'importance de la dette contractée pour la construction de l'Hôpital. Ce furent des jours pénibles pour le Curé. On ne pouvait mettre en doute son honnêteté. Mais le Cardinal Villeneuve lui-même, à la visite pastorale du 4 octobre 1941, souligna l'irrégularité des procédures, au registre des Comptes et Délibérations. Soucieux de se justifier, le Curé nota en marge que la reddition de comptes des syndics avait eu lieu et que les procédures mises en question avaient été jadis autorisées par le Cardinal Bégin.

Le Cardinal Villeneuve n'était pas d'ailleurs le premier Archevêque à s'alarmer de l'état de nos finances. A sa visite épiscopale du 20 septembre 1919, Mgr Paul-Eugène Roy, qui, malgré son amitié avec le Curé, gardait son franc-parler, écrivait de sa grosse main, au registre des Comptes et Délibérations de la fabrique⁴: " Félicitons la fabrique des réparations qui ont transformé l'église et lui ont fait une nouvelle jeunesse plus belle que l'ancienne. La paroisse a eu raison de s'imposer les sacrifices nécessaires pour embellir un temple qui fait honneur à tout le diocèse. La situation financière pourrait être meilleure. L'augmentation des recettes devrait être plus accentuée. Nous signalons en particulier les bancs qui devraient rapporter au moins \$1,000.00 de plus ". Depuis le premier septembre 1917, la créance de la succession Brochu \$25,000 à 4% d'intérêt, ayant été réclamée, il avait fallu emprunter dans la paroisse à 5%.

Cependant, à la date où Mgr Roy rédigeait les remarques ci-dessus, un événement pour le moins inattendu avait ébranlé sérieusement le ciel de la paroisse. Ce sont bien les termes appropriés, puisqu'il s'agissait d'un coup de foudre et en plein mois de février, si l'on veut nous croire. Mais laissons d'abord le curé raconter lui-même le fait⁵.



Pendant et après l'incendie

INCENDIE DU 19 AU 20 FÉVRIER 1918

“ Dans la nuit de mardi, 19 au 20 février 1918, à 11.45 h., la foudre atteignit le clocher de notre église et l'incendie qui se déclara ne devint visible que trois heures plus tard à 2.45 hres du matin du 20 février. MM. Joseph Mercier et Jean Grenier furent les premiers à voir une toute petite lumière au pied de la croix, à plus de 200 pieds dans les airs. L'alarme fut donnée par les cloches et la population accourut promptement, l'angoisse dans l'âme à la pensée de la menace d'une destruction complète de notre église, fraîchement restaurée, embellie par des additions importantes.

“ Le premier moment d'angoisse dominé par la réflexion, et Dieu aidant on songea à prendre les moyens de conserver le temple du Seigneur. Des citoyens poussant la bravoure jusqu'à l'héroïsme, imaginent d'aller combattre l'élément destructeur dans le clocher même et demeurent avec les cloches, formant une barrière infranchissable pour le feu et l'arrêtant dans son travail destructeur. L'eau arrive, à la chaudière, jusqu'à ces généreux pompiers qui exposent leur vie pendant de longues heures et grâce à Dieu, grâce à Notre-Dame de Protection, grâce au dévouement de nos concitoyens, après les sentiments divers qui se succédaient tantôt d'espoir, tantôt de terreur, un long soupir de soulagement et de reconnaissance s'échappa de nos cœurs ; notre église était sauvée, le feu était sous contrôle et nous étions protégés contre le malheur absolu de voir notre église détruite de fond en comble. *Benedicamus Domino — Deo gratias.*

“ Clocher incendié, cloches grandement détériorées, une partie de la couverture du toit brisée, ameublement de l'église, installation électrique dans un état assez lamentable, tel fut le spectacle qui s'offrit aux hommes du métier choisis pour estimer la grandeur des dommages et donner droit aux réclamations auprès des Compagnies d'Assurance.

“ Les inspecteurs se montrèrent généreux et faciles d'arrangement et accordèrent la somme de \$15,031.66 y compris \$1,446.66 pour les cloches elles-mêmes.”

Au prône du 24 février, le Curé avait été plus laconique : “ Dimanche qui suit l'incendie du superbe clocher de notre si belle église. Foudre mardi à 11.45 p.m. Fait rare à pareille époque : 19 février. Deo gratias (...) Reconnaissance spéciale pour la protection de notre église”. Par la suite, chaque année, le curé signalait au prône (encore en 1928) l'anniversaire du coup de foudre et faisait une quête spéciale pour des grand' messes en l'honneur de Notre-Dame de Protection.

Disons, pour compléter les rapports du curé Feuiltault sur l'incident, que cette même nuit du 19 au 20 février 1918, durant le même orage électrique, la foudre tomba pareillement sur la nouvelle église des Saints-Anges et l'incendia complètement.

A Sainte-Marie, le Curé ne fut certes pas le dernier à être prévenu du début d'incendie. Son récit n'en parle pas ; mais pendant que le déménagement des bancs neufs commençait, pendant que des hommes armés de

chaudières faisaient la chaîne, de la rivière aux échelles du clocher, ayant à leur tête des Frères du Collège, face au feu qui les gagnait lentement, le Curé Feuiltault, laissant à ses ouailles le rôle de combattants. tel autrefois Moïse sur la montagne, pendant que les Hébreux luttèrent dans la vallée, le Curé s'était prosterné dans le sanctuaire et suppliait la Vierge, patronne de la paroisse de sauver sa belle église. Les témoins de la scène sont demeurés convaincus qu'il avait obtenu sinon un miracle, du moins une insigne faveur, et qu'il avait fait plus par son intercession que tous les autres, avec leurs efforts surhumains, pour éloigner un désastre complet. On a prétendu qu'il avait alors fait le vœu de réciter désormais le rosaire en public tous les jours. En fait cette pratique remontait déjà au moins jusqu'au 17 juin 1917, inspirée alors par le danger des grandes inondations. Ce que le Curé ajouta effectivement au rosaire, en 1918, ce furent six Pater, Ave et Gloria, "pour avoir été préservés de l'incendie de notre église".

Le feu s'était arrêté au premier rang de pierres de la tour centrale, laissant intact le plancher des cloches. Mais tout le beau grand clocher s'était effondré morceau par morceau, à commencer par la croix. Une poutre embrasée s'arrêta toutefois sur la couverture, du côté du Couvent, et finit par y mettre le feu, à travers la tôle, avant qu'on ait pu la faire glisser de là. Ce fut le moment le plus critique, car il fallut atteindre l'endroit avec des échelles par l'extérieur et pratiquer une large ouverture, avec des pics et des haches, pour arracher toutes les parties enflammées.

Il faisait jour depuis longtemps quand cessa la lutte et qu'on put évaluer les ravages. Les pompiers de Québec, appelés par prudence, avaient eu le temps de venir par convoi spécial pour voir la fin de l'incendie. On leur donna quand même \$200. comme dédommagement.

Comme pour les récentes restaurations, en 1916-17, les intérêts de la fabrique dans l'estimation des dégâts et les plans pour leurs réparations furent confiés à l'architecte Georges-Émile Tanguay, de Québec. C'est la compagnie Paquet et Godbout, entrepreneurs d'églises, de Saint-Hyacinthe, qui se vit attribuer le contrat du clocher au montant de \$7,100.00. Notons que l'ancien clocher n'avait pas le luxe affecté de tous ces fleurons postiches que nous voyons à celui d'à présent ; c'est l'architecte Tanguay qui les a imposés. Le ferblantier J.-L. Drouin répara le trou dans la couverture. Odilon Roberge, plombier-électricien se chargea de l'électricité et des paratonnerres. Toutes les réparations terminées en l'espace de dix mois, ne se montèrent pas plus qu'à \$9,304.64, laissant un surplus de \$3,780.35, indépendamment des cloches. Celles-ci, en effet, posèrent un autre problème. Laissons encore une fois parler le curé Feuiltault⁶.

“ Les cloches victimes de l'incendie, après avoir subi un examen sérieux, parurent pouvoir continuer à remplir leurs fonctions et furent installées de nouveau dans la tour qui donne naissance au clocher. La grosse cloche et la petite, après quelques jours de service passable, devinrent complètement inaptes à leur ministère et durent quitter leur demeure. La cloche de moyenne pesanteur ayant été moins exposée à la chaleur due à l'incendie continua avec fidélité sa mission et fut jusqu'à l'arrivée des nouvelles l'écho de nos sentiments de reconnaissance, de confiance, de foi et d'amour.

“ Les circonstances de la malheureuse guerre qui battait son plein au printemps 1918 ne permettaient pas de songer à obtenir assez rapidement des cloches européennes ; alors on s'adressa à nos voisins des États-Unis, par l'entremise de M. Émile Morissette, qui commanda à la maison Meneely, à Troy, le carillon suivant, de 7,900 lbs.

“ 1^{ère} cloche (*MARIE*) poids 3,600 livres avec la note *RE*

Deo Omnipotenti et Maximo laus aeterna
Benedictus XV Summus Ecclesiae Pontifex.

Emus Cardinalis L.-N. Bégin

Archiepiscopus Quebecensis

P. E. Roy Archiepiscopus Seleucia

Auxiliator Quebecensis

1918

“ 2^{ème} cloche (*JOSEPH*) poids 2500 livres, avec la note *MI*

Beatissimae Mariae Virgini Protectionis perpetuae gratiarum actiones. Mater Dei Ecclesiam nostram a ruina totali praeservavit, nocte 19^a februarii, 1918, incendio fulgure declarato ; consumitur stipulum, salvâ tamen Ecclesiâ ipsâ.

J. E. Feultault, parochus

P. Poulin, vicarius.

1918

3^{ème} cloche (*ANNE*) poids 1800 livres, avec la note *FA*

Mitissimo Cordi Jesu reparatio universalis

Cor Jesu sacratissimum, miserere nobis

Cor Jesu flagrans amore nostri, inflamma cor nostrum amore tui.

Edmundus Savoie

Franciscus Ferland

Amedeus Giguère, aeditui.

1918

La bénédiction de ces nouvelles cloches eut lieu le 3 décembre 1918 au milieu d'une assistance considérable. Son Éminence le Cardinal L.-N. Bégin a bien voulu présider à la cérémonie et consacrer ces voix nouvelles, chantées et exaltées par M. l'abbé Arthur Lacasse, ancien vicaire de Sainte-Marie et actuellement curé à Saint-Tite des Caps, dans le comté de Montmorency.

Messieurs Edmond Savoie, Amédée Giguère, François Ferland, marguilliers du banc, Gustave Garant, Louis-Alfred Marcoux, Edmond Cliche,

Joseph Voyer, maire de la paroisse, Émile Carette maire du village, avec leurs épouses, représentaient tous les parrains et marraines, qui n'étaient autres que la paroisse entière ; ils formaient une couronne autour des cloches et les amis avaient pris place dans le chœur."

Le bilan financier s'établit comme suit : l'achat du carillon, le transport, l'installation, les frais accessoires totalisèrent la somme de \$5,971.60. Les vieilles cloches passées en retour — la moyenne était encore bonne — l'allocation des assurances, soit \$1,446.66, la jolie collecte de \$1,800.00 réalisée à la bénédiction des nouvelles cloches, fournirent une compensation totale de \$5,013.82. Il y avait donc une marge de \$957.78 seulement, amplement comblée par le surplus des assurances pour les dégâts de l'incendie. Mais ce succès financier demeurait impuissant à faire disparaître des mémoires le souvenir de ce pénible événement.

Ce ne fut toutefois qu'en 1925, le 27 septembre, qu'on prit des mesures spéciales de protection contre de nouveaux incendies et des mesures bien précieuses encore. L'aqueduc du village, jusque-là propriété du notaire Théberge, venait de passer aux mains d'Octave Goulet, sous la raison sociale "Compagnie d'Aqueduc Nationale". Le prix d'abonnement, pour les édifices de la fabrique, restait le même, \$50.00 par six mois, mais comportait le privilège de faire installer des bornes-fontaines, sans frais supplémentaires. En conséquence, les marguilliers résolurent de s'en prévaloir, puis de se procurer une certaine quantité de boyaux à incendie qu'on placerait à la main dans la cave de la sacristie. Dans les comptes de 1925, nous voyons en effet cette entrée : "Payé à René Talbot pour les boyaux \$165.10."

En 1916-17, lors des grandes réparations on avait sursis à celle du perron de l'église, l'ancien perron de pierre, qui laissait à désirer. La chose fut décidée à une assemblée de fabrique du 17 octobre 1920. C'est alors qu'on confectionna le perron encore utilisé de nos jours, la structure en béton, par Joseph Morissette, les marches de fonte, par Alonzo Savoie, et les deux lampadaires en fonte, par Odilon Roberge. Coût total : \$3,880.

Pour en finir avec ce qui concerne l'église elle-même, disons tout de suite qu'en vertu d'une résolution du 17 mai 1931, le jubé de l'orgue fut élargi aux dimensions de la nef centrale, pour donner plus d'espace et accommoder une chorale d'enfants, en plus des chœurs adultes. Pour défrayer en partie cette louable amélioration, on organisa, en avril 1932, un grand concert religieux dans l'église, où se firent valoir notamment Edmond Boucher, baryton de Boston, et Hector Savoie, ténor de Sainte-Marie.

Les dépendances du presbytère, grange et hangar à grains, étaient bien délabrées. Le 15 février 1925, la fabrique se décidait à construire 1) une grange-hangar, " pour recevoir les dimes, avec améliorations modernes pour l'aménagement et le service " ; 2) un autre édifice comprenant glacière, remise à bois et hangar pour le corbillard de la paroisse. Par précaution contre les incendies, on éloignerait ces deux bâtisses à distance suffisante du presbytère. C'était l'abbé Jean-Bte Bélanger, vicaire, qui avait prévu les divisions et préparé les plans de la grange. Il s'y réservait une boutique pour ses travaux de menuiserie.

On prévoyait, c'est-à-dire le curé prévoyait que les frais encourus se couvriraient par les excédents annuels des revenus ordinaires, ainsi que par les arrérages de comptes. Il y eut aussi des corvées de paroisse publiées au prône, l'une pour la pierre du pavé, dans la semaine du 21 juin, une autre pour le gravier, la semaine d'ensuite. Des chiffres figurent tout de même aux comptes comme frais des nouveaux édifices, augmentant provisoirement la dette de fabrique : en 1925, la somme de \$2,000 et, en 1934, celle de \$2,235.19. En 1928, on compléta les dépendances par un nouveau hangar à bois pour la fournaise de l'église, hangar construit dans l'ancien cimetière.

Le presbytère lui-même réclamait des réparations intérieures et extérieures. L'abbé Victorin Germain y fut pour beaucoup dans la décision prise et l'orientation des travaux, du moins dans les locaux des vicaires, et ce n'était pas sans besoin. La décision, prise le 4 avril 1926, parle aussi de la galerie, qui tombait en ruine. Il fallait " la refaire à neuf entièrement et, pour en assurer la conservation et un bel aspect, on y ajoutera une couverture supportée par des colonnes avec un balcon au milieu " (Ce balcon était une autre diplomatie de l'abbé Germain auprès du curé). Le coût de ces travaux, en 1926, s'éleva à \$8,630.74, et l'on emprunta " pour presbytère réparé \$8,000 ". Que n'eût-on profité de l'occasion pour combler un autre besoin sérieux et éviter le reproche qu'on se fera répéter par Mgr Omer Plante, à sa visite pastorale du 21 septembre 1937 : " La fabrique devra construire une voûte de sûreté ou acheter un coffre-fort, pour y conserver les registres de la paroisse, qui sont très précieux " ! On sait que les documents et registres de la fabrique, jusqu'à 1946 n'eurent d'autre logement qu'une armoire de bois, sans serrure, placée dans l'arrière du vestibule qui servait de bureau d'affaires courantes pour le public ; risques de feu et de vol.

La clôture de façade du cimetière fut l'occasion d'un déplorable malentendu, sinon d'une maladresse du curé et de la fabrique. A une assemblée des marguilliers, le 18 avril 1920, on avait à choisir entre deux soumis-

sions, l'une de Cyprien Labonté, forgeron de Saint-Joseph et l'autre de Dominique Bertrand, de Saint-Victor, agent pour une manufacture de Cincinnati, The Stewart Iron Works Company. La majorité opta pour le second fournisseur, avec qui on signa le contrat dès le lendemain. Bertrand s'engageait à poser lui-même la clôture de fer. Mais, avant d'avoir encore rien commencé, il eut l'audace de demander un billet en avance sur sa rétribution, le 13 janvier 1921. On eut garde de commettre cette imprudence. La clôture arriva tout de même et fut posée au printemps. Mais, au dire des connaisseurs, l'ouvrage était mal fait. L'architecte Georges-Émile Tanguay donna son expertise le 19 septembre, concluant à la nécessité de refaire tous les piliers de béton. Bertrand reprit l'ouvrage à l'automne et, bien qu'on eût retardé jusque-là, il fallut bien le payer finalement, la jolie somme de \$1,948. Mais, pour une raison mystérieuse, une autre assemblée de fabrique, le 19 mars 1922, revenait vers Cyprien Labonté et lui achetait aussi sa clôture ; on prenait les barrières en moins et malgré l'addition d'une grande croix de fer, le prix ne s'élevait qu'à \$1,085. Que faire cependant avec une deuxième clôture ?

Enfin, le curé la fit poser autour du parc du presbytère, entre la route du pont et la salle publique, où il en reste encore une partie, malgré les transformations opérées dans ce parc à une date ultérieure. Quant à la clôture du cimetière elle-même, mal faite par Bertrand l'année d'avant, il en coûta encore \$1,200. pour lui ajouter un mur de béton et la border d'un petit trottoir. En résumé, c'était une clôture qui avait coûté cher à la fabrique.

Une autre transaction qui ne parut pas brillante dans le temps mais dont le règlement s'avère profitable à présent, ce fût l'achat du terrain d'Émery Dulac, voisin de la terre du curé, derrière le château Théberge, jusqu'au chemin de fer. On aura reconnu la partie sud-est du terrain de jeux actuel. En 1921, on était menacé de voir construire là un moulin, constituant un danger permanent d'incendie pour tous les édifices religieux. Le 8 mai, la fabrique décidait en conséquence d'acquérir ce terrain au prix demandé, \$2,500. Le cardinal Bégin approuvait la chose dès le lendemain, en signant l'acte de délibération. Une autre résolution de fabrique, du 3 décembre suivant, permit de passer le contrat d'achat. Mais on n'avait pas d'argent comptant et cette dette resta dans les petits livres du curé jusqu'en 1937, alors qu'il fallut bien la solder et pour cela emprunter, en découvrant qu'elle avait grimpé jusqu'à la somme de \$3,000.

Nous terminons avec les terrains, en revenant à la place de l'église. Vers 1928, la clôture qui la bornait au nord-ouest commença à être entamée par les propriétaires voisins, la famille d'Alfred Pelletier ayant loué un

poste de garage, avec entrée sur la place. Ensuite Édouard Lemieux acquit la propriété Pelletier, pour y établir un commerce. Le curé menaçait alors de refaire la clôture comme autrefois ; Lemieux demanda un droit de sortie : il lui fut refusé par la fabrique en avril 1930. Mais on ne prit pas de procédures. Philippe Lacroix loua ensuite la propriété Lemieux, en faisant un magasin général, et la place de l'église devint irrémédiablement carrefour commercial, malgré de nouvelles mises en demeure de la fabrique. Mgr Feuillault était meilleur pour tonner que pour agir. Les intéressés s'y fiaient ; et, comme on n'a jamais sévi, il est arrivé ce que l'on voit encore à présent : depuis longtemps le monument du Sacré-Cœur est entouré, à toute heure du jour, par les voitures de gens venus pour magasinage et autres affaires.

De l'autre côté du chemin, sur le bord de la rivière, le terrain de la fabrique fut aussi le théâtre d'une transformation sensationnelle. On sait qu'autrefois le bureau de poste se logeait dans la vieille maison d'Alfred Pelletier, là où sont à présent les bureaux de la Banque de Nouvelle Ecosse. L'exiguïté du local ne convenait plus à une paroisse comme Sainte-Marie. Le député au fédéral, Édouard Lacroix, ayant obtenu par ses démarches la construction d'un bureau de poste, on demanda à acheter du terrain au bord de la rivière. Le curé était favorable à l'idée et fit même voter des remerciements à Édouard Lacroix, pour avoir assuré ce "nouvel ornement à Sainte-Marie". Mais il se refusait à obstruer par un édifice la vue du monument du Sacré-Cœur. Le gouvernement fédéral ne voulant avoir affaire qu'à un propriétaire, on convint que, pour réaliser la superficie réclamée, la fabrique achèterait une partie du terrain voisin, propriété d'Alphonse Dallaire (emplacement vacant depuis le feu de 1926), et qu'on vendrait ensuite au fédéral pour le prix \$4,000. un emplacement plus à l'ouest, tout en donnant sur la place de l'église ; ce qui fut discuté et voté à deux assemblées de fabrique, le 12 mai et 14 juillet 1929. En pratique il y eut des mesures mal prises, de la confusion et peut être de la tricherie dans la conclusion du marché. Le Curé se croyant trompé, à tort ou à raison, écrira plus tard que toute l'affaire avait été "une saleté". En tout cas, la fabrique dut déboursier pour le terrain Dallaire pas moins que \$3,600. et se trouva encombrée du bureau de poste, masquant le monument et mal placé pour le service qu'il était appelé à rendre, ce qui a obligé la fabrique à céder plus tard un autre lopin de terre en prolongement vers le sud-est.

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, carton Sainte-Marie II, no 220.
- 2 *Ibidem*, Lettres, volume 38, p. 492, 25 juin 1903.
- 3 FSM, Comptes etc., volume IV.
- 4 Volume IV, page 265.
- 5 Comptes et Délibérations, vol. IV, pages 254 s.
- 6 *Ibidem*, pages 256 s.



Les jubés et l'orgue, avant les travaux de 1931.

CHAPITRE XV.

Mgr Joseph-Edouard Feuiltault

C — SES RELATIONS, SA VIE PUBLIQUE

Il eût fallu mentionner déjà qu'en venant à Sainte-Marie, en 1896, Mgr Feuiltault, y avait amené son père, Édouard Feuiltault, et sa mère, Philomène Bernier. Il les avait eus déjà près de lui, vivant dans une petite maison dépendante de l'hospice Saint-Joseph de la **Délivrance**, à Lévis, où le père travaillait comme **journalier**. Ils avaient déjà de l'âge, mais encore assez de force pour rendre de grands services à leur fils, dans sa nouvelle cure, surtout Mme Feuiltault, comme gouvernante du presbytère.

Ils y finirent effectivement leur existence, M. Feuiltault d'abord, le 17 mars 1905, à l'âge de **70 ans**, puis son épouse, beaucoup plus tard, le 3 novembre 1927, à l'âge de **90 ans**. Ceux qui les ont connus de près n'ont pas manqué de remarquer qu'ils avaient du caractère et que le fils pouvait tenir de race.

Entre temps, une sœur du curé, Mme Joseph-Émile St-Hilaire (Marie-Louise), devenait veuve, avec deux enfants, Richard et Lorenzo. Le curé les reçut à leur tour dans son presbytère, en 1909 ; il contribua à l'éducation des enfants, pendant que sa sœur prenait la relève de sa mère comme gouvernante du presbytère, et devait y demeurer jusqu'à la démission du curé. Durant les 23 dernières années, elle eut comme servante Mlle Marie-Anne Breton.

Mgr Feuiltault avait eu un frère, décédé bien avant lui. Mais quatre sœurs lui survécurent : Mme St-Hilaire, dont il vient d'être question ; Mme Hilarion Desaulniers (Clarisse) et Mme Alphonse Dion (Alice), de Québec ; enfin la Rév. Sœur Sainte-Célestine (Valentine), des Sœurs de Jésus-Marie. Celle-ci a été la dernière à décéder, au printemps de 1964.

Après les proches parents, qui constituent une catégorie à part, de toutes les personnes venues en relation avec notre ancien curé, les premières qu'il faut mentionner sont bien ses vicaires-coopérateurs. Partageant son toit et sa table, ses travaux et ses soucis, plus ou moins selon les cas, les vicaires ont-ils pu facilement savoir à qui ils avaient affaire ? Eh bien !

non, même si cela paraît invraisemblable. Le curé avait un tempérament tellement complexe ; il portait malgré lui un masque psychologique difficile à pénétrer.

Nous avons eu l'occasion de l'expérimenter nous-même à loisir. Mais un autre témoignage bien plus autorisé ne sera pas superflu. Avec son autorisation, nous citerons ici notre ancien vicaire, M. le chanoine Alphonse Labbé, qui nous confiait ses impressions, dans une lettre du 9 mars 1962.

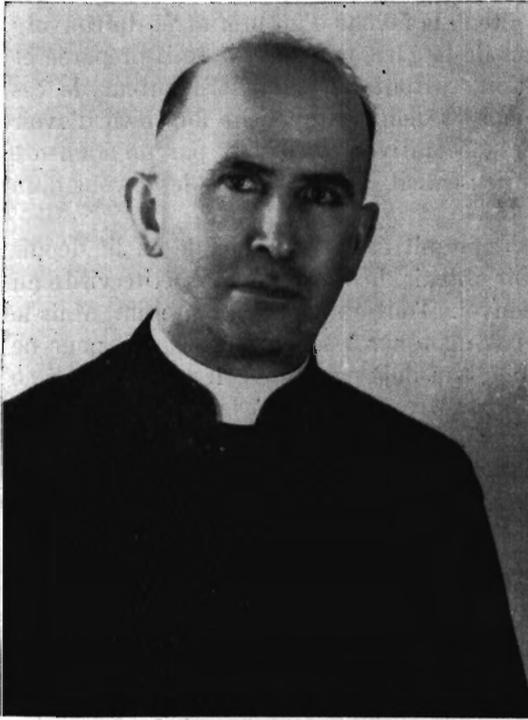
“ Évidemment, c'est très difficile d'analyser le tempérament de Mgr Feuiltault sans s'exposer à être dans l'erreur, et même moi, qui ai vécu vingt ans près de lui, je ne garantis pas cent pour cent mes observations à son sujet.

“ D'après moi, la grande faiblesse de Mgr, et qui lui a nui beaucoup, c'était son extrême sensibilité. Il souffrait profondément, dans son âme, de toute indécatesse et de tout manque d'égards lui venant de ceux qu'il avait à côtoyer ou qui entraient dans sa vie d'une manière ou d'une autre. Lui-même était particulièrement délicat pour ceux qui ne le provoquaient pas.

“ Ensuite, il était facilement influençable par ceux qui étaient venus à bout de gagner sa confiance, et ce fut toujours le fait d'un petit nombre. Et une fois qu'on l'avait gagné à une cause quelconque, de n'importe quelle nature, il s'en faisait le défenseur tenace et souvent imprudent, luttant âprement contre ceux qui voulaient le contrecarrer dans son action. Mais, comme, de vive voix, d'homme à homme, il ne savait pas défendre sa cause, alors il écrivait et, à la manière de ceux qui se sentent faibles, il y mettait une violence un peu démesurée, d'autant plus grave que c'était écrit.

“ Et ensuite, ce qui achevait de lui nuire, c'était son tempérament fermé, même avec ses chauds partisans, auxquels il s'ouvrait difficilement pour les mettre au courant de ses déboires et en recevoir conseil et secours. De vive voix, je pourrais vous illustrer cela abondamment ”.

Pour confirmer ces dires du vicaire Labbé, il n'y a pas de meilleure illustration que l'histoire du procès entre le curé et un paroissien du nom de Charles Barbeau, en 1907. Il s'agissait de la contestation d'un legs testamentaire fait à la Fabrique de Sainte-Marie par une dame Jean Morency, mère du docteur Napoléon Morency. Le curé était parfaitement de bonne foi, mais il perdit sa défense en cour, sur une allégation d'influence indue et surtout par un vice de forme, imputable au notaire qui avait rédigé le testament. La perte de ce procès coûteux fut pour le curé sans doute la plus dure épreuve morale de sa carrière et l'accula littéralement à la ruine. Une intervention charitable écarta cependant la saisie de son mobilier. Les paroissiens, qui lui étaient sympathiques, et quelques membres du clergé diocésain réussirent, par les soins du vicaire Wilbrod Clavet, à recueillir dans le moins \$2,400.00 par souscription, de janvier à décembre 1908 ¹. Mais, pendant tout ce temps, jamais le curé ne proféra



M. J.-ALPH. LABBÉ,
vicairé,

1924 - 1944

en public de plainte, de ressentiment ni de sollicitation. Bien plus, des curés amis, venus privément pour le reconforter, ont été reçus avec tant de jovialité et de courtoisie, qu'ils ont dû s'en retourner, tout interdits, sans avoir pu aborder le sujet de leur visite. Leur hôte ne leur en avait pas donné la chance.

Dans le même ordre d'idées, on peut raconter ici ce qui s'est passé alors que Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, fut préconisé cardinal. Le curé et lui étaient des amis, ayant été naguère des collègues dans l'enseignement au Grand Séminaire de Québec. Pour se rendre à Rome recevoir le chapeau, au mois de mai 1914, le nouveau cardinal emprunta le chemin de fer Québec Central, passant par la Beauce, sans s'y arrêter, il est vrai, mais recevant dans chaque localité les ovations de la population. Le curé de Sainte-Marie souligna aussi le fait, en faisant parvenir au prince de l'Église, à Rome, un cablogramme de félicitations et d'hommages, au nom de sa paroisse.

Le retour du cardinal Bégin s'effectua par le même parcours, le 23 juin suivant, sur le train descendant, qui devait passer à Sainte-Marie à

midi et 56 minutes. On avait obtenu la faveur d'un bref arrêt du convoi ; on avait dressé une estrade près de la gare, une adresse était préparée et on avait convoqué la population, surtout les enfants. L'auteur de ces lignes, qui avait alors quatre ans et demi, se souvient fort bien d'avoir été intrigué par les banderolles décoratives et surtout par un immense chapeau rouge se balançant curieusement à la brise, sous les rayons d'un brillant soleil d'été.

Or, par malheur, le curé Feultault était alors malade au lit depuis quelques jours. On crut pouvoir obtenir du Cardinal une petite visite au presbytère, durant l'arrêt du convoi. Tout était paré à cette fin. Mais le Cardinal refusa, soit pour ne pas manquer à son protocole, soit pour ne pas bouleverser l'horaire, le train étant déjà en retard ; il ne voulut même pas descendre et se contenta de paraître un instant à la passerelle de son wagon particulier. Grand désappointement de tous les assistants, mécontentement des organisateurs et surtout du curé, qui attendit en vain l'illustre visiteur. Cela lui resta comme une cicatrice sur le cœur et, juste deux ans plus tard, le 25 juin 1916, il écrivait dans son cahier de prônes : " Dimanche prochain, ordination à St-Elzéar. . . passage du Cardinal. . . décorer le chemin, etc. . . Oublions le passé et soyons polis et convenables ".

De ces divers aspects du tempérament chez notre ancien curé, à peu près tous ses vicaires auraient pu ou pourraient encore témoigner. Mais, ne pouvant les citer ici à la barre, nous nous contenterons de les énumérer tous, à la suite, les vivants comme les disparus, ceux-ci étant déjà les plus nombreux. Ceux de nos lecteurs qui les ont connus s'arrêteront un instant à rappeler leur souvenir, page vécue, sinon écrite, de notre histoire religieuse paroissiale (voir Appendice B).

Après les vicaires, comme auxiliaires des curés, viennent les sacristains, les *BEDEAUX*, suivant l'ancien vocable, plus familier. Mgr Feultault en a repassé au moins quatre durant ses 50 ans de règne : Honoré Leblond, Calixte (Câlice) Fecteau, Jérémie Ouellet et Joseph-Henri Poulin. Nous ne pouvons dire aisément les dates extrêmes de leurs engagements. Parmi les anciens, Jérémie Ouellet a été une grande personnalité dans la paroisse. En plus d'être sacristain, il fut constitué chef du corps des pompiers volontaires, quand, après la grande conflagration de 1926, on organisa dans le village le service de protection contre les incendies. Monsieur Ouellet était d'une serviabilité incomparable. Il avait la confiance et l'amitié du curé, jusqu'au jour fatidique où celui-ci, peut-être inspiré par quelque méchante langue, s'avisa de trouver que le bedeau était trop grassement payé, depuis longtemps, à \$900.00 par année. En novembre

1931, il fit baisser ce salaire à \$600.00, par une résolution de fabrique. Ce fut un émoi général dans la paroisse et une requête immédiate des citoyens obligea le curé à faire annuler cette odieuse décision une semaine après. Naturellement, il se dressa du coup un rideau de froideur entre les deux personnalités, qui finit par entraîner le départ du bedeau, d'ailleurs vieilli et frappé de maladie. Il s'en retourna dans son pays d'origine, Cabano, comté de Témiscouata.

Au tour des organistes, maintenant, sur lesquels il y aurait des notes pittoresques à relater. Mais nous n'en avons pas la place et la discrétion nous retient. Rappelons au moins leurs noms. D'abord Henri Carrier, un record de longévité et de fidélité au devoir. Déjà au poste depuis 1889, il s'y maintint, par la sympathie de Mgr Feuiltault, jusqu'au 15 septembre 1927. On pouvait toujours savoir sur quel pied il s'était levé, par le ton de ses improvisations, généralement fantaisistes. Il avait, dans ses jeunes années, enseigné la musique et même dirigé une fanfare, organisée par la Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Marie. Son successeur, Hector Tanguay, naguère artiste de la scène, eut un règne bien marqué, lui aussi, quoique sensiblement plus bref. Ensuite, on eut Mlle Gilberte Savoie, jusqu'à son mariage avec M. Louis-Philippe Bouchard, de Québec. Enfin, durant neuf années, ce fut le Frère Félix, du Collège des Écoles Chrétiennes, jusqu'à l'engagement de M. Paul-Émile Morency, en 1953.

Il y avait déjà eu, sans doute, un connétable. Mais cette charge ingrate était sans titulaire et le besoin s'en faisait gravement sentir, lorsque les marguilliers, réunis le 22 avril 1928, formulèrent un règlement pour le bon ordre dans l'église, surtout dans les vestibules et les escaliers, et firent choix de M. Thomas Grenier pour le faire observer. Son engagement lui conférait une autorité légale, avec, comme unique dédommagement, la



HENRI CARRIER,

organiste

1889-1927

jouissance d'un costume distinctif. Bien plus tard, le 18 mars 1945, on lui trouvait un collègue et, pour plus d'efficacité, on acceptait les services de M. Viateur Faucher, déjà constable municipal, "mis gracieusement à la disposition de la fabrique de Sainte-Marie par le Conseil du Village, comme gardien et surveillant de l'ordre et de la paix dans l'église et sur le terrain de l'église" (Délibérations de la Fabrique, vol. IV, page 415).

Les quêtes régulières dans les églises, les sollicitations par les portes étaient plutôt rares, au début du présent siècle. Il y avait quelques collectes commandées par l'Archevêque, au cours de l'année, et la quête de l'Enfant-Jésus, lors de la visite paroissiale ; la visite se faisant alors après Noël, dans le temps des fêtes, la quête portait bien son nom. C'était le gros coup de l'année ; en 1909, elle rapportait \$243.42. Le curé avait de son chef institué déjà une autre quête annuelle, dans l'église pour les décorations du mois de Marie : mais, en 1907, elle ne rapportait que \$18.25. L'entraînement des paroissiens restait à faire ; et ce serait long.

Plus tard, en mai 1911, le curé commença à faire une quête le premier dimanche de chaque mois, non pas au profit de l'église, mais "sous le patronage de Saint-Antoine, pour les pauvres de la paroisse". Les résultats ne furent pas plus mirobolants. Survenait-il, en occurrence, une collecte commandée par l'Archevêque ? On partageait simplement la quête de saint Antoine, pour ne pas la supprimer. Le régime dura jusqu'à 1928 ; la moyenne des quêtes se situait alors entre 20 et 25 dollars. Le 13 juillet 1913, le curé ayant fondé un comité de secours et un ouvroir pour les pauvres, avec des dames du village, il remit alors le fruit de la quête à cette sorte de Saint-Vincent de Paul, qui durait encore en 1928.

C'est aux Rois de cette année-là que le curé annonça enfin "l'inauguration des collectes dominicales" pour la fabrique. Il s'était bien résigné avec quelque répugnance à cette mesure ; mais la fabrique était mal en point et on faisait déjà la chose un peu partout dans les paroisses. La quête hebdomadaire commença aussitôt ; il n'y eut qu'une légère diminution à la moyenne antérieure. Et la moindre demande spéciale, soit la quête de saint Antoine, soit celle du mois de mars, en l'honneur de saint Joseph, donnait un résultat beaucoup plus élevé. On n'avait donc pas perdu à demander plus souvent et l'éducation s'opérait graduellement. Pour prévenir la routine et soulager les pauvres marguilliers dans leur travail, d'autres paroissiens dévoués s'y prêtaient à tour de rôle, annoncés en chaire par le curé.

Ce n'était pourtant pas facile de maintenir fructueuse cette initiative, dans les années de crise qu'on commençait à traverser. Les collectes étant tombées à moins de \$20.00 par dimanche, le curé, solliciteur malhabile,

faisait des représentations comme celles-ci, au prône du 10 février 1929 : " quêtes pas assez fortes. . . jeter un centin, comme un os sec (il pensait sans doute à son chien). . . ce n'est pas pour moi, c'est pour l'Église ". Les quêtes faisaient un léger progrès, pendant un mois ou deux, et c'était à recommencer.

Par contre, il ne se passait guère d'année où quelque quête spéciale, pour des œuvres étrangères, ne vint réaliser à Sainte-Marie des recettes sensationnelles. La réputation de la paroisse était faite sur ce point. Les œuvres ainsi en vedettes étaient d'ailleurs bien moins fréquentes. Prenons par exemple, les cas d'aide à des sinistrés. Le premier octobre 1905, on recueillit \$236.00 pour les incendiés de Lambton ; c'était la paroisse natale du curé. En été 1922, après l'incendie de Sainte-Anne-de-Beaupré, une collecte sous enveloppes (initiative ingénieuse) rapporta \$635.00. L'année suivante, 1923, en réponse à un mandement du Cardinal Bégin, on recueillait plus de \$300.00 pour reconstruire la basilique-cathédrale.

Des quêteurs de métier connaissaient bien l'adresse du presbytère de Sainte-Marie. Il suffisait d'être sympathique au curé, pour être sûr de repartir avec un joli magot. Il y eut nombre de ces quêtes, faites par des missionnaires : le Père Frédéric de Ghyvelde, le Père Bonaventure Péloquin, le Père Joseph Bolduc, etc.

Mais le coq en cette matière, celui dont les vieux se rappellent le portrait typique et imposant, les accents particulièrement émouvants — dans les derniers temps, il devait parfois s'arrêter, secoué de sanglots —, ce fut le chanoine Joseph-Onésime Brousseau, le Père Brousseau, en langage courant, le fondateur des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours (1892) et de leurs œuvres charitables, à Saint-Damien de Bellechasse. La croyance populaire l'avait canonisé de son vivant et, quand il parcourait les demeures avec sa barbe de patriarche et sa soutane misérable, on le recevait comme un thaumaturge. Étant lui-même la charité incarnée, il la provoquait chez les autres par son seul aspect. La première mention de son passage et d'une quête faite par lui, de porte en porte, est de 1893, alors qu'il prêcha à l'église le 4 septembre. Un prône subséquent nous révèle qu'il recueillit \$675.00. Dans ce temps-là, c'était de l'argent. Une autre tournée semblable, signalée au prône du 20 mai 1906, rapportait \$344.00.

Une des principales ressources de nos fabriques a toujours été le loyer des bancs dans les églises. Mgr Feuiltault n'a guère été sur ce point le financier qu'il aurait pu être bien facilement, toujours à cause de la même répugnance qu'il nourrissait à exiger les redevances pour le culte. Les rap-

ports des visites épiscopales à Sainte-Marie ont plus d'une fois signalé que les bancs ne rapportaient pas assez.

Sous la pression des marguilliers, le curé finit par établir, en 1935, la collecte de 5 cts par place, le dimanche, aux paroissiens qui n'avaient pas de banc à leur compte, et il y en avait un grand nombre, avec la prospérité industrielle régnant dans la localité. Toutes les paroisses importantes avaient déjà cette collecte des places de bancs ; et les fabriques venaient d'être elles-mêmes taxées par l'archevêché de 5 cts par tête, pour les œuvres diocésaines.

Le régime de la vente des bancs était lui-même boiteux, dans la paroisse, et se détériora jusqu'à provoquer une révolution de palais au sein du conseil de fabrique. Nous rapportons les faits tels qu'ils figurent dans un document public irrécusable, le quatrième volume des Comptes et Délibérations de la fabrique, pages 393 et suivantes.

Pressé par les marguilliers, le curé enregistrait, le 14 mai 1939, une résolution à l'effet de corriger une anomalie déjà vieille, puisqu'elle remontait à la première vente des bancs dans l'église actuelle, en 1860. La rente des bancs ne se payait qu'à la fin de chaque semestre d'occupation, coutume préjudiciable à la fabrique, à cause des pertes qu'elle occasionnait, et "contraire à la loi générale partout observée". En conséquence on a résolu alors que les bancs seront payables six mois d'avance, dès l'échéance suivante, en juin, "sinon, tout banc non payé sera vendu sans exception".

Mais Monseigneur dut trouver dur d'appliquer à la lettre une mesure aussi draconienne : des favoris abusaient d'ailleurs de sa tolérance et avaient des arrérages imposants envers la fabrique. Sur quoi, deux marguilliers donnèrent leur démission : le marguillier en charge disant : "Vu que nous ne sommes pas capables de rien régler, j'ai décidé de rester chez nous" ; l'autre en prétextant qu'il ne voulait pas prendre la succession du marguillier en charge. Il y eut donc coup sur coup deux élections de marguilliers, les 16 et 30 juillet 1939, pour lesquelles le curé dut aller voir des candidats et les supplier d'accepter. A la suite des procès-verbaux, le curé ne put s'abstenir d'ajouter ses propres commentaires sur l'incident :

"Résultat, marquait-il, d'une divergence d'opinion dans la mise en pratique du règlement passé au sujet du paiement de la rente des bancs. Ces deux messieurs voulaient une application sévère, rigoureuse, une vraie guillotine. M. Perreault et le soussigné, Président, étaient pour une application douce, charitable, bienveillante, tenant compte des circonstances particulières. Ne voulant céder en rien, MM. Mercier et Bisson ont donné leur démission, après avoir essayé sans succès de gagner M. Perreault à leur manière de voir."

Nous avons déjà signalé et démontré que Mgr Feuiltault était amateur des grandes fêtes et des belles démonstrations. Il savait y jouer son rôle honorablement, non pas tant comme organisateur, mais comme orateur de circonstance, que la présence d'étrangers et de dignitaires, surtout, mettait en verve, et stimulait à déployer les grandes ressources de son esprit extraordinaire. Il nous reste à rappeler, précisément, dans ce domaine, quelques événements de sa longue carrière.

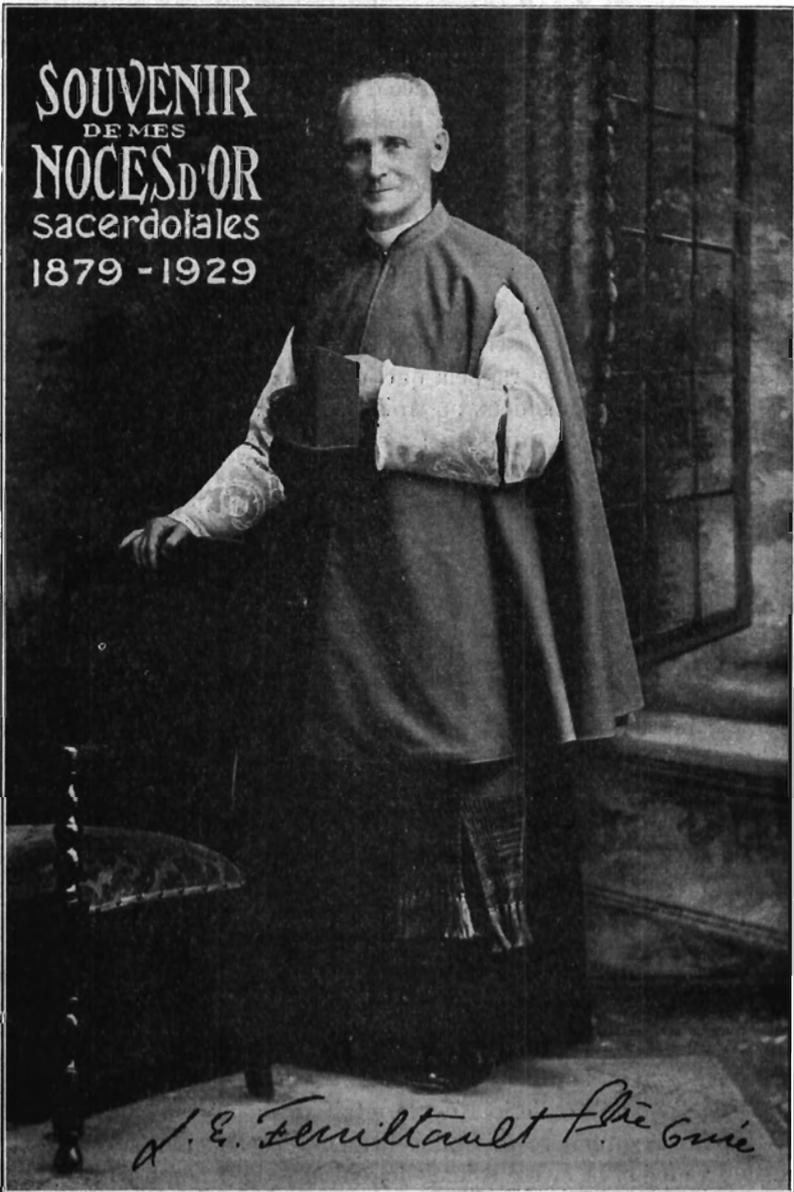
Arrivé à Sainte-Marie à l'automne 1896, il atteignait donc son jubilé d'argent comme curé en 1921. On voulait le fêter : mais on devait trouver un prétexte hors de sa propre considération. Or, l'Hôpital venait de se construire : il fallait une cérémonie officielle d'inauguration, à laquelle le curé ne pouvait se refuser et pour laquelle on escomptait la présence du Cardinal. De plus, on se rappela que le nouveau pont de fer sur la rivière, bien qu'en usage depuis deux ou trois ans, n'avait pas encore été béni, ce qui permettrait d'introduire un aspect civil, sinon politique, à des fêtes paroissiales.

Ces fêtes, préparées par les vicaires Léon et Ernest Dumais, s'annoncèrent donc pour les 23 et 24 mai 1922. Et le curé lui-même y faisait allusion, dans un prône antérieur, par une remarque de son genre, en style télégraphique : " Grande semaine... réputation déjà faite... éléments uniques pour la solennité et l'éclat, l'honneur, — du monde, de la paix... " En donnant le programme des démonstrations, il omettait cependant de signaler qu'à l'occasion de son jubilé, Rome lui avait conféré la dignité de prélat domestique. Le décret de nomination datait déjà du 12 novembre 1921.

Les journaux du temps donnent en détail le compte-rendu des fêtes. Le mardi, 23 mai, Son Éminence le Cardinal Bégin arrivait par train, à 9 heures et demie. Reçu au Couvent vers 11 heures, puis à l'église, par la population, à 2 heures, le cardinal fut ensuite escorté en procession jusqu'à l'Hôpital, sur le flanc du coteau. Après la bénédiction, il y eut des discours : à tour de rôle, Son Éminence, Mgr Feuiltault et quelques autres.

Le soir, à l'église, on assista à un concert sacré suivi d'un salut du Très Saint Sacrement. M. Roland Gingras, de Saint-Roch de Québec, touchait l'orgue et le chœur ne comprenait pas moins de 90 voix.

Le lendemain, 24 mai, c'était surtout la fête du curé. Une fanfare de Québec, celle de l'Artillerie Royale, était de la partie. Mgr Feuiltault, revêtu pour la première fois officiellement des insignes de la prélature, chanta lui-même, la messe solennelle, entouré d'un nombreux clergé, Son Éminence présidant au trône, assistée de Mgr Auguste Boulet et du chanoine J.-Clovis Arsenault. Le curé de Saint-Joseph, l'abbé Alfred Morisset,



prononça le sermon de circonstance. A l'issue de la messe, il y eut présentation d'adresse et remise d'une bourse au curé jubilaire. Puis ce fut un grand banquet au Collège, auquel participaient les autorités civiles.

Dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction du pont, démonstration profane, si on excepte le rite lui-même, accompli par le curé. Il y avait une foule de cinq mille personnes. Après une adresse par le maire de la paroisse, Alfred L'Heureux, il y eut discours par l'honorable Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture, par l'honorable Henri-Sévérin Béland, ministre du rétablissement civil, par MM. Hugues Fortier, député provincial, et Édouard Fortin de Beauceville, enfin par le curé. Le soir, un concert de fanfare en plein air venait clôturer ces fêtes.

Mgr Feuiltault, comme il a été dit précédemment, avait été en Europe, comme nouveau prêtre, pour prendre à Rome son doctorat en droit canonique. Il ne voulut plus y retourner, malgré le vivant souvenir qu'il conservait de ce lointain séjour dans la ville éternelle. Au début de l'année du jubilé universel, en 1925, des paroissiens offrirent de lui payer un autre voyage en Europe. Il avait prêché sur le jubilé, le 15 mars ; le dimanche suivant, dans son prône, il inscrivait : " Remerciements pour la proposition d'un voyage à Rome ". Le refus devait avoir été assez péremptoire pour faire écarter toute tentative semblable par la suite.

L'année 1929 amenait déjà le jubilé d'or sacerdotal du curé, bien que, mentalement et physiquement, il eût encore les ressources d'un jeune homme vigoureux. Ce furent les vicaires, MM. Victorin Germain et Alphonse Labbé, qui organisèrent les fêtes, de mains de maîtres. On les fixa en plein été, les dimanches et lundi, 14 et 15 juillet. Les décorations intérieures de l'église consistèrent surtout en guirlandes ou couronnes de fleurs et de verdure. Bien que de caractère paroissial avant tout, les démonstrations attirèrent un nombreux clergé de la région.

Elles débutèrent le dimanche soir, à 8 heures, par l'entrée solennelle du jubilaire dans l'église, avec tout le clergé. L'abbé Victorin Germain lut une longue et élogieuse adresse et présenta un très riche bouquet spirituel souscrit par toute la paroisse. Mgr Feuiltault, siégeant au centre du chœur, se vit ensuite remettre, par les mains des écoliers des collèges classiques, alors en vacances, plusieurs riches cadeaux ou souvenirs, entre autres son portrait en pied, peint par une religieuse. Après les hommages de la population, le curé répondit, avec toute la verve et la richesse de vocabulaire dont le rendait capable son don naturel d'improvisation. Des pièces de chant profane et religieux agrémentaient la démonstration, qui se termina par la bénédiction du Très Saint Sacrement. A la sortie, un feu

d'artifice, exécuté sur la rivière, vis-à-vis la place de l'église, ajouta sa note brillante au contentement de l'assistance.

Le lendemain, lundi, 15 juillet, une grand'messe d'actions de grâces était célébrée par le jubilaire, avec sermon par Mgr Wilfrid Lebon, enfant de la paroisse et supérieur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Après son sermon, le prédicateur donna lecture de deux messages télégraphiques, l'un du Cardinal Rouleau, archevêque de Québec, l'autre du Cardinal Gasparri, secrétaire d'état du Pape, qui autorisait le jubilaire à accorder à ses paroissiens la bénédiction papale, ce qui eut lieu effectivement à l'issue de la messe.

Une estrade était dressée sur le terrain du vieux cimetière, avoisinant l'église ; là devait se dérouler ensuite une démonstration civique. Il y eut discours par l'honorable Ernest Ouellet, qui, au nom du Ministre de l'Agriculture, remettait à Mgr Feuiltault la cravate de commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole. Les maires des deux municipalités vinrent successivement offrir les hommages de leur conseil respectif et proclamer un congé civique en l'honneur du jubilaire. Suivit un discours par M. J.-Hugues Fortier, député de Beauce au provincial, puis un banquet servi au Couvent, où il y eut encore allocutions et lecture d'un sonnet composé pour la circonstance par un ancien vicaire, l'abbé Arthur Lacasse.

Durant l'après-midi, la fanfare du 22ème Régiment donna un concert pour la jeunesse et parada du haut du village jusqu'à la chapelle Sainte-Anne, où Mgr Feuiltault vint chanter un salut du Très Saint Sacrement. Et, durant la soirée, un grand concert s'exécuta sur la place de l'église, pour toute la population des environs, suivi d'un *Te Deum* solennel dans l'Église. Ce furent des fêtes inoubliables.

En septembre 1937, Mgr Feuiltault fut très sérieusement malade, une sorte de pneumonie, suite inévitable du surménagement qu'il venait de s'imposer pour le second bazar de l'Hôpital. Dans son entourage, on craignait sérieusement. Le docteur J.-Eugène Dionne, son médecin, lui donnait peu de chances de survie : on n'en vint pas, cependant, jusqu'à lui administrer les derniers sacrements. Mgr J.-Omer Plante, auxiliaire de Québec, passant alors en visite pastorale, le 21 septembre, écrivit dans le registre des délibérations de la fabrique (page 383) : " Je fais des vœux pour le recouvrement de la santé du vénérable Mgr J.-E. Feuiltault, actuellement malade ". Le curé arrivait à 82 ans.

Il se remit parfaitement de cette crise et c'est encore tout alerte qu'il parvint à son jubilé de diamant sacerdotal, en 1939, doyen des curés du diocèse. La seconde guerre mondiale venait d'éclater comme un coup de foudre ; mais les préparatifs du jubilé ne ralentirent pas. Les paroissiens

de Sainte-Marie y allèrent comme d'habitude de leur enthousiasme et de leur générosité. A la présentation des hommages et des cadeaux, le 29 septembre au soir, la magnifique nef de l'église était remplie à déborder. Cérémonie simple et touchante, véritable fête de famille. Après les adresses officielles, le jubilaire se leva et, d'une voix vibrante, beaucoup plus puissante que celle des autres orateurs, prononça l'une de ces magistrales allocutions dont il avait le secret, dans les grandes circonstances.

“ On ne me connaît pas très bien, dit-il ; je vais faire ce soir une confession. Les organisateurs de ces fêtes, quand ils m'en ont parlé, s'attendaient que je dise : non. Au contraire, j'ai accepté avec plaisir, parce que, me sentant incapable, en cet anniversaire, d'exprimer seul ma reconnaissance, j'ai saisi l'occasion d'avoir avec moi toutes vos voix pour rendre grâces à Dieu, tous vos cœurs pour l'aimer, toutes vos intelligences pour comprendre les bienfaits dont je lui suis redevable ”.

Et ces bienfaits de toute espèce, il se prit à les énumérer, commençant depuis le jour où “ petit gars ”, en septembre 1867, il franchissait en voiture, par de mauvais chemins cahoteux, bordés ici et là de maisons en bois rond, l'énorme distance qui séparait Lambton de la Pointe-Lévi. L'ingéniosité d'un oncle, concierge à l'Université Laval, lui permettait d'entrer pensionnaire au Petit Séminaire de Québec. L'argent était bien rare : mais aux bons élèves on accordait un billet de remise pour la pension de chaque mois. Il gagna ainsi “ toutes ses études avec des petits billets ”. Puis ce fut le grand séminaire, l'ordination, le 28 septembre 1879, les études à Rome, le professorat neuf ans, l'aumônerie, durant six ans et la cure de Sainte-Marie, depuis quarante-trois ans. Et le curé de conclure : “ Vous pouvez juger vous-mêmes que vous ne m'avez pas donné trop de misère ”.

La journée du samedi, 30 septembre, revêtit un caractère plus imposant, grâce surtout à la présence de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, qui daignait honorer le jubilaire et toute la paroisse, en venant assister à la grand'messe solennelle d'actions de grâces, chantée par le curé lui-même en présence d'une quarantaine de prêtres amis et d'une nombreuse assistance de parents et de paroissiens.

A l'issue de la messe, Son Éminence au trône adressa la parole. Il félicita les paroissiens de leur affection pour leur pasteur et eut un mot de louange pour la beauté du chant et la décoration strictement liturgique de l'église. Son Éminence rendit hommage au zèle et à la piété du jubilaire, souligna le bien qu'il avait accompli dans la paroisse, souhaila longue vie et fructueux apostolat à son vénéré pasteur, qu'il appela aimablement “ le plus jeune de mes curés ” et “ le joyau du diocèse ”. Mgr Feuiltault,

toujours allègre et de la même voix puissante dont il savait faire retentir son église, répondit aux paroles de Son Éminence en le remerciant d'être venu et en lui offrant les hommages respectueux de toute la paroisse.

Quand vinrent les grandes fêtes du deuxième centenaire de Sainte-Marie, du 5 au 9 juillet 1944, on se souvint opportunément que c'était en même temps le jubilé de rubis, 65 ans de sacerdoce, du curé, un record peut-être jamais égalé de ministère actif. Aussi put-on voir ces deux thèmes figurer au titre même du splendide programme élaboré par le comité des fêtes. Le second jour, jeudi, 6 juillet, était désigné comme la " journée paroissiale " et comportait, entre autres choses, une cérémonie, à l'église, à 9 heures du matin : adresse de la paroisse à Mgr le Curé ; présentation d'un riche calice, offert par le Comité des Fêtes ; réponse du jubilaire ; grand'messe célébrée par le même ; sermon par Mgr Wilfrid Lebon. A midi, au Couvent, devait suivre un dîner offert au jubilaire, où un de ses anciens vicaires, déjà vieux lui-même, le poète-abbé Arthur Lacasse, avait à réciter encore une fois un sonnet de sa composition. Deux volumes ayant paru, dans le temps, un " programme-souvenir " et un " compte-rendu des fêtes ", qui donnent non seulement, de point en point, le détail des démonstrations, mais même les textes complets de toutes les allocutions, y compris celles de Mgr Feultault, nous nous limiterons à y renvoyer le lecteur. Dans le registre des délibérations de la fabrique (page



Mgr J.-E. Feultault, Son Em. le Cardinal Villeneuve et Mgr Wilfrid Lebon, aux fêtes du deuxième centenaire.

419), le curé a pris la précaution de noter les travaux exécutés, au moyen de souscriptions, par le peintre Jean Ferland, en prévision du deuxième centenaire : les trois autels de l'église rafraîchis (celui du Sacré-Cœur avait été détérioré par l'embrasement d'une tenture funéraire), le parquet du sanctuaire repeinturé, ainsi que l'extérieur du presbytère et de ses dépendances.

Il avait été question, lors des fêtes, et plusieurs souhaitaient ouvertement que Mgr Feuiltault démissionnât au lendemain des démonstrations. Mais celles-ci, au contraire, le stimulèrent comme un triomphe et lui servirent d'épreuve de forces aux yeux de l'opinion : il avait subi sans broncher le trac des fêtes et admirablement exécuté son rôle à tous les moments. Il est vrai que désormais sa vue baissait rapidement et de façon irrémédiable ; mais, quant au reste, il conservait sa lucidité d'esprit et sa vigueur organique, y compris celle de l'estomac. Pourquoi ne pourrait-il pas se rendre alors à cinquante ans de cure dans la même paroisse, exploit réussi une seule fois jusque là, paraît-il, au cours du régime français, par un curé de l'Ange Gardien, l'abbé Gaspard Dufournel ? Il suffisait de faire valoir l'argument et de persister encore deux ans, pour y parvenir, la Providence aidant. . .

En 1946, s'annonçait donc le jubilé d'or pastoral de Mgr Feuiltault. Malgré son grand âge, plus de 90 ans, et ses infirmités, il pouvait encore participer avec brio à des démonstrations. Comme d'habitude, en maugréant quelque peu, pour la forme, il se laissa faire, même si on anticipa l'anniversaire de quelques mois.

Les fêtes, en effet, se tinrent le dimanche, 26 mai, et le lundi suivant, après un triduum de prédication mariale et une séance dramatique intitulée *Sacerdoce*, au Collège, le samedi soir. Le curé chanta lui-même la grand' messe solennelle du dimanche, à 10 heures, où il y eut sermon par Mgr Wilfrid Lebon. Dans l'après-midi, à 3 heures, le jubilaire réalisa un second tour de force impressionnant, en présidant un rosaire solennel, avec chant des mystères par la chorale du Couvent, et en demeurant à genoux dans la chaire pendant tout l'exercice, soit pendant près d'une heure. À 4 heures et demie, arrivait Son Excellence Mgr J.-Omer Plante, auxiliaire de Québec, représentant le Cardinal Villeneuve, empêché par la maladie ; Mgr Ferdinand Vandry, Recteur de l'Université Laval et supérieur du Séminaire de Québec, accompagnait l'Évêque. Le souper fut servi par le Couvent aux invités et aux membres du clergé présents ; M. le juge J.-Hugues Fortier, Mgr Vandry et le jubilaire y prononcèrent des allocutions, dans une intime et touchante simplicité.

Le soir, vers les 8 heures, avec le concours de la fanfare du 22ème

Régiment, qui, depuis le matin, ajoutait sa note harmonieuse aux démonstrations, on entraït processionnellement dans l'église pour la cérémonie civique et les hommages de la paroisse. En présence de Mgr l'Auxiliaire, M. Charles Lacroix, maire du village, prononça une adresse au curé et M. Wilfrid Turmel, maire de la paroisse, lui présenta le cadeau de tous les paroissiens. Mgr Feultault répondit avec une finesse d'esprit merveilleuse et Mgr Plante ajouta les sentiments et les vœux de l'autorité religieuse envers le vénéré jubilaire. On termina cette journée par un salut du Très Saint Sacrement et un *Te Deum* présidés par le curé. Et le lendemain, lundi, à 8 heures, il avait encore à célébrer une messe spéciale et à prononcer une allocution pour les enfants.

En le fêtant ainsi, en lui offrant une bourse de plus de \$3,500.00 on osait croire que c'était un cadeau "de départ" et que le curé abandonnerait son poste sans délai. Mgr l'Auxiliaire qui était au courant des choses et des idées, dut certainement faire pression sur lui dans le même sens. Effectivement, Mgr Feultault consentit à signer sa démission, formalité reconnue comme nécessaire par notre code ecclésiastique. Mais il posa comme réserve que sa démission ne prendrait effet qu'à la Saint-Michel suivante, 29 septembre, l'ancien terme légal de l'année pastorale. Du reste, étant arrivé lui-même à Sainte-Marie le 11 septembre 1896, il tenait visiblement à compléter ses cinquante ans de règne, sans en manquer un jour ; c'était devenu pour lui un point d'honneur.

Depuis pourtant plus d'un an, il était pratiquement aveugle et avait la permission de célébrer la messe par cœur. Depuis Noël 1945, M. le vicaire François-Xavier Leclerc avait commencé à tenir les comptes et à rédiger les actes de fabrique. Après les fêtes du curé, il fut nommé desservant, et, comme tel, autorisé par résolution de fabrique, du 30 juin 1946, à signer les chèques et documents légaux.

La fin de septembre arriva tout de même assez vite. Le dimanche, 29, qui était le 67ème anniversaire de sa première messe, le curé fit au prône ses adieux à ses paroissiens et le jeudi suivant, 3 octobre, il laissait la paroisse, après une dernière démonstration particulièrement émouvante. Malgré le moment défavorable, une heure de l'après-midi, une foule de paroissiens emplissait l'église et débordait sur la place. Le curé, escorté de ses deux vicaires, s'agenouilla à un prie-Dieu, au centre du chœur, entonna d'une voix vibrante le *Salve Regina*, récita quelques prières à haute voix, puis avec son énergie habituelle, sans perdre contenance, il sortit par l'allée centrale, passant à travers les larmes et l'émotion bien légitime de tous les assistants. Un long cortège d'automobiles, faisant suite à celle du maire Charles Lacroix, alla reconduire Mgr Feultault à l'Institut Saint-

Joseph de la Délivrance, à Lévis, lieu qu'il avait choisi pour sa retraite, après l'avoir habité comme aumônier cinquante ans plus tôt. Rendu à destination, le curé eut encore la gentillesse et le courage de prononcer quelques paroles aimables à l'assistance et de lui donner une dernière bénédiction.

Ainsi se terminait en beauté un règne qui n'avait pas manqué de prestige et de fruits. Dans un de ses derniers prêches, le curé avait formulé un testament spirituel original, puis l'avait fait imprimer sur un carton enluminé et distribuer à toutes les familles de la paroisse. C'était une invitation à la charité, qu'il avait si fréquemment prêchée au cours de sa carrière. *La part de Dieu*, tel en était le titre, avec ce texte du livre des Proverbes :

“ Honore le Seigneur ton Dieu par les biens que tu possèdes et les prémices de tes produits ; alors tes greniers se rempliront de blé et tes tonneaux seront pleins de vin ”. “ Autre traduction, disait-il, appropriée pour le peuple chrétien de tous les temps et de tous les pays : . . .

1. — Tes bâtiments se rempliront d'abondantes moissons ;
2. — Tes érablières seront très productives ;
3. — Tes troupeaux te donneront de gros rendements ;
4. — Toutes tes industries légitimes seront prospères et florissantes ;
5. — Tes revenus et tes salaires seront toujours excellents.

Fais cela et tu vivras ”.

Et le document se terminait sur une mise “ en garde contre :

- 1.- La part de la gourmandise et du gaspillage ;
- 2.- La part des plaisirs exagérés, dangereux et souvent défendus ;
- 3.- La part des jeux de hasard et des jeux à l'argent ;
- 4.- La part de l'usage immodéré des boissons anivrantés.”

(signé) Mgr J.-E. Feuiltault, P.D., V.F.

Avant le départ de Mgr Feuiltault, un nouveau curé était déjà désigné, dans la personne de l'abbé Joseph Lehoux, auparavant curé de Saint-Ferdinand d'Halifax, qui vint prendre possession solennellement de sa nouvelle cure le dimanche, 6 octobre 1946, à 3 heures de l'après-midi.

C'était par délicatesse pour son successeur, que l'ancien curé, malgré le peu de temps qui pouvait lui rester à vivre, avait décidé de s'exiler de Sainte-Marie. Mais M. le curé Lehoux avait trop de bon sens pour ne pas le comprendre et trop de courtoisie pour ne pas rendre la politesse, en répondant aux vœux de tous les paroissiens et surtout des Sœurs Grises de l'Hôpital, pour le retour de Mgr Feuiltault dans l'institution dont il était le fondateur. Le nouveau curé fit donc les démarches voulues, qui ne furent, apparemment, ni longues ni laborieuses. Toujours est-il que le



M. JOSEPH LEHOUX,

Curé de 1946 à 1962

vieillard n'eut pas à souffrir longtemps de l'ennui qui voulait l'envahir. Dès le 23 novembre, il revenait joyeux dans son Hôpital. Comme locaux, on lui attribua le petit parloir et le bureau voisin ; quant au reste, tout aveugle qu'il était, il s'y connaissait depuis assez longtemps pour être bien chez lui. Sans pouvoir tenir lieu de chapelain pour le personnel de l'institution, il pouvait encore y célébrer la messe et y multiplier ses rosaires.

Le 28 avril 1948, nous disent les annales de l'Hôpital, Mgr eut une faiblesse, après sa messe. Mais le repos commandé par le médecin lui permit de se rétablir assez bien pour reprendre son train de vie au bout d'un mois et même pour se rendre à Lambton, le 5 juillet, participer au centenaire de sa paroisse natale.

Cependant, la faiblesse le gagna de nouveau. Il dit sa dernière messe le 22 octobre. Le 10 novembre, il s'alita définitivement et reçut l'onction des malades, le 15, en parfaite connaissance, des mains de M. le curé Lehoux. Désormais, il s'affaissa dans le coma d'une urémie envahissante. Le 23 novembre, l'auteur de ces lignes étant allé le visiter, dans l'avant-midi, le trouva par hasard en un moment de pleine lucidité et eut le bonheur de lui donner une dernière communion. Le lendemain, l'auguste vieillard, âgé de 93 ans, expirait, à 5 heures et 55 minutes du matin, rela-

tent encore les annales de l'Hôpital, " après une nuit assez agitée, mais paraissant avoir eu sa connaissance jusqu'à la fin, puisqu'il semblait s'unir aux invocations faites par notre bon Monsieur le Curé, qui passa la nuit à son chevet. . . Avant de se retirer, Monsieur le Curé monta à l'autel offrir le saint sacrifice pour l'âme de celui " qui venait de nous quitter pour un monde meilleur.

L'apôtre du Rosaire, le paratonnerre de la paroisse, le grand priant, le saint, telles étaient déjà les épithètes décernées de son vivant au prélat défunt. " En la personne de Mgr Feuiltaut, disait la notice de *l'Action Catholique*, disparaît un théologien instruit, un prédicateur au verbe sonore, à la voix sympathique, une âme éprise de perfection surnaturelle. C'était un prêtre profondément pieux, aimant les belles cérémonies liturgiques, un prêtre de ministère, zélé, entièrement dévoué aux âmes qu'il avait mission de conduire au salut."

La mort de l'illustre doyen du clergé de Québec provoqua l'émotion et les témoignages de condoléances en des milieux extérieurs aux limites mêmes du diocèse. Le T. H. Louis Saint-Laurent, alors premier ministre du Canada, adressa un message personnel au curé de Sainte-Marie. Les deux députés du comté, au fédéral et au provincial, se firent un devoir d'assister aux funérailles.

Celles-ci n'eurent lieu que le lundi, 29 novembre, cinquième jour après le décès, la fabrique ayant résolu entre temps de les accorder gratuitement². On voulut prolonger l'exposition en chapelle ardente, pour permettre à un plus grand nombre de gens de venir satisfaire leur chagrin et leur piété reconnaissante auprès de la dépouille mortelle, exposée dans le grand vestibule de l'Hôpital.

La translation des restes eut lieu le dimanche, à 3 heures et demie, présidée par M. le curé Joseph Lehoux. Malgré la froide température, on vit se former un cortège sans précédent, évalué à deux mille hommes au moins ; les premiers entraient dans l'église, alors que la queue du cortège n'avait pas encore quitté l'Hôpital. Après l'entrée du cercueil, on récita au chœur l'office des morts. Puis, jusqu'à une heure avancée de la soirée, ce fut un défilé continu de paroissiens devant le cercueil ouvert, pendant que les divers groupements paroissiaux se relayaient, de demi-heure en demi-heure, pour la récitation du rosaire en commun.

Le lendemain, après un premier service funèbre, célébré à 8 heures, par Mgr Wilfrid Lebon, à l'intention principalement des enfants, eut lieu le service solennel, célébré pontificalement par Son Excellence Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec. Mgr Lebon agissait comme prêtre-assistant et MM. les abbés Alphonse Labbé et Louis-Joseph Ferland, comme

diacre et sous-diacre. Le chœur était rempli de membres du clergé et la vaste église n'était pas assez grande pour contenir la foule des assistants ; tous les établissements commerciaux et industriels chômaient, ce matin-là, et nombre d'amis ou de représentants de l'extérieur s'étaient joints aux gens de la paroisse.

Après le service funèbre, ce fut un cortège interminable qui reconduisit la dépouille mortelle de l'église au cimetière. C'est là qu'après les dernières prières, présidées par Mgr Wilfrid Lebon, le regretté pasteur de Sainte-Marie pendant cinquante ans prit possession du lieu de son dernier sommeil, dans un modeste lot de famille, acquis par lui pour son père et sa mère. Telle était, en effet, sa dernière volonté. Nous espérons que la population de notre active et opulente localité finira par donner à Mgr Feuiltault un monument digne de sa mémoire et de ses hauts mérites. C'est une dette de reconnaissance incontestable.

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, cartable Sainte-Marie III, nos 10 à 13.
- 2 FSM, Comptes et Délibérations, vol. IV, page 446.

DEUXIÈME PARTIE

Les Institutions

DRUCKERKARTEN

Los Antillas

1910

A — LA BONNE SAINTE-ANNE DE BEAUCE

CHAPITRE XVI

La fondation (1778)

La Bonne Sainte Anne de Beauce, tel est le nom de la chapelle qui s'élève dans le bas du village de Sainte-Marie, sur l'ancien domaine des seigneurs Taschereau. Ce nom, elle l'a porté longtemps et elle le revendique encore à bon droit. Car, aussi loin que remonte l'idée même de son établissement, aussi loin s'y ajoute, de par la volonté expresse de l'autorité religieuse, l'idée d'un culte régional à sainte Anne et d'un sanctuaire commun "pour toutes les paroisses de la Nouvelle Beauce". Et, si, en 1778, ce n'étaient que trois paroisses naissantes, c'est de leur sein fécond que sont sorties les nombreuses et florissantes localités dont est formée la Beauce d'aujourd'hui. Il est donc d'une parfaite convenance qu'elles demeurent fidèles et attachées à ce sanctuaire, qui est le leur. Les motifs de sa fondation, qui s'appliquaient explicitement à toute la région, ont en effet, conservé une grande part de leur valeur.

Presque tous les colons de la Nouvelle-Beauce étaient originaires de la côte de Beaupré et de l'Île d'Orléans ; ils maintenaient bien fervent dans leur cœur le culte traditionnel à la Bonne Sainte Anne. Si bien que leur piété, parfois plus ardente qu'éclairée, les portait à des promesses et des vœux indiscrets. Venu le temps de faire le long pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré, bon nombre ne s'en trouvaient pas capables. Mgr Briand écrit, dans le mandement d'érection, qu'il a dû accorder déjà plusieurs dispenses de ce genre ; l'évêque seul pouvait dispenser des vœux dans ce temps-là. Dès l'année 1763, du temps du R. Père Théodore, les archives nous apprennent qu'un beauceron nommé Jean Jacques, ayant fait depuis quatre ans le vœu d'aller à Sainte-Anne avec sa femme et se trouvant "près de la mort et dans bien des malchances"¹, demandait d'en être dispensé. L'établissement de la chapelle de Sainte-Anne en Nouvelle-Beauce avait donc pour but principal de satisfaire la piété des habitants en supprimant une distance presque infranchissable. Ce n'était pas un schisme ni un reniement, mais une adaptation très légitime et très

opportune. Depuis lors, et surtout de nos jours, avec les plus grandes facilités de communications, les pèlerinages à Sainte-Anne de Beupré n'ont jamais cessé pour autant. Mais le sanctuaire de Sainte-Anne de Beauce, aujourd'hui encore, garde une raison d'être et, pour les âmes confiantes et bien disposées, la Sainte est aussi puissante dans notre humble sanctuaire que dans les splendeurs de sa basilique nationale.

A ce premier motif s'en est ajouté un autre plus particulier, spécifié par les fondateurs de la chapelle : celui d'être préservés des ravages des inondations. Ici encore, cela ne s'applique pas seulement à la paroisse de Sainte-Marie, et qui oserait dire que cela n'est plus d'actualité ? En somme, le culte de Sainte Anne dans la Beauce n'a donc jamais été autre chose que le prolongement et l'expansion de celui de Beupré, avec une note spéciale d'un caractère régional.

L'abbé Jean-Marie Verreau, alors curé de Sainte-Marie depuis douze années, bien qu'il fût lui-même originaire de la côte de Beupré, ne paraît pas avoir joué le rôle de premier plan dans la fondation de la chapelle Sainte-Anne. Il se contentera, comme nous le verrons, de lui donner son entière collaboration. Les promoteurs véritables, ou, pour mieux dire, les fondateurs, furent les membres de la famille seigneuriale, telle qu'elle se composait alors : Madame Veuve Thomas-Jacques Taschereau, son fils, Gabriel-Elzéar Taschereau, seigneur en exercice, son épouse et ses deux sœurs, Marie et Charlotte-Claire, qui, dans l'intimité, ne se faisaient pas honte d'être appelées ni même de signer par leurs surnoms : Manon et Clairon. Ajoutons que Gabriel-Elzéar Taschereau avait alors trois jeunes enfants. Comme la famille avait commencé, vers 1774, à prendre sa résidence régulière à Sainte-Marie, au moins dans la belle saison, il n'est pas téméraire de penser qu'en plus des motifs désintéressés mis en avant pour la fondation de la chapelle, les Taschereau avaient également pour objectif de satisfaire leur dévotion personnelle, en ayant à leur disposition, sous les murs du manoir, un sanctuaire domestique où ils pourraient faire leurs prières en famille et entendre la messe assez souvent. On peut voir, aux archives de l'Archevêché, un cas à peu près semblable, d'une chapelle Sainte-Anne fondée vers le même temps par le seigneur de Tilly. Quoi qu'il en soit, le premier document concernant la chapelle Sainte-Anne de Beauce a été rédigé dans la famille Taschereau. **En voici le contenu** ² :

*Requête en forme d'acte
présentée par les seigneurs de cette
paroisse à Monseigneur l'Evêque,
le 4 juillet 1778.*

Nous soussignés, Marie Claire Fleury de la Gorgendière, veuve de Mons. Maître Thomas-Jacques Taschereau, vivant Ecuyer Conseiller au Conseil Supérieur de Québec, trésorier de la Mainie en ce pays et seigneur de Sainte-Marie et Linière en la Nouvelle Beauce, Gabriel-Elzéar Taschereau, Ecuyer et Marie-Louise-Elisabeth Bazin, son épouse de lui duement autorisée pour l'effet des présentes, et Marie Taschereau, et encore Gabriel-Elzéar Taschereau, comme fondé de procuration de Charles-Antoine Taschereau, Ecuyer, premier lieutenant au service de Sa Majesté Très Chrétienne dans le régiment d'Angoumois, de Charlotte Taschereau, épouse de Mons.r. Coutrot, capitaine et chevalier de l'ordre Royal et Militaire de Saint-Louis résidant en France et se portant aussi fort pour Charlotte-Claire Taschereau, résidente à Montréal, tous seigneurs haut-justiciers et propriétaires par indivis des Seigneuries de Sainte-Marie et Linière à la Nouvelle Beauce, désirant les soussignés depuis plusieurs années fonder une petite chapelle dans la paroisse et seigneurie de Sainte-Marie sous la protection de Sainte Anne, nous avons marqué un terrain sur le Domaine de la dite seigneurie distance juste de l'église paroissiale de 21 arpens, le dit terrain d'environ deux mille cinq cent soixante pieds en superficie clos en pieux, joignant au sud-est la ligne de la terre d'Augustin Turcotte père, au nord-ouest la cour du Domaine, au sud-ouest au chemin du Roy et au nord-est le jardin dudit Domaine, pour sur le dit terrain y édifier la dite chapelle que nous voulons bâtir à nos frais en bois sur un solage de pierre le plus proprement et solidement et décorer aussi décemment qu'il nous sera possible, une fois faite, sous les conditions suivantes qui ne peuvent avoir leurs effets qu'autant qu'il plaira à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Olivier Briand, Évêque de Québec, de les approuver ; sçavoir que nous, nos hoirs et ayant causes ne pourrons reprendre le dit terrain sous quelques prétextes que ce soit tant que la dite chapelle sera entretenue et décorée et que les dévotions qu'il plaira à Monseigneur d'ordonner y seront observées, que le jour de la fête de Sainte Anne lorsqu'il ne se trouvera pas le dimanche ou alors le lendemain Mons.r le Curé y célébrera la sainte messe pour toutes les paroisses de la Nouvelle Beauce, pour demander à Dieu par la protection de Sainte Anne la préservation des accidens que cause les débordemens de la Rivière qui baigne toute la côte de la Nouvelle Beauce ; et aussi pendant l'octave autant que Monsieur le Curé le trouvera nécessaire, désirant que Monseigneur permette que toutes personnes qui auront fait des vœux à Sainte Anne puissent les accomplir en ce temps dans cette chapelle comme dans toutes les églises qui sont dédiées à Sainte Anne, et comme depuis plusieurs années nous aurions permis et laissé à la fabrique de la dite paroisse l'usage des vases et ornemens à nous appartenans, nous avons par ces présentes donné et donnons les dits vases et ornemens suivant le mémoire écrit au bas des présentes et qui est enregistré sur les registres de la fabrique et sur le registre de la seigneurie de Sainte-Marie folio 71o, pour servir à l'usage de l'église paroissiale et de la chapelle de Sainte Anne pour lequel don, ainsi que de la dite chapelle nous laissons à Monseigneur le droit d'en donner telle petite reconnaissance annuelle en nôtre faveur que Sa Grandeur jugera à propos, qu'après la première messe chantée dans la dite chapelle, le terrain désigné et la susdite chapelle fera partie de la propriété de la fabrique de la dite paroisse aux conditions ci-dessus expliquées sans néanmoins que l'on

puisse se servir du dit terrain pour d'autre usage sans notre consentement ou de nos hoirs ou ayant causes, que nous aurons de même une clef de la dite chapelle et le droit d'y placer en dehors du chœur nos chaises et accoudoirs. Fait et passé à Sainte-Marie Nouvelle Beauce au manoir seigneurial le quatre juillet mil sept cens soixante dix huit.

(signés) Veuve Taschereau, Marie Taschereau, Gabriel Taschereau et Bazin Taschereau et Claire Taschereau.

La présente expédition extrait du registre terrier de la seigneurie de Sainte-Marie folio 73 verso, ce jourd'hui 9 août 1778.

G. TASCHEREAU

J.M. VERREAU ptre.

Comme on peut le voir, Gabriel-Elzéar Taschereau, car il est certainement l'auteur de cette requête, savait manier les formules et rédige^r un texte dans un style du meilleur aloi. Le document ci-dessus est tout à son honneur. Mgr Briand répondit deux semaines après par la lettre suivante :

*Règlements de l'Evêque
pour la chapelle Ste-Anne,
18 juillet 1778³.*

Monsieur,

Je loue votre piété et celle de Madame Taschereau. Vous pouvez être assuré que c'est de tout cœur que je donne mon approbation à votre louable et religieux projet : souffrez pourtant que je vous observe :

1^o. que le terrain doit être aliéné à toujours, parce que étant une fois consacré à Dieu, et la chapelle devant être bénie, puisqu'on veut que la messe y soit célébrée, au moins une fois par an, ce terrain ne peut plus rentrer en possession et usage laïques ; ce sont les règles de l'Église observées dans tous les pais catholiques ; conséquemment dans le cas que par vétusté la chapelle vienne à tomber, le terrain donné doit appartenir à la fabrique, à moins que le seigneur ne la fasse rétablir, ou les paroissiens, s'ils le veulent et n'y pourront être contraint.

2^o. Comme il n'y a qu'un prêtre en chaque paroisse, il n'est pas possible de fixer au lendemain de la fête de sainte Anne, cette messe solennelle, il faut la laisser à la liberté du curé pourvu que ce soit pendant l'octave, à condition pourtant que le lundy y soit préféré s'il n'y a empêchement, ou absolument le jour de ste Anne s'il arrive dans la semaine et qu'il n'ait point pareillement empêchement. Ceci observé, je consent à la batisse de la chapelle, j'accepte le terrain designé ; je vous accorde deux petits accoudoirs placés contre le sanctuaire ou même comme à ma chapelle du Séminaire, que vous ayiez une clef lorsque vous serez ou quelqu'un de la famille residant à votre terre, mais qu'on ne laissera point aux fermiers, les seigneurs la rendront au curé lorsqu'ils s'en iront et le curé la leur rendra à leur retour, lorsqu'ils l'envoyeront chercher.

Il pourra y avoir un marguillier qui sera nommé par les seigneurs de concert avec le curé et qui ne sera confirmé que lorsqu'il sera approuvé par nous et nos successeurs, et que nous ou nos successeurs pourront destituer à notre volonté, sans être obligé de rendre compte des motifs et des raisons.

On pourra mettre un tronc dans cette chapelle ; ce qui s'y trouvera aussi bien que les offrandes seront partagées entre la fabrique de la paroisse et la dite chapelle moitié par moitié. Le marguillier rendra compte tous les ans devant le seigneur, s'il veut y assister, le curé et le marguillier en charge de la paroisse et on sera obligé de nous le représenter à nos visites, celles de nos successeurs ou de leurs grands vicaires auxquels il sera libre de disposer de ces deniers pour le plus grand et le plus pressant besoin de la paroisse ou de la dite chapelle.

S'il arrive que par la suite la chapelle fournisse vin, hosties, ornemens, calice, en un mot tous les ornemens nécessaires au culte divin, la fabrique ne retirera plus que le quart des oblations, mais il sera toujours loisible aux supérieurs ecclésiastiques de disposer des deniers comme cy dessus.

Le curé ne pourra jamais être contraint ni obligé d'aller dire les messes de vœux à la dite chapelle, à moins que ce ne soit pour accomplir des vœux faits par les dits seigneurs nommément à la dite chapelle ce qui ne peut arriver que très rarement ; que si cela arrivait très souvent, c'est-à-dire plus d'une fois par an, le curé pourrait s'adresser aux Supérieurs ecclésiastiques qui décideroient en cette occasion en dernier ressort.

Si dans les calamités publiques toutes les paroisses de la Beauce, ou même une seule demandoient qu'on leur chantât une messe dans cette chapelle, on le pourra encore, si le curé y consent, mais dans ce cas, l'honoraire sera pour le curé d'un quart en sus ; voilà, Monsieur, à peu près mes idées sur votre supplique, que vous trouverez je l'espère très conformes à celle de votre supplique.

Autant que les règles de l'Église, qui n'autorisent guères ces petites chapelles, peuvent me le permettre, je crois être allé au devant de toutes les difficultés que j'ai pu imaginer, afin que les droits respectifs ne soient point dans la suite sujets à des altercations.

Il faut que je vous observe encore, qu'en Europe on ne permet point l'édifice de pareilles chapelles, à moins qu'elles ne soient suffisamment dotées d'un revenu fixe.

Je pense que vous n'avez pas oublié ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, qu'il fallait que le portail fut au moins à cinq ou six pieds du chemin de Roy et même à dix s'il étoit possible, afin qu'il y eut une place convenable devant l'église.

Si vous approuvez ce qui est ici, j'enverrai mon mandement ; dans le cas que le curé veuille dire la messe de vœu pour des particuliers, l'horaire sera de 30 sols, excepté pour la famille du seigneur. J'ai l'honneur d'être avec respects, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé)

† J. Ol. Evêque de Québec.

Québec, le 18 juillet 1778.

Écrit en marge du cahier :

Mon Seigneur Evêque de Québec m'ayant ordonné verbalement de faire payer six sols à la chapelle par chaque messe basse outre les 30 sols pour le curé, je l'ai ainsi tenu pour reigle dès la première messe qu'il y a été dite.

J. M. Verreau, ptre.

Le contenu de cette lettre est plus remarquable dans le fonds que dans la forme, celle-ci fort décousue. On y perçoit l'homme soucieux de tout prévoir, qui jette ses idées sur le papier au hasard de sa pensée. Rien n'empêche que les cadres ainsi tracés dès le premier jour se sont avérés pratiques et furent conservés longtemps dans la suite. Toutes ces réserves et ces précautions de l'Évêque, même si elles observent la déférence convenable envers la famille seigneuriale, n'en révèlent pas moins chez lui une certaine appréhension pour le vieux gallicanisme encore à redouter.

Dans l'avant-dernier paragraphe, quand Mgr Briand parle de la distance à laisser entre le portail de la chapelle et le chemin du Roy, il nous donne à entendre que le projet en question avait déjà été étudié avant qu'on en fit la proposition et l'acceptation officielles. M. Taschereau, sans doute, avait des entrevues avec l'Évêque. Cette lettre du 18 juillet, par exemple, n'a pas de réponse consignée dans les archives ; et cependant, deux jours après, l'Évêque répond à une observation du seigneur sur un point particulier. Cette rapidité de communications laisse voir que M. Taschereau, à tout le moins, suivait son affaire de près. Il avait pensé, lui, à une chose que l'Évêque ne voyait pas : le danger que le terrain servant de fonds à la chapelle ne fût converti un jour en cimetière. Mgr Briand s'empressa donc d'accéder à cette nouvelle condition³. Imagine-t-on le spectre de la mort hantant l'atmosphère du manoir seigneurial ! Et cependant, ce sera dans la crypte de cette même chapelle que les descendants du seigneur obtiendront plus tard le privilège d'un caveau de famille.

La condescendance de l'Évêque se rendit encore à un autre souhait évident du seigneur Taschereau, celui de voir sa nouvelle fondation reconnue et applaudie publiquement par l'autorité religieuse. Les plus pieux motifs d'édification appuyaient ce légitime désir. Et c'est ainsi que les habitants de la Nouvelle Beauce furent honorés pour la première fois d'un mandement épiscopal de grand style, publié à leur adresse. Il est daté du 27 juillet 1778 et constitue, pourrait-on dire, la charte officielle du culte de sainte Anne dans la Beauce. En voici le texte, tel que transcrit au Livre des délibérations de Sainte-Marie :

*Mandement de Monseigneur
concernant la chapelle de Ste Anne*⁴

JEAN OLIVIER BRIAND, par la permission divine et la grâce du St-Siège Évêque de Québec, etc., etc., etc.

A nos très chers enfans en notre Seigneur les habitants de Sainte-Marie

et à tous ceux des différentse seigneuries et paroisses de la Nouvelle Beauce salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus Christ.

Vous avez déjà sans doute appris, nos très chers enfans, que madame Taschereau et Mr son fils ont obtenu de Nous la permission de batir sur leur terrain et à leurs frais une chapelle, qu'ils désirent consacrer à Dieu sous l'invocation de la Grande et Bienheureuse ste Anne.

Nous sommes entrés d'autant plus volontiers dans les saints et pieux desseins de ces illustres et religieuses personnes qu'en secondant leur confiance et la votre envers la digne Mère de Marie et la Glorieuse ayeule de Jésus, Nous vous mettions plus à portée de satisfaire à votre dévotion, et de remplir les étroites obligations que vous contractez souvent par des vœux indiscrets que vous ne pouvez ensuite exécuter, par la difficulté des routes et l'éloignement où vous êtes des églises consacrées en l'honneur de ste Anne. Les fréquentes dispenses que nous avons été obligés d'accorder à un grand nombre d'habitants de la Beauce qui se trouvoient hors d'état d'entreprendre les longs et pénibles pèlerinages nous ont persuadés des grands avantages spirituels et temporels, que vous retirerez, d'avoir au milieu de vous et à votre portée un lieu saint où vous pourriez rendre vos hommages à cette puissante protectrice et lui exposer vos besoin du corps et de l'âme pour ce tems et pour l'éternité.

A ces causes, après avoir imploré les lumières de l'Esprit Saint, nous avons consenti et consentons par ces présentes que cette chapelle soit édiflée selon le plan désigné dans une requête à nous adressée et les conditions marquées dans deux lettres que nous avons écrites, à Monsieur et aux Dames Taschereau.

1o. Nous ordonnons que les règlements y contenus et notre présent mandement soient écrits sur le livre des délibérations de la paroisse Ste-Marie, après qu'ils auront été lus au prône de la paroisse de Ste-Marie ; le Curé lira aussi dans les autres paroisses le mandement seulement.

2o. Nous ordonnons que préalablement on tienne assemblée dans laquelle les fabriciens recevront par acte signé du seigneur, du curé et d'eux la donation et nos réglemens.

Donné à Québec le 27e juillet 1778, sous notre seing celui de notre secrétaire et le sceau de nos armes.

(signé)

† J. Ol. Évêque de Québec.

(contresigné)
(Sceau)

Par Monseigneur,
Ém. Ant. Lemer min. sec.

Le mandement d'érection de la chapelle Sainte-Anne fut lu par l'abbé Verreau au prône de la messe paroissiale de Sainte-Marie, le dimanche 9 août suivant. Le même jour, après la messe, " les marguilliers anciens et nouveaux, capitaine, lieutenant, et notables de la paroisse assemblés au son de la cloche en la manière accoutumée... dans la maison curiale " ⁵, acceptèrent la donation faite à la fabrique. Gabriel-Elzéar Taschereau,

sa mère, son épouse et ses deux sœurs étaient présents et signèrent l'acte d'acceptation, ainsi que François Verreau, capitaine, François Bonneville, Guillaume Provost, Jacques Poucville, Louis Miray, notaire, et le Curé Verreau.

Il restait à remplir une formalité, l'élection d'un marguillier spécial pour la chapelle, ce qui fut fait deux semaines plus tard, le 23 août. Cette élection ou ce choix fut fait par le curé et le seigneur seuls, ainsi que l'Évêque l'avait expliqué. Etienne Barbeau fut choisi pour remplir cette fonction, et il ne devait la céder qu'à la veille de sa mort, pour être remplacé par Louis Turcot, en 1833, c'est-à-dire 55 ans plus tard. Etienne Barbeau était le meunier du seigneur Taschereau, un homme instruit et estimable, qui a joué un rôle important dans le développement de la paroisse de Sainte-Marie. C'est pourtant lui qui, deux ans et demi auparavant, le 14 février 1776, avait tenu lieu d'interprète à l'encan que les sans-culotte d'Arnold avaient fait, après avoir pillé le manoir de Sainte-Marie, par mesure de représailles. M. Taschereau avait sans doute pardonné facilement à son meunier cette coopération obligée aux exactions de l'ennemi.

Le terrain de 2,560 pieds carrés accordé pour la chapelle était amplement suffisant pour l'édifice proposé, car le seigneur ne construisait pas très grand, c'est bien certain. Au fait, nous ne savons rien des dimensions de la première chapelle Sainte-Anne, qui devait d'ailleurs être agrandie bientôt et qui demeurerait en usage jusqu'en 1832. Mais nous savons, par un plan de l'arpenteur J.-P. Proux, daté du 3 mai 1826 ⁶, l'emplacement exact et l'orientation de cette chapelle. Elle était tout près du chemin, regardant vers la rivière, dans le coin de l'emplacement de Mme Chs. Lindsay, plus tard M. Louis Taschereau, par conséquent sur un terrain différent, quoique voisin, de celui que la chapelle occupe à présent. On a donc été obligé, avec le temps, de contrevenir à cette règle de Mgr Briand, voulant que le terrain donné ne pût jamais retourner à un usage profane.

Les travaux de construction avaient dû commencer bien avant les pourparlers et l'érection canonique de la chapelle ; il ne paraît pas toutefois y avoir eu de marché notarié pour cette entreprise, et c'est pourquoi les précisions nous manquent. Néanmoins, les choses allèrent de telle sorte, que le 14 septembre de la même année 1778, on procédait à la bénédiction. L'acte en est inscrit au registre des délibérations de Sainte-Marie ⁷. L'abbé Verreau, autorisé par l'Évêque, avait invité, pour présider la cérémonie, le curé de Québec, M. Aug.-David Hubert ; s'y trouvaient aussi l'abbé Pierre-René Hubert, curé du Château-Richer, l'abbé Émery-Antoine Lemer, secrétaire de l'Évêché, et, ajoute pertinemment le procès-

verbal, "un grand concours de peuple des différentes paroisses de cette côte", c'est-à-dire de la vallée de la Chaudière. Ce sont donc tous les Beaucerons qui ont tenu à inaugurer leur chapelle.

Le seigneur Taschereau en a payé la construction, et c'est à peu près tout. Il reste à défrayer le mobilier et l'ornementation. Ici, les comptes du marguillier, Etienne Barbeau, tenus avec grand soin depuis la date même de la bénédiction de la chapelle, sont extrêmement intéressants et révélateurs ⁸. Dès le mois d'août, le curé de la paroisse est allé quêter des ornements à Québec ; il ne tenait guère, sans doute, à apporter avec lui pour chaque messe les ornements de l'église, donnés définitivement à la fabrique par la famille seigneuriale. M. Verreau a donc ainsi obtenu du curé de Québec deux ornements de soie ; des Pères Récollets, un autre ornement de même matériel, avec "une aube fine presque neuve, amicts, purificateurs, lavabo et un petit missel" ; des Pères Jésuites, un crucifix en ivoire et des canons d'autel ; des Ursulines, un autre crucifix d'ivoire, des purificateurs et des amicts ; de l'Hôtel-Dieu, "une crédence de satin couleur de feu garnie en verre et rassade et quatre chandeliers dorés" ; de M. Germain, fils, une nappe d'autel ; de Mme Bazin, une nappe de communion ; de M. Myer, "deux grosses nappes d'autel". Des particuliers ont aussi apporté spontanément leurs cadeaux : "Donné par Monsieur R. Magnan, député grand-voyer, une statue d'environ deux pieds et huit pouces de haut du prix de quinze piastres, faite par Levasseur — item, par Madame Veuve Dufy Dessauvier (qui était la sœur de Mme Veuve Taschereau) un tapis de Turquie servant aux marchepieds de l'autel et un processional". De tous ces objets acquis au début, il reste maintenant les crucifix, peut-être les chandeliers, le tapis de Turquie, le processional, et, tous l'auront bien pensé, la statue en bois de sainte Anne, réputée aujourd'hui miraculeuse et trônant majestueusement dans le sanctuaire de la chapelle. C'est un Levasseur qui en fut l'auteur, mais lequel ? Car, il y eut maint sculpteur de ce nom. D'après M. Gérard Morisset, de l'inventaire des Oeuvres d'Art de la Province de Québec, il ne peut s'agir que de François-Noël Levasseur, qui pratiquait à Québec, précisément dans ce temps-là.

Un autre artiste canadien célèbre travailla aussi pour la chapelle, François Ranvoyzé, à qui le marguillier versa 222 livres (\$37.00), en 1779, pour un calice et un ciboire ; ces vases sacrés n'existent plus dans le trésor de la paroisse et on ne peut dire où ils sont allés.

Pendant, non seulement les habitants de la Beauce assistèrent à la bénédiction de la chapelle, mais dès ce moment et dans la suite, ils contribuèrent à son ornementation et à son entretien. On le voit par les comp-



La statue réputée miraculeuse. (1778)

tes de recettes: la quête du jour de la bénédiction rapporta 19 livres; dans l'automne, une collecte faite par le marguillier "aux femmes de la paroisse de Sainte-Marie. . . en œufs, flasse, beurre, etc." donna 65 livres. 15 sols; une autre semblable, faite en mars 1779, cette fois "dans les trois paroisses de la Nouvelle-Beauce" fournit 156 livres, 15 sols de recette. Et cette dernière quête se répéta au moins pendant une dizaine d'années par la suite. De plus loin aussi, les gens s'intéressaient à la chapelle: des amis d'Étienne Barbeau, des amis de M. Taschereau envoyaient leurs contributions; la mission de la Jeune-Lorette, le Père Girault en tête, envoya toute une somme; un sauvage nommé Lizot paya une grand'messe de vœu. Les messes, d'ailleurs, durent être nombreuses, cette année-là: en plus de quelques messes chantées, 102 messes basses furent reçues par M. Verreau. Il semble qu'il ait fallu célébrer l'hiver dans la chapelle; car on voit, au chapitre des dépenses, l'achat d'un réchaud de tôle et la confection d'un support pour le placer. C'était plus simple, pour un petit local, et moins de trouble que l'installation d'un poêle.

Une constatation fut vite faite, au cours de cette première année: la ferveur et surtout le nombre des pèlerins dépassaient les prévisions; la chapelle était décidément trop petite. M. Taschereau, pour faire honneur à son titre de fondateur, avançait déjà 120 livres pour l'agrandissement, somme qu'il porterait à 484 livres, 13 sols, l'année suivante, 1780. Et, c'est dès cette même année, que les travaux furent exécutés, au coût total de 1111 livres, 11 sols. C'étaient des travaux considérables, par conséquent; et l'on doit ajouter, sans compter quelques journées d'hommes gratuites, que "la majeure partie des habitants ont donné chacun une pièce de sciage et ont charoyé la planche du moulin de Mr Taschereau à la chapelle; les habitants de Saint-Joseph et de Saint-François ont fournis une partie du bardeaux"⁹.

C'est toute une allonge que l'on fit à la chapelle et qui en doubla peut-être les proportions; nous ne pouvons préciser. Il semble qu'on ait allongé du côté du chœur et mis des transepts, parce que les comptes parlent de deux ailes en construction; il fut ajouté deux grandes croisées et deux petites; rien que les clous coûtèrent 139 livres, 8 sols. L'entrepreneur charpentier, François Bonneville, travailla au moins 41 jours; le menuisier, Louis Grégoire, fils, 33 jours. Les autres ouyriers mentionnés par leur nom furent Joseph Nadeau, Louis Bélanger, Étienne Parent, Baptiste Faucher, Pierre Boivin, Claude Patris, Ignace Gagnon père, Dion, François Garon, François Verreau, Étienne et Jean Grégoire. Nous reconnaissons, parmi ce nombre, quelques uns des pionniers de la paroisse, toujours vaillants et au premier poste.

On dépensa encore pour bien des petites choses, en 1780 : pour faire dorer la statue de Sainte Anne par les Ursulines de Québec, pour une pierre consacrée, pour le banc du marguillier, pour des petits bancs, pour des souches, pour un tronc de fer blanc, pour des rideaux, etc. Tant et si bien que l'année se termina par un déficit de 145 livres, 16 sols ; M. Taschereau, malgré ce qu'il avait déboursé déjà, avança la somme qui manquait. Le succès de sa pieuse entreprise était pour lui assez flatteur.

Les années passèrent ensuite, mais sans voir se refroidir cet élan de dévotion, qu'on aurait pu attribuer à l'enthousiasme du début. Bon an, mal an, sous le règne de M. l'abbé Verreau, c'étaient environ cent messes en l'honneur de sainte Anne qui se célébraient dans la chapelle. Un droit de six sols par messe basse, selon les instructions épiscopales, constituait, avec les quêtes et oblations, le gros revenu de la chapelle. L'affluence des pèlerins était grande, surtout à l'occasion de la fête de sainte Anne. En 1788, on voit que, par deux fois déjà, on a payé les passages d'un prédicateur de Québec ; le curé avait ainsi un aide pour les confessions. Les facilités de gagner des indulgences plénières étaient plutôt rares à cette époque et les fidèles d'autant plus empressés d'en profiter. Or, dans le mois d'avril 1781, un indult de Rome, avait accordé une indulgence plénière à perpétuité au pèlerinage de Sainte-Anne en Nouvelle-Beauce¹⁰. Cette faveur très spéciale ne contribua pas peu à maintenir la popularité de la chapelle.

RÉFÉRENCES

- 1 AAQ, carton Saint-Joseph I, 6 février 1763.
- 2 FSM, Livres des comptes, I, partie 3, pp. 9-11.
- 3 *Ibidem*, pp. 13-15.
- 3 *Ibidem*, page 16.
- 4 *Ibidem*, pp. 11-13.
- 5 *Ibidem*, pages 8 et 9.
- 6 Ce plan est actuellement en la possession de Mre Rémi Taschereau.
- 7 Livres de Comptes, I, partie III, p. 17.
- 8 *Ibidem*, Partie I, pages 48 et suivantes.
- 9 *Ibidem*, p. 56.
- 10 AAQ, Registre des Indults I, 74.